

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 17 heures 03, sous la présidence de Monsieur Patrick de Carolis, Maire d'Arles.

**Monsieur le Maire.**- Bonjour à vous toutes et à vous tous.

Nous allons commencer ce Conseil. Quelques retardataires ont prévu de venir. Ils ont un léger empêchement, mais ils vont nous rejoindre dans le quart d'heure qui vient.

Je vais demander à Monsieur Déjean qui, je crois est le plus jeune d'entre nous aujourd'hui de faire l'appel.

**Monsieur Koukas.**- Il se trouve qu'il n'y a pas le quorum.

**Monsieur le Maire.**- Il y a le quorum avec l'opposition.

**Monsieur Koukas.**- Avec nous et encore grâce à nous, une nouvelle fois. Nous sommes unis pour dire que nous espérons reconvoquer un Conseil Municipal pour que le quorum puisse être atteint.

Je crois que vous l'avez dit justement, Monsieur le Maire, sur les indemnités qui ne sont pas versées aux élus qui n'assistent pas aux Conseils Municipaux ; c'est une bonne chose. Comme vous le voyez, on est quasiment tous là ce soir.

**Monsieur le Maire.**- Si vous patientez dix minutes, tout simplement parce que nous avons trois conseillers qui sont en retard, - une conseillère vient d'arriver, Monsieur Abonneau va arriver et Madame Toeschi est en route - nous aurons le quorum sans vous. Si vous partez, - et je le regretterai - on pourra tenir le Conseil sans vous, ce qui serait dommage.

**Monsieur Koukas.**- Non, parce que c'est au moment de l'heure exacte, c'est-à-dire 17 heures, au moment où le secrétaire fait l'appel que l'on constate qu'il n'y a pas le quorum.

**Monsieur le Maire.**- Je vais interrompre et refaire l'appel d'ici dix minutes, mais c'est franchement un drôle de jeu.

**Monsieur Koukas.**- Oui.

**Monsieur le Maire.**- J'interromps ici le Conseil Municipal et je le reprendrai dans cinq minutes. Je vois Monsieur Lescot. Nous avons donc le quorum majoritairement. Monsieur Lescot va pouvoir faire l'appel. Merci de votre compréhension.

Je rappelle à tout le monde que l'heure du Conseil est à 17 heures. Je sais que c'est compliqué, que notre territoire est grand, que notre commune est grande, mais 17 heures c'est 17 heures.

**Monsieur Lescot.**- Merci, Monsieur le Maire. C'est vrai, lorsqu'on arrive à l'extrémité de notre commune, que c'est un peu difficile.

*(Monsieur Lescot procède à l'appel nominal)*

**Étaient présents :**

Monsieur Patrick de Carolis, Maire d'Arles, Monsieur Jean-Michel Jalabert, 1er Adjoint au Maire, Madame Mandy Graillon, Adjointe au Maire, Monsieur Pierre Raviol, Adjoint au Maire, Madame Sophie Aspor, Adjointe au Maire, Madame Catherine Balguerrie-Raulet, Adjointe au Maire, Monsieur Frédéric Imbert, Adjoint au Maire, Madame Claire de Causans, Adjointe au Maire, Monsieur Erick Souque, Adjoint au Maire, Madame Sylvie Petetin, Adjointe au Maire, Monsieur Antoine Parra, Adjoint au Maire, Madame Paule Birot-Valon, Adjointe au Maire, Monsieur Michel Navarro, Adjoint au Maire, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Adjointe de quartier, Monsieur Gérard Quaix, Adjoint de quartier, Monsieur Denis Bausch, Adjoint de quartier, Monsieur Guy Rouvière, Conseiller municipal, Monsieur Serge Meyssonnier, Conseiller municipal, Madame Carole Guintoli, Conseillère municipale, Madame Sandrine Cochet, Conseillère municipale, Madame Sonia Boghari, Conseillère municipale, Madame Aurore Guibaud, Conseillère municipale, Monsieur Silvère Bastien, Conseiller municipal, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Conseillère municipale, Monsieur Emmanuel Lescot, Conseiller municipal, Madame Dominique Bonnet, Conseillère municipale, Monsieur Mohamed Rafaï, Conseiller municipal, Monsieur Nicolas Koukas, Conseiller municipal, Monsieur Cyril Girard, Conseiller municipal, Madame Virginie Maris, Conseillère municipale, Madame Marie Andrieu, Conseillère municipale, Monsieur Jean-Frédéric Déjean,

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

**Mandants :**

Monsieur Sébastien Abonneau  
Madame Eva Cardini  
Monsieur André Peytavin  
Madame Cécile Pando  
Madame Claudine Pozzi  
Madame Chloé Mourisard  
Monsieur Maxime Favier  
Madame Françoise Pams

**Mandataires :**

Madame Sophie Aspor  
Madame Paule Birot-Valon  
Monsieur Guy Rouvière  
Monsieur Erick Souque  
Madame Aurore Guibaud  
Madame Catherine Balguerrie-Raulet  
Madame Sibylle Laugier-Serisanis  
Monsieur Jean-Frédéric Déjean

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Madame Laure Toeschi, Conseillère municipale  
Madame Ouided Benabdelhak, Conseillère municipale  
Monsieur José Reyès, Conseiller municipal  
Monsieur Sophian Norroy, Conseiller municipal  
Monsieur Xavier Gousse, Conseiller municipal

**Monsieur le Maire.-** Merci pour cet appel. Nous attendons donc deux autres conseillers municipaux qui ne devraient pas tarder.

Je voulais renouveler mes vœux de bonne année à tous ceux ou toutes celles qui n'étaient pas présentes aux différents vœux que nous avons formulés au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, soit dans les quartiers, les villages, les hameaux ou la population arlésienne.

Je voulais également saluer la présence de notre nouveau DGS à la fois Ville et Agglomération. J'ai souhaité nommer Monsieur Jouve, pour ses compétences, à la tête de cette administration que je salue pour les résultats obtenus depuis maintenant cinq ans.

Nous allons débiter ce Conseil Municipal par la traditionnelle délibération concernant le procès-verbal.

## ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

### **N°DEL-2025-0001 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024**

**Rapporteur(s)** : Patrick de Carolis,

**Service** : Assemblées

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil municipal doit être approuvé par les Conseillers Municipaux présents à cette séance.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 19 décembre 2024 a été transmis à tous les Conseillers Municipaux, celui-ci appelle-t-il de votre part des commentaires ?

**Monsieur le Maire.**- Y a-t-il des modifications, des précisions à apporter ?

**Madame Guintoli.**- Je n'approuve pas le PV du Conseil Municipal du 19 décembre 2024. Ce PV ne m'a d'ailleurs pas été fourni.

En cherchant sa retransmission et sa retranscription, je constate qu'elles ne sont pas disponibles sur le site de la Ville. En faisant cette recherche, j'ai constaté également que la tribune des élus de l'opposition Agir pour Arles ne figurait pas sur le site de la Ville.

Je vous demande en vain, depuis des mois de respecter le droit à l'expression des élus d'opposition sur le site de la Ville et sur la page Facebook, comme la loi le prévoit. Vous ne répondez même pas.

Je vous rappelle que vous avez mis plus d'un an à nous accorder ce droit dans Arles Info. Vous prétendez être à l'écoute des Arlésiennes et des Arlésiens, mais j'ai la chance de vous avoir en face de moi tous les mois et demi et vous ne m'écoutez pas.

Ni vous, ni les techniciens sous vos ordres ne parvenez à faire respecter la loi pour l'expression des élus d'opposition. Vous bafouez les lois, Monsieur le Maire. Votre autoritarisme et votre arrogance ruissellent sur toute votre majorité : une démission, des exclusions, un élu qui disparaît, un élu qui ne se contrôle pas, des agents qui ne se contrôlent pas, des agents qui ne respectent pas la loi. Tout ce désordre est à votre image, une image dont nous ne voulons pas pour Arles, nous les Arlésiens.

Je vous ai posé une question au dernier Conseil Municipal, à savoir quand serait communiqué le rapport de la Commission Consultative des Services Publics Locaux concernant la DSP de la gestion des Arènes et si le délégataire avait payé la redevance prévue à la Ville.

Je vous ai demandé le bordereau d'encaissement et vous m'avez transmis à la place le titre de créance. Vous m'avez répondu que ces informations sur la CCSPL seraient données au prochain Conseil Municipal, c'est-à-dire aujourd'hui. Je constate que le sujet de la CCSPL n'est pas à l'ordre du jour, comme vous l'aviez indiqué.

Je m'interroge sur les raisons de ce retard, le concessionnaire devant remettre chaque année au mois d'octobre une estimation du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice.

Enfin, vous avez déclaré à mon intention, au dernier Conseil Municipal, avec un tantinet de condescendance : « *Madame Guintoli, vous êtes ce que vous êtes.* » Cette sortie de route évitée de justesse vous a empêché dans la précipitation de dire : « *vous êtes qui vous êtes* », qui est plus correcte au plan sémantique et plus juste.

Obstinée pour la justice, pour le respect des lois et des personnes droites et honnêtes, engagée pour ma ville et ses habitants, voilà qui je suis et quoi qu'il m'en coûte. Et cela me coûte.

J'ajoute pour finir, pour les gens qui nous suivent en direct et qui ne voient pas tout ce qui se passe autour de ce Conseil, que Monsieur le Maire ne donne la parole qu'une fois à son interlocuteur d'opposition, même si celui-ci réclame de continuer le débat. Cela veut dire, si on compare un match de tennis, que le retour est quasiment toujours gagnant pour la majorité, puisque l'adversaire n'est plus autorisé à jouer. Ce n'est pas très fair-play, mais c'est ainsi et il faut que les téléspectateurs et les auditeurs le sachent.

**Monsieur le Maire.**- Merci, Madame Guintoli.

Nous revenons à la délibération du procès-verbal. Y a-t-il d'autres remarques ? (Pas d'autres remarques.)

Nous pouvons ainsi considérer que ce procès-verbal est adopté.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

Nous allons passer à la délibération n°2, qui concerne la présentation du rapport de développement durable 2024 de notre chère commune. Madame Catherine Balguerie-Raulet va nous présenter ce rapport. Nous aurons à débattre longuement, s'il le faut, sur ce rapport et les actions que nous avons menées dans ce domaine.

## *VIE DE LA CITÉ*

### **N°DEL-2025-0002 : PRÉSENTATION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024 DE LA COMMUNE D'ARLES**

**Rapporteur(s)** : Catherine Balguerie-Raulet,  
**Service** : Mission développement durable

Depuis 2011, l'article 255 de la loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités territoriales et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'établir un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est présenté préalablement au débat d'orientations budgétaires. Son contenu est défini par le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011.

Le document 2024 porte sur les actions et données de l'année 2023 et prospectives 2024 quand elles sont disponibles auprès des services de la ville. Le rapport s'articule autour des orientations souhaitées par la ville.

Cette présentation permet une vision des engagements de la municipalité au niveau du développement durable, d'inscrire ses actions dans les 5 finalités du développement durable :

- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- Lutte contre le changement climatique, adaptation à ses conséquences et préservation de la qualité de l'air,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement au débat d'orientations budgétaires, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

Je vous demande de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport Développement Durable 2024 de la ville d'Arles ci-joint.

**Madame Balguerie-Raulet.**- Comme chaque année, en préalable du Rapport d'Orientation Budgétaire, nous devons présenter le rapport de développement durable de la

commune d'Arles, en l'occurrence celui de 2024.

J'attire votre attention sur le fait que, compte tenu de notre délibération sur le ROB début 2025, on présente le document de 2024 d'une manière un petit peu décalé, mais c'est toujours N-1 qui est concerné.

Je rappellerai que depuis 2011 et la loi de 2010 portant engagement imposé aux collectivités, aux établissements publics de plus de 50 000 habitants, il est nécessaire d'établir un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement et les politiques que la Commune ou la Collectivité mène sur son territoire.

J'insiste sur le fait que même si ce document a un caractère réglementaire, il est également l'occasion pour la Collectivité de s'interroger sur les actions qu'elle a menées et sur celles qu'elle n'a pu mener, sur ses perspectives, puis de s'inscrire dans un contexte général pour lequel les actions en matière d'environnement se déclinent au travers de nombreuses politiques publiques, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une ligne dans le budget ou une ligne sur nos documents qui est intitulé de la sorte. Il y en a dans le domaine des bâtiments, dans le domaine de la voirie, dans le domaine de l'enseignement, dans le domaine de l'éducation. Cette action de développement durable se décline au travers de nombreuses actions, de nombreux services, de nombreuses politiques.

C'est pour cela que ce rapport a le mérite de présenter la synthèse des actions qui sont menées, pour lesquelles on n'a pas toujours une grande visibilité puisque c'est nécessairement pour des questions administratives et comptables gérées en silo. Ceci étant, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de lien entre les actions qui sont menées.

Je ne m'étendrai pas sur le caractère administratif et réglementaire. Vous avez été destinataires du document et je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ce document « Rapport de développement durable ». Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Monsieur le Maire.** - Madame Maris, vous souhaitez prendre la parole.

Madame Maris. - En effet, même si c'est une obligation légale, c'est vraiment agréable de penser que c'est un moment privilégié pour la Ville, à la fois pour faire le point sur ce qui a été fait mais aussi pour le présenter.

Je regrette vraiment, une année de plus, que ce rapport ne soit pas aussi richement et longuement présenté que d'autres documents. Cela donne l'impression qu'il s'agit juste de se débarrasser d'une contrainte.

Je suis sûre que beaucoup de conseillers municipaux, mais également de citoyennes et de citoyens auraient aimé avoir un exposé un peu plus détaillé du contenu de ce rapport. Peut-être faudra-t-il y penser l'année prochaine, sachant qu'il n'y a pas besoin de le faire toutes les années puisqu'il y a énormément de copier/coller d'une année sur l'autre et une petite mise à jour. Ceci étant cela vaudrait quand même la peine, de temps en temps, de communiquer explicitement sur ces enjeux qui sont, je pense, vraiment cruciaux pour la Ville d'Arles.

Je voudrais faire quelques commentaires sur ce rapport 2023 et projets 2024. Ils ne sont pas exhaustifs parce que, comme vous le disiez, c'est un rapport très riche qui touche à de nombreux sujets, mais je parlerai rapidement de la politique vélo et de la politique de végétalisation du centre-ville. J'aurais également quelques questions concernant la commande publique.

En ce qui concerne la politique vélo, - je ne sais pas si on peut appeler cela une politique vélo, mais les actions qui s'inscrivent dans la politique vélo de la Ville - je pense qu'il faut d'abord signaler qu'elle est extrêmement minimaliste.

Tout ce dont il est question dans ces rapports, c'est certains aménagements. Or, ces aménagements sont des aménagements requis par la loi. Le Code de l'environnement oblige, dans tout contexte de création ou de réfection d'une voie publique, que des aménagements cyclables soient pris en charge, à l'exception des autoroutes et des voies de circulation à 110 km/heure.

Dans ce qui est présenté sur le bilan 2023, il n'y a rien de plus que ce qui était obligatoire et qui s'inscrivait dans des projets de réfection de la voirie. C'est bien que la Ville respecte ses obligations, mais ce n'est pas non plus très vertueux.

Aussi, dans certains aménagements, - on ne va pas les passer tous les uns derrière les autres - il y en a qui sont totalement aberrants. On se réjouit qu'il y ait une piste cyclable sur la rue Victor Basch et à proximité du lycée Pasquet, parce que c'était quelque chose d'important. Par contre, si vous l'empruntez, - je ne sais pas qui sont celles et ceux d'entre vous qui l'empruntent - une dizaine de lampadaires rentrent de 30 cm à l'intérieur de la voie cyclable. On dirait une blague. Quand on le voit, on ne comprend pas qui a pu penser à mettre des lampadaires au milieu d'une piste cyclable. C'est un détail, mais il y en a d'autres.

Je vais revenir sur le fait qu'une politique volontariste en termes de vélo, ce n'est pas juste des aménagements. Plusieurs dossiers importants ne sont absolument pas pris en charge. Ou alors, s'ils le sont, ce sera l'occasion de nous en parler parce qu'on ne les voit pas du tout apparaître dans ce dossier.

D'abord, une politique de vélo, c'est de la formation. Il a pu y en avoir et il y en a dans de nombreuses villes, dès l'école, de même qu'il y a des propositions de formation aux adultes. C'est vrai qu'il y a une structure associative sur la ville d'Arles qui pourrait prendre en charge ce type de formation, mais on n'a absolument pas de soutien de la Ville, de ces structures. Il y a énormément de villes, y compris des grands centres urbains où, de façon routinière, dans les écoles, il y a des stages vélo avec des policiers municipaux, des choses qui permettent vraiment de mettre le vélo au cœur des façons de vivre des citoyennes et des citoyens.

Une politique de vélo volontariste, c'est aussi de l'information. Or, aujourd'hui, on n'a pas de centralisation de l'information pour les cyclistes, que ce soit les cyclistes urbains du quotidien ou pour les cyclistes touristes qui sont de plus en plus nombreux et qui n'ont aucune ressource pour comprendre quelles sont les possibilités, les opportunités dans la Ville.

C'est aussi une politique de transformation de la société. Vous avez été extrêmement volontariste pour l'installation de vidéosurveillance, de vidéo-verbalisation. On a multiplié, de façon très impressionnante, l'effectif des policiers municipaux. Pourtant, le respect des cyclistes, le respect de la loi et du Code de la route concernant les cyclistes est extrêmement peu assuré.

On a d'ailleurs - je me permets de le mentionner parce que vous êtes, je pense, nombreux à le savoir - des policiers municipaux qui eux-mêmes se gardent sur la voie cycliste, devant l'hôtel de police de la ville d'Arles. Très régulièrement, on a des voitures qui frôlent, des voitures qui coupent les priorités, des incivilités très nombreuses.

Pour changer, pas simplement la mentalité mais les usages dans une ville, il faut peut-être à un moment donné s'en donner les moyens. J'aimerais donc savoir quelles sont les politiques de fluidité, de cohabitation automobiliste/cycliste mis en œuvre dans la ville

d'Arles.

En tout cas, une chose est certaine, s'il y a une politique qui ne marche pas, - et cela a été prouvé dans de nombreuses villes - c'est d'essayer de faire cohabiter les cyclistes et les piétons. En fin de compte, le vélo est un moyen de locomotion rapide. Quand on est à vélo, on est beaucoup plus proche de la vitesse d'une voiture en centre-ville que de la vitesse d'un piéton.

Tous les aménagements récents - je pense à la croisière où il y aura inévitablement très bientôt des accidents, ou au fameux boulevard des Lices dont les gens ne savent même plus que c'est une voie cyclable - tous les aménagements qui consistent à reléguer les vélos sur l'espace des piétons me semblent être de très mauvaises idées et ne pas du tout aller dans le sens d'une ville qui serait une ville ouverte à la mobilité douce.

J'espère vraiment que vous prendrez le temps de nous présenter les aménagements de la Ville pour 2024, d'une façon un peu plus satisfaisante et surtout un peu plus ample que la simple liste des aménagements obligatoires.

Sur la végétalisation, là encore j'aurais envie de dire que le problème de la stratégie végétalisation de la Ville, c'est qu'il n'y a pas de stratégie. C'est l'impression que l'on a des plantations complètement opportunistes, des objectifs qui ne sont pas fixés.

Vous mentionnez qu'il y a beaucoup d'abattages parce qu'on a des arbres vieillissants, mais on n'a aucune donnée quantitative qui nous permette de savoir quel est le taux de remplacement de ces arbres vieillissants ou malades.

Je reviens sur la stratégie et sur les choses que l'on aimerait vraiment voir dans un rapport comme celui-ci, qui pourrait tout à fait, si vous avez fait le travail, être intégré dans le rapport de 2024.

Il s'agit de la question du diagnostic des points de chaleur dans la Ville. Beaucoup d'outils existent - le CEREMA et l'ADEME en proposent - pour faire un vrai diagnostic des points de chaleur dans la Ville. Cela permet généralement de produire des cartographies très illustratives, des priorités à mettre en œuvre.

Si ce document existe, il me semble qu'il serait absolument essentiel de le joindre à un rapport comme celui-ci, pour que l'on puisse comprendre pourquoi les choix qui ont été faits ont été faits.

En l'occurrence, faute de ce diagnostic, on voit qu'il y a beaucoup de plantations dans les parcs. D'un point de vue récréatif et paysager, c'est tout à fait agréable. Par contre, cela ne résout absolument pas les enjeux des points de chaleur urbain.

Sur la question des arbres urbains, on a un aménagement un peu spectaculaire - j'y suis peut-être particulièrement sensible, parce que c'est un quartier que je fréquente régulièrement - avec cette entrée de la Cavalerie, avec la plantation de plusieurs tilleuls.

Ne s'agissant pas de mon métier, c'est en regardant cette délibération que j'ai essayé de creuser un peu. Aussi, je suis sûre que les services de la Ville ont fait le travail du mieux possible. Néanmoins, le SYMADREM ou l'ADEME ont à peu près les mêmes types de recommandations. Aujourd'hui, on recommande de planter des arbres jeunes pour pouvoir avoir un système racinaire qui prenne le temps de se mettre en place, sur des fosses de plantation importantes. L'idéal étant 10 m<sup>3</sup>, j'ai bien conscience que c'est probablement difficile à trouver dans une rue comme la Cavalerie, mais j'ai vu ces arbres et on a planté des

arbres adultes, dans des fosses de 1 m<sup>3</sup> au gros maximum. En plus, ce sont des tilleuls argentés qui posent des problèmes de mortalité, de bourdons.

On se retrouve donc avec un projet qui donne une impression de grand chantier de végétalisation de la Ville, mais dont l'avenir est tout à fait problématique parce que, sur des volumes de terre comme cela et avec des arbres plantés si grands, si vieux, tous les risques sont là pour que l'on n'ait pas un déploiement de la canopée végétale satisfaisant.

Ce sont des questions techniques, mais des questions que l'on n'aurait pas besoin de poser si ce rapport de développement durable s'inscrivait dans une vraie perspective - je le dis, sachant que ce mot ne plaît pas à tout le monde - écologiste, c'est-à-dire : comment pense-t-on l'arbre ? Pas simplement comme un ventilateur ou un parasol, mais comme un être vivant dans une ville qui s'inscrit dans des continuités, dans des interactions.

J'ai vraiment l'impression que c'est quelque chose qui fait défaut, dans la politique que vous menez en termes de végétalisation.

J'aurai plein d'autres questions et commentaires à faire, mais je voudrais revenir sur la commande publique. C'est vrai qu'une des choses à laquelle on avait accès du temps de l'EPARCA, c'était un Conseil d'Administration et une visibilité sur ce qui se passait à l'EPARCA. À l'époque où on collaborait dans ce Conseil d'Administration, je pense que l'on avait vraiment conscience du levier que la restauration collective représentait en termes de développement durable, mais aussi d'éducation à l'environnement, de changement des pratiques et de contribution à la mitigation et à l'adaptation aux changements climatiques, par exemple.

Maintenant que l'EPARCA est retombé dans l'escarcelle de la Mairie, sous régie municipale, je n'ai pas accès, à mon échelle, de la façon dont [se passe] la commande publique, notamment pour ce qui est des transitions réglementaires obligatoires vers la sortie des contenants en plastique et vers l'augmentation de la part du bio et du local dans l'assiette de nos élèves arlésiennes et arlésiens.

J'ai été très surprise, sachant qu'il n'y avait plus l'EPARCA, du fait qu'il n'y ait pas d'éléments un peu plus développés dans ce rapport, sur l'année 2023. J'espère qu'ils seront là sur l'année 2024.

Parfois, on se demande si pour vous, l'écologie, le vélo et les arbres, ce n'est pas un truc de bobo ou un truc de pauvre. Pour moi, les arbres, la restauration saine et locale, et les mobilités douces, c'est vraiment ce qui devrait être la priorité pour toutes les villes, quelles que soient leurs orientations politiques parce que c'est ce qui va permettre la survie, quasiment, de nos populations dans les années qui viennent.

**Monsieur le Maire.**- Croyez bien, Madame Maris, que tout ce que vous avez évoqué rentre également dans notre champ prioritaire, mais il y a énormément de priorités sur Arles, de priorités sur nos écoles, sur nos bâtiments sportifs, sur nos rues et la végétalisation.

Je pense qu'un gros effort a été fait sur la végétalisation. Un gros effort est également fait sur le plan vélo. On en discutera dans un moment, mais je souhaiterais que des réponses vous soient apportées sur tous ces plans-là. Sur les zones à végétaliser et les zones humides par exemple, il y a eu un document de fait, un travail de fait. Je demanderai à Madame Aspard de l'évoquer et à Monsieur Parra d'avoir une vision sur tout ce qui est espace vert. Madame Ferrand-Coccia nous parlera aussi du plan vélo.

Je crois que depuis 2020 à peu près, on a déjà 120 km de voies cyclables, mais je vous

laisserai développer ce domaine-là.

Madame Balguerie-Raulet, vous souhaitez prendre la parole.

**Madame Balguerie-Raulet.**- Je laisserai mes collègues répondre sur les points un peu plus spécifiques qui ont été soulevés.

Vous avez regretté le fait que je ne développe pas plus la présentation du rapport, mais c'était volontaire de ma part. Je me suis interrogée là-dessus et je me suis dit : « *est-ce que je lis le sommaire ? Est-ce que je fais un résumé de chacun des points ?* » J'avais peur d'en oublier, peur que ce soit trop long et je savais, de toutes les façons, que vous aviez pris connaissance du document et qu'on allait en discuter. C'était donc une option de simplification.

En ce qui concerne les vélos, c'est vrai que c'est très complexe. Vous avez d'ailleurs vous-même indiqué que c'était une problématique très compliquée à régler dans toutes les villes de France et du monde, puisqu'il y a cette cohabitation entre les véhicules, les voitures et les vélos, plus l'acceptabilité sociale, plus des contraintes d'aménagement en tant que tel.

C'est vrai que ce n'est pas parfait, mais on a essayé de faire déjà de choses. Comme cela a été dit, - et ce sera reprécisé - on est tout à fait conscient des imperfections, mais je pense qu'il faudrait plutôt souligner nos efforts et l'affichage fait en ce domaine. C'est vrai que l'on ne peut pas tout régler.

Au niveau de la végétalisation, vous avez beaucoup mis l'accent sur ce qui concerne le centre-ville, donc une écologie urbaine. Arles, c'est 75 000 hectares, et l'essentiel de son territoire est agricole et naturel.

C'est vrai qu'il y a des urgences en termes de gestion du changement climatique sur la Ville, sur le centre-ville mais pas uniquement. On s'implique dans beaucoup d'autres actions et d'autres structures, de manière à pouvoir réfléchir à ce changement climatique, à ce réchauffement climatique, avec la montée de la mer, avec les tempêtes, avec nos partenaires, avec la salinisation des terres que cela implique. La question est vaste. Elle ne se réduit pas simplement à la végétalisation et à la plantation d'arbres en ville, auxquels on tient tout particulièrement et pour lesquels Sophie précisera, je pense d'autres points.

Vous avez souligné le fait que les arbres étaient trop grands à la Cavalerie. Même si j'ai une certaine compétence en la matière, je fais aussi confiance aux services. J'espère effectivement qu'ils seront maintenus en bon état de santé et que s'il y avait un problème, on aviserait. En tout cas, depuis qu'ils ont été mis, ils vont plutôt bien.

C'est vrai que ce n'est pas parfait mais là aussi, il y avait une symbolique de notre part. C'est un affichage, une façon de dire : « *on a compris. Il n'y a pas beaucoup d'arbres dans le centre-ville.* » Excusez-moi mais pendant plusieurs années, que je sache, il n'y a pas eu d'arbres plantés en centre-ville, du point de vue urbain.

Sur la commande publique, je laisserai Frédéric en parler, mais c'est un peu la même question qui se pose pour d'autres organismes qui font pour nous des actions, comme le CCAS par exemple mais qui n'a pas pu cette année - je pensais que vous alliez notamment pointer cela - fournir des éléments parce qu'il y a eu toute la réorganisation des centres sociaux, une évolution au niveau du personnel.

Pour le prochain rapport de développement durable, ce sera joint, comme cela a été le cas pour le rapport de l'Office de Tourisme qui est joint, qui fait partie aussi de notre action en

la matière et qui fait beaucoup d'opérations en matière de développement.

Pour finir, je vais vous renvoyer la balle parce que c'est, je trouve, votre vision à vous, la vision de bobo et d'écologie urbaine. Je pense que la nôtre est plus territoriale et plus vaste. Tout ce que vous avez cité, ce sont des problématiques importantes auxquelles il faut répondre en matière d'environnement, de qualité de vie et de lutte contre le changement climatique. Néanmoins, il y a aussi une grande partie du territoire qui n'est pas directement concernée par des questions qui sont davantage liées à des modes de vie urbains, à un certain mode de vie, mais tout le monde est concerné.

On essaye donc de faire au maximum sur ce qui est urbain, périurbain et aussi sur ce qui est en dehors de la Ville, sur les grands espaces naturels et les espaces agricoles de notre territoire.

**Monsieur le Maire.**- Madame Ferrand-Coccia, vous avez la parole.

**Madame Ferrand-Coccia.**- Pour commencer, je crois qu'il faut se rappeler comment était la voirie en 2020. L'idée n'est pas de jeter la pierre sur qui que ce soit. On a des contraintes et vous en aviez à l'époque. Le sujet n'est donc pas là. En revanche, il y avait une urgence de rénover de la voirie et de fait, d'appliquer la rénovation de voirie réglementaire. Vous avez donc raison.

Parallèlement et par le biais de l'ACCM, on a conduit le schéma cyclable dont on a déjà parlé plusieurs fois, qui est un schéma que l'on est obligé d'avoir pour pouvoir prétendre à des financements des collectivités, en général. L'objectif de ces schémas, c'est d'avoir un gage de qualité, de réflexion, pour obtenir un véritable maillage et pas des pistes un peu éparées, comme justement la réglementation en matière de rénovation de voirie a tendance à favoriser.

On a quand même fait Bellombre et Servannes, parce que le déploiement des pistes cyclables, ce n'est pas qu'en ville. C'est aussi dans des villages pour les relier entre eux, notamment. Il y a donc eu Bellombre, Servannes, Victor Basch, Chabourlet et d'autres, mais qui effectivement ne structurent pas suffisamment. Là-dessus, ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire.

Grâce à ce schéma cyclable et aux réflexions que l'on a pu avoir, de grands projets - cela nous paraît l'être - de mise en place d'infrastructures en matière de mobilité sont en cours. Je pense à la rénovation de Stalingrad. D'ailleurs, j'en profite pour vous dire que la première réunion de concertation aura lieu le 1er mars. On l'a appelé « Dessine-moi Stalingrad ». Cette réunion, sera ouverte à tout le monde et plus particulièrement aux riverains qui y habitent. Elle permettra de rénover cette avenue et de lui inclure la mobilité douce, mais aussi les transports en commun.

Dans un précédent Conseil Municipal, on a fait voter le rachat de délaissés ferroviaires entre le pont Van Gogh et les Alysamps. L'objectif de ce rachat est de faire des aménagements, avec une partie dédiée aux piétons et une partie dédiée aux vélos, l'idée étant que chacun soit à sa place, compte tenu de ce qu'évoquait Catherine, à savoir la difficulté de la coexistence des modes très souvent mise en exergue.

On a un projet d'éco-quartier. Je pense que l'on aura l'occasion d'en discuter prochainement. Il intègre la mise en œuvre d'une piste cyclable, que l'on a déjà évoquée dans le cadre du schéma cyclable, puisque cela concerne la partie très accidentogène entre Pont-de-Crau et les Minimes.

Le pôle d'échange multimodal fera de la place aux vélos et permettra plus particulièrement de relier la partie nord de la Ville parce que là, c'est le Département qui progressivement - parce que lui aussi a des contraintes financières - déploie des pistes cyclables, dont l'exploitation sera à terme re-dévolue à la Municipalité. Ces pistes cyclables relieront le pôle d'échange multimodal.

Je ne vous parle pas de la requalification, mais cela nous permettra de dégager le centre-ville. Aussi, quand on déploie des pistes cyclables, il faut du foncier, de la voirie parce qu'il y a une obligation d'avoir 1 mètre 50 pour chaque sens, soit un minimum de 3 mètres. Donc, sans foncier, on ne fait pas de piste cyclable.

Je veux dire par là - je ne vais pas vous citer tout ce que l'on fait, tout ce que l'on fera ou tout ce que peut-être quelqu'un d'autre fera - que c'est long et plein de contraintes. Avoir le sentiment que c'est facile et se dire : « *y'a qu'à, faut qu'on* », c'est tenir un discours de personnes qui n'ont pas de contraintes de gouvernance à gérer, notamment financière et d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, a été mise en place par l'ACCM, dans le cadre de la nouvelle DSP Transport, la location de vélos longue durée. On ne pense pas que le vélo soit pour les pauvres, mais notamment pour des gens qui travaillent. Étant donné que l'accès aux vélos électriques coûte cher, cela permet d'avoir pour 35 euros par mois un vélo électrique de très bonne qualité, dont l'entretien est géré par l'ACCM. Je vous invite à aller sur le site d'Envia, si vous souhaitez voir ce qu'il en est.

Par ailleurs, dans les établissements scolaires et dans le cadre des activités extérieures, il y a des cours de vélo, de la pratique de vélo enseigné par les établissements scolaires. Peut-être que l'on ne communique pas assez sur ce genre de dispositif, mais cela existe.

**Monsieur le Maire.**- Pour compléter les réponses que nous devons apporter, Madame Aspod, je vous laisse la parole.

**Madame Aspod.**- Par rapport au sujet de végétalisation dans le centre historique, vous vous souvenez que nous avons conduit un workshop en février 2023, avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, qui s'est suivi avec une résidence d'architectes en partenariat avec la DRAC PACA et la Maison de la Ville et de l'Architecture PACA.

Dans le cadre de cette résidence, il y a eu un diagnostic sur les points de chaleur de la Ville. Je peux vous donner quelques exemples. Devant un climatiseur, on sait qu'il fait 40 degrés alors que sous un abri, nous sommes à 29. Dans la cour de l'espace Frédéric Mistral, il y a une température ambiante de 39 degrés alors que sous un arbre, nous sommes à 30 degrés. Sous un parasol, durant l'expérience qui a été menée, on a atteint 59 degrés alors que sous une tonnelle, on était à 27, etc.

Un diagnostic a été fait dans le cadre de cette résidence. À la suite de cela, nous avons répondu à un appel à manifestation d'intérêts lancé par la DRAC PACA qui s'appelle « l'AMI plus fraîcheur », et nous avons été retenus au regard des projets que nous avons conduits. À la suite de cela, nous avons participé à plusieurs ateliers conduits par la DRAC, avec le CEREMA, avec la DREAL, pour travailler sur les raisons qui mènent à trouver des solutions pour pouvoir rafraîchir notre centre-ville.

Actuellement, nous travaillons sur une étude pour végétaliser l'esplanade Charles de Gaulle autrement. Je fais d'ailleurs une petite parenthèse. Vous disiez que les arbres étaient des êtres vivants et c'est vrai, mais ces êtres vivants n'ont pas eu de diagnostic depuis très

longtemps. Aujourd'hui, il s'avère - et vous l'avez également soulevé - que plusieurs sujets sont fragiles. Nous avons donc aussi lancé un diagnostic pour trouver des solutions, pour les conserver ou les remplacer dans les meilleures conditions.

Je reviens à « l'AMI plus fraîcheur » qui va être conduit. C'est un long travail qui va porter sur l'esplanade Charles de Gaulle, mais aussi sur le boulevard des Lices, sur l'espace de La Croisière, pour accentuer cette végétalisation et prendre en compte le sujet de l'eau. Vous n'avez pas parlé de ce problème. C'est également un sujet important pour pouvoir travailler et maintenir les sujets végétaux en vie.

Toute une étude va aussi être menée à partir du canal de Craponne pour voir la manière dont on peut réutiliser cette eau, pour travailler sur des végétaux qui soient plus forts et plus durants.

Vous avez parlé des fosses qui vous inquiétaient au niveau de la porte de la Cavalerie. Ce sont des fosses de canalisation périphérique, pour permettre aux sujets de se développer au niveau vertical et d'avoir un réseau racinaire qui va se développer plus facilement au niveau vertical, sans induire des contraintes sur les réseaux d'eau, électrique ou autre. Les sujets sont effectivement plutôt âgés, mais on s'est assuré auprès de spécialistes pour permettre ce développement.

Par rapport au programme de végétalisation, je pense que l'on a une vision importante et une vision visionnaire, parce que dans le cadre du secteur sauvegardé, nous allons revoir prochainement ce secteur sauvegardé pour qu'il soit adapté au regard du développement durable. Dans le cadre de cette étude, l'idée sera de développer un PSMV, un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui soit bioclimatique.

Donc, on y travaille. Ces projets prennent du temps, mais on a bien impulsé cette action pour que l'on puisse déjà voir, en 2026, les effets que l'on pourrait apporter dans notre centre-ville, pour rafraîchir notre centre-ville.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Souque, vous avez la parole.

**Monsieur Souque.**- Nous sommes très sensibles à ces problèmes de développement durable, etc. Je suis étonné que vous n'ayez jamais mentionné la problématique de la trottinette. Personnellement, elle me préoccupe, mais on ne pourra peut-être pas résoudre tous les problèmes sur la Ville. C'est un problème national, mais ce problème me préoccupe beaucoup. Sur la route, c'est un danger pour eux en premier. C'est également un gros danger sur nos trottoirs et sur nos pistes cyclables. Une réflexion doit donc également être menée autour de la trottinette.

Mis à part cela, je voudrais vous rassurer au niveau du vélo. On fait des actions dans nos centres sociaux, autour du vélo, de la bicyclette. Avec nos partenaires associatifs, il y a eu cet été, etc., des sorties à vélo, une sensibilisation au vélo pour les jeunes.

Sur le développement durable, dans nos centres sociaux, nos secteurs familles et nos secteurs jeunesse travaillent sur beaucoup de projets tout au long de l'année, autour du bien manger, de rendre accessible des denrées les plus naturelles possibles. Je voudrais prendre pour exemple tous les ateliers cuisine que nous avons essentiellement avec des mamans, dans nos centres sociaux de la Ville.

Nous avons également des projets avec des partenaires. J'étais récemment au Mas Saint-Pierre, à la Chrysalide. Ils ont de grands terrains sur l'extérieur du quartier de Barriol, avec des possibilités de jardins et des animaux qui sont très présents. On va donc mener des

actions et des projets avec les centres sociaux et les clubs seniors de la Ville, de manière à développer ces actions sur ces terrains que nous avons à disposition sur la Ville, avec nos partenaires.

Je pense aussi au partenariat que nous avons avec l'association Vrac, que nous finançons en partie avec l'ACCM. Cela demande donc un effort à l'ACCM, effort qui est mon avis nécessaire parce qu'ils font une belle action, celle de rendre des denrées bio ou d'agriculture écoresponsable qui soient disponibles et accessibles à toutes les populations de la Ville, en particulier sur nos quartiers prioritaires.

Ils mènent des actions où les gens peuvent commander à des prix presque à prix coûtant, en tous les cas accessibles au budget de tous. Ils font aussi des actions d'ateliers autour de la cuisine, etc. Il y a donc plusieurs actions autour du produit de base.

Sur Barriol, nous avons une parcelle de jardin du côté de la Montcaldette, qui est abandonnée depuis des années, qui est en friche et que nous avons entrepris de restaurer, de défricher cette année, en partenariat avec l'association Regards. Nous allons donc faire tout un travail avec les jeunes. Je pense qu'il faut beaucoup miser sur la jeunesse, parce que c'est aussi par elle que peuvent arriver des évolutions dans notre société, autour de ces parcelles.

Je pense aussi au Trébon, où il n'est pas non plus très évident de trouver du terrain pour faire des jardins. On a actuellement une piste, avec une association que nous avons rencontrée. Il y aurait la possibilité de développer un partenariat entre cette association et le centre social du Trébon, de manière à sensibiliser les jeunes à la culture, sur ce qu'est un légume, sur ce qu'est un fruit. Il serait également question d'avoir des ateliers autour de la cuisine, du bien manger, de la santé, etc.

Avec nos jeunes, on veut donc aller de la naissance du légume jusqu'à la table, jusqu'au bien manger, mais ce n'est pas tout puisqu'on veut aussi faire des actions, dans nos accueils jeune, autour du tri de manière à boucler tout cela.

On est très sensible à toutes ces orientations. Je vous incite à regarder tous les projets que nous portons dans nos centres sociaux, dans nos maisons de quartier, en partenariat avec la politique de la Ville.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Parra, vous avez la parole.

**Monsieur Parra.**- Je souhaiterais intervenir sur la végétalisation et principalement sur les plantations d'arbres. 700 arbres depuis que l'on est élu, cela peut paraître peu mais on revient de loin. Pour moi, la priorité, le plan porte sur les écoles et les coquilles vides sur Arles.

Avec ma collègue Sophie, on travaille dans tous les quartiers, notamment au Trébon. On travaille avec l'ABF, sur la tour de l'Écorchoir. Vous dites que nous n'avons pas de plan, mais nous en avons.

Nous avons beaucoup d'arbres qui sont, en situation sanitaire, très affectés puisque nous n'aurons plus - je ne suis pas prédicateur - de platanes sur la Commune dans quinze ans du fait du changement climatique.

À la Croisière, on en a abattu par dizaine. On s'en aperçoit sur la route de Raphaël et Moulès.

Nous travaillons donc aussi là-dessus aussi avec les techniciens. Maintenant, nous

sommes des élus, je ne suis pas technicien, mais nous avons des techniciens en essence.

Pour moi, avoir arboré 37 arbres à la Cavalerie, ce n'est pas un exploit, mais on vient de loin.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Raviol, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Raviol.**- Sur les cantines, vous savez que j'ai en charge le projet alimentaire territorial, puisque je suis référent à Arles. Ce projet alimentaire territorial se fait avec le pays d'Arles et la métropole, puisque c'est quelque chose de départemental.

Au niveau arlésien, des formations ont été faites au niveau des agents des cantines. Les formations se font dans toutes les villes qui signent une charte. Pour rappel, on a signé en 2021 la charte du projet alimentaire territorial.

Depuis, au niveau des achats, on essaie de regrouper. Un regroupement se fait entre la cantine de la Mairie, l'hôpital et le lycée Montmajour pour essayer d'augmenter parce que des fois, quand on a besoin de deux ou trois caisses de pommes - je vous rappelle que la cantine arlésienne fait quand même 4 000 repas par jour - on n'a pas assez de quantité. Se regrouper permet donc d'avoir d'abord moins de trajet, parce qu'au niveau des dépenses carbone, c'est important.

On s'est également associé avec Avignon pour l'achat des viandes, pour le taureau de Camargue. On s'est associé pour pouvoir avoir un groupement de commandes.

On est en train de voir - d'ailleurs, les plastiques disparaissent - tout ce que l'on peut améliorer.

Je vous signale aussi qu'il y a un projet. Pour le moment, ce n'est pas encore sorti des cartons, mais le marché de Châteaurenard cherche un espace, un hangar, pour que tous les agriculteurs du secteur puissent emmener leurs denrées sur place. De cette manière, il y aura moins de trajet de camions pour aller sur Châteaurenard après. C'est un projet dont j'ai discuté hier avec le directeur du marché de Châteaurenard, le maire de Boulbon qui me l'a annoncé comme cela.

Je voulais aussi dire qu'à un moment donné, les petits ne voulaient plus manger à la cantine, mais depuis que notre nouveau directeur est arrivé et a revu les menus, tous les petits y mangent. Pour moi, c'est quelque chose d'important.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Imbert, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Imbert.**- Dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif De Territoire), nous avons un groupe de travail restauration collective avec les parents, avec qui nous organisons régulièrement des visites de la cuisine centrale, parce que c'est un sujet de santé publique. Cela pose beaucoup de questions et nous sommes complètement ouverts et transparents.

À une prochaine occasion de visite, Madame Maris, je vous inviterai très volontiers à participer avec nous et les parents.

Vous pourrez voir de l'intérieur ce qui s'y passe et notamment comment nous avons remplacé les barquettes de plastique par des barquettes en cellulose.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Girard.**- Je souscris à tout ce que Virginie a dit et je remets un doigt là-dessus.

On a les grands écrans aujourd'hui et on parle d'environnement une fois dans l'année. C'est vraiment déprimant de devoir commenter un rapport qui n'a pas été présenté aux Arlésiens qui nous suivent et qui a été expédié en cinq minutes alors qu'aujourd'hui, on avait vraiment toute l'infrastructure pour faire la démonstration de vos actions.

L'environnement, c'est quand même une des préoccupations principales des Français. Je trouve, dans la manière même de présenter ce rapport, que cela montre l'intérêt que ça a pour votre équipe et que cela en dit long sur ce projet. L'environnement, ce n'est pas une question de bobos, même si Madame Balguerie se permet de dire que c'est notre vision qui est celle de bobos, de manière assez indécente.

L'environnement, c'est des enjeux cruciaux pour l'habitabilité de notre territoire, des enjeux vitaux parce que la sécurité, - et je sais que la sécurité, c'est votre dada - c'est pouvoir se projeter sur un territoire, pouvoir se dire que l'on va y habiter sereinement dans les années à venir, avec un cadre de vie, avec un minimum de qualité de vie, avec un minimum de sécurité alimentaire, avec une qualité de l'air qui est à la hauteur. C'est une sécurité quant à la ressource en eau et être protégé des impacts du climat qui s'annoncent.

C'est de cela dont il est question et je trouve que vous le prenez avec beaucoup de légèreté.

Notre ville est la plus grande commune de France. Elle héberge deux parcs régionaux, deux réserves nationales, une réserve régionale, des sites Ramsar et un Conservatoire du littoral. Ce serait donc vraiment un territoire d'expérimentation, un territoire qui devrait être novateur et qui permettrait de porter de grands projets, d'autant plus que nous sommes en première ligne des changements climatiques avec les changements du trait de côte.

Tous les efforts que vous déployez dans ce rapport me permettent de dire que votre politique n'est pas à la hauteur, parce que la menace est existentielle.

C'est un rapport qui contient beaucoup de choses, qui est presque gonflé artificiellement, à coups d'interminables explications pédagogiques sur le Chaucidou qui prend une page, les pavés drainants, les photos de toutes les ampoules avec la couleur. Franchement, je l'ai lu et je pensais qu'il y aurait le rapport du GIEC et la recette bio de la tarte Tatin au final pour le gonfler. Ce sont des pages entières qui viennent essayer de combler un manque d'action qui saute aux yeux, quand on le lit.

Virginie en a déjà parlé, mais sur la réduction de la circulation en ville, sur la végétalisation des espaces urbains, sur la réduction de la consommation en eau, sur la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, on n'en a pas encore parlé, sur la sensibilisation des scolaires et sur la désimperméabilisation des cours d'école, dans ce rapport 2024, il n'y a que des actions minuscules, voire inexistantes, ou alors qui ont été déléguées à d'autres structures.

Là, je salue vraiment le travail des associations, le travail du PETR et le travail du Secours Catholique qui viennent au secours des carences de cette municipalité.

Alors, vous participez souvent financièrement, par le biais des subventions, à l'exercice de ces associations, mais c'est souvent de manière statutaire, où cela se faisait depuis des années sans que l'on voie un soupçon de politique proactive, une augmentation des moyens mis en place ou un changement malgré les différentes alertes.

Il y a eu beaucoup de sujets à traiter, multiples, complexes et techniques. Il y en a deux que je voudrais aborder, qui me semblent essentiels sur notre territoire et qui sont traités de manière un peu superficielle dans ce rapport. Il s'agit de la qualité de l'air en ville et de la préservation des terres agricoles.

Sur la qualité de l'air, je n'ai pas besoin de me justifier pour comprendre en quoi c'est important. On a, dans ce rapport, deux petits tableaux d'une station qui est celle du centre-ville sur le boulevard des Lices. Ce sont des chiffres bruts, sans vraiment beaucoup d'analyses. Pour le NO<sub>2</sub>, on sait que la moyenne mesurée est de 14ug/m<sup>3</sup>, que la valeur limite pour la santé humaine est 10 microgrammes d'après l'OMS, - cela a été redescendu récemment - mais que l'on reste avec 14 grammes en dessous des 40 microgrammes qui sont les seuils acceptés dans les réglementations françaises et européennes.

J'ai comparé ce graphique à celui que vous nous aviez fourni l'an dernier et ce n'était pas le même. La fiabilité de vos sources est très amusante, puisqu'on a deux graphiques sur les mêmes années, mais ce ne sont pas les mêmes chiffres. On voit qu'il y aurait une diminution globale du NO<sub>2</sub>, qui est l'indicateur du trafic routier, qui est lié à l'amélioration des motorisations. Il n'y a pas grand-chose à en tirer parce que sur tous les territoires, cette baisse est constatée. C'est la qualité des moteurs qui change.

Ces graphiques ne sont pas contextualisés ; on n'explique pas grand-chose.

Je rappellerai que la qualité de l'air est un enjeu majeur. C'est 47 000 morts par an en France. Vous nous faites le Chaucidou sur des pages entières et deux tableaux non commentés sur la qualité de l'air. La qualité de l'air, c'est 7 % de la surmortalité et deux tiers pour les particules fines.

Si vous nous dites que le principal impact de la qualité de l'air en ville, c'est la circulation routière, cela vaut pour le NO<sub>2</sub> mais pas forcément pour les microparticules, malgré ce que vous nous dites puisque, de toute façon, les deux graphiques ne correspondent pas et les inflexions ne sont pas au même endroit.

Sur cet enjeu vital, il y avait plein de documents à votre disposition sur le territoire. Atmosud a fait une étude en 2019 sur la totalité de la Ville, avec des points de contrôle à différents endroits, et le PTR, sur les microparticules, a mesuré d'où elles venaient et les leviers d'action sur lesquels on pouvait intervenir.

Atmosud nous disait que les rues les plus polluées en ville par le trafic automobile étaient Place Antonelle, Avenue du Maréchal Leclerc, Boulevard Émile Combes, avec des niveaux qui peuvent atteindre 33 microgrammes par mètre cube.

Atmosud nous disait que les stations les plus polluées en ville n'étaient pas situées près de la RN 113, comme vos régulières reprises de parole pourraient le faire croire, que les stations près de la RN 113, comme sur le boulevard des Lices, restent de toute façon bien en dessous des standards européens, même si cela reste au-dessus des nouveaux seuils préconisés par l'OMS.

Sur les microparticules, le rapport du PETR nous dit que l'agriculture est responsable de 58 % des émissions sur le territoire, - ce n'est pas national, mais vraiment des études locales - l'industrie 14 %, le résidentiel 11 % et le transport 9 % seulement. La 113 intervient donc, dans la pollution atmosphérique en centre-ville, de manière assez anecdotique.

Pour la pollution aux microparticules, comme je viens de le dire, la voiture est seulement responsable de 9 % de la pollution.

Par rapport à ce que vous faites de cette information, dans ce rapport en termes de politique publique, on ne voit rien du tout.

Sur la place de la voiture, on a un peu parlé du vélo. Je regrette que cela puisse suffire en termes de politique publique. Les quelques aménagements sont inefficaces, insuffisants parce que la sécurité routière nous dit que l'on ne peut pas considérer que les voies cyclables sur le trottoir soient des voies cyclables, puisqu'elles interfèrent avec le mobilier urbain. Elles ne sont pas du tout efficaces et elles ne remettent en aucun cas en perspective la place de la voiture dans les villes.

Là où on aimerait lire un plan local de circulation, là où on aimerait remettre en cause la place de la voiture, qui est le principal facteur de pollution en NO2 sur le territoire, il n'y a rien du tout. Sur la politique de la voiture en ville, il y a un parking. Vous nous dites que vous allez faire un parking.

Les terres agricoles constituent le deuxième sujet vital pour notre économie, pour notre territoire. Cela a un impact sur notre souveraineté alimentaire. Cela a un impact pour capter du CO2. Cela a un intérêt à préserver notre ressource en eau potable et évidemment un intérêt économique.

Vous ne cessez de clamer votre amour pour la Camargue. Lorsqu'on parle de la ligne THT, on voit les associations se mobiliser pour les terres agricoles. Finalement, au niveau de la Mairie, quand on regarde ce qu'il y a dans ce rapport et votre action directe pour la protection des zones agricoles, pour l'installation des jeunes agriculteurs, pour la sanctuarisation de certains territoires, rien n'a été réalisé.

La seule fois où l'on a parlé de terres agricoles à ce Conseil Municipal, c'était pour valider le déclassement de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles, pour laisser passer une autoroute. Ce qui est prévu, c'est évidemment la destruction de plusieurs dizaines d'exploitations agricoles.

Sur les scolaires, les enfants, les générations futures qui sont, à mon sens, les citoyens de demain, les grands oubliés de votre projet de développement durable sur l'école, le rapport nous dit que dix classes seulement ont fait l'objet d'interventions scolaires.

Sur les travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles en 2023, il n'y a rien eu dit du tout.

Sur les travaux dans les écoles, notamment pour les économies d'énergie, alors que vous ne cessez de dire que nos écoles sont dans un état lamentable, vous avez travaillé sur cinq écoles pour 315 000 euros seulement, alors que vous avez mis dans le même temps 7 millions d'euros pour la voirie.

Sur le volet aux adaptations au changement climatique, on apprend que le Symadrem commence à travailler sur une stratégie littorale, alors que cela fait dix ans que l'État somme les collectivités territoriales de travailler dessus. Un rapport récent de la Cour des comptes a encore pointé que rien n'avait été fait sur le territoire.

Virginie a dit : *« ce qui transparait, c'est un manque total de méthode. »* Au lieu de prendre un sujet, de dire : *« la pollution atmosphérique en ville, quelles en sont les causes, sur quoi devrait-on agir »*, vous travaillez en silo sur plein de petits sujets : les arbres par ici, quelques pistes cyclables par là. Il n'y a rien de cohérent. On ne voit se dessiner aucune stratégie globale pour faire face aux grands enjeux qui nous menacent. C'est un amoncellement de petites mesurètes qui s'additionnent.

Je mesure un manque de volonté à travers quelques prises de parole que vous avez eues récemment et quelques contre-vérités que l'on a pu vous entendre dire, Monsieur le Maire, pour comprendre que l'environnement n'est pas votre sujet.

Le mois dernier, en Conseil Municipal, vous aviez dit que le Vaccarès allait jusqu'à 70 grammes par litre, ce qui est totalement faux. Le Vaccarès, cette année, est à 32 grammes en juillet, à 32 grammes en août et à 31 grammes en septembre. Il y a eu des étangs inférieurs, qui ne sont plus connectés et qui montent à 70 grammes. Évidemment, c'est le principe des tables sonnantes. On fait même du sel sur ce principe-là.

Sur une donnée aussi importante que le sel en Camargue, vous dites n'importe quoi. Vous dites constamment que 5 000 Arlésiens s'asphyxient à cause de la RN 113, qu'il faut une autoroute. Les chiffres et les études là-dessus nous disent que c'est totalement faux, que la pollution en ville, ce n'est pas la 113, mais le manque de politique publique sur la place de la voiture en ville. Aussi, ce n'est même pas 5 000 Arlésiens qui habitent à proximité de la 113. Sur les derniers comptages d'orthophoto, avec des sessions de travail sur l'habitat aggloméré sur le territoire, on a mesuré que c'était à peu près 3 600 Arlésiens qui habitaient à moins de 150 mètres de la 113.

La DREAL, donc les services de l'État, nous dit dans un rapport en 2021 que moins de 3 000 Arlésiens seraient impactés par les changements sur la 113, avec une baisse de seulement 5 microgrammes par mètre cube de NO<sub>2</sub>, ce qui permettrait sensiblement de rester au même niveau que celui du boulevard des Lices. On serait évidemment au-dessus des seuils de l'OMS et évidemment toujours en dessous des seuils européens et français. Sur ce niveau de la pollution atmosphérique, vous dites encore une fois n'importe quoi.

Sur la 113, en termes d'accidents, vous dites qu'il y a 200 accidents par mois, mais c'est n'importe quoi.

**Monsieur le Maire.**- 220 accidents par an, pas par mois.

**Monsieur Girard.**- Non, la sécurité routière a sorti un rapport disant qu'il y a entre 2 et 4 accidents graves sur la RN 113 par an. Les 200, ce sont des incidents, les multiples interventions que font les agents.

La Direction des routes dans son rapport annuel nous dit : « *malgré un important trafic poids lourd, la RN 113 n'est pas un axe particulièrement accidentogène par rapport au même type de route en France.* » Encore une fois, vous appuyez vos analyses sur des chiffres sortis du chapeau, sortis de leur contexte, montés en exergue, soit sciemment parce que vous avez envie que ces chiffres correspondent à votre politique, soit parce que vous lisez les dossiers en diagonale, sans même vous y arrêter, bien que ce soit quelque chose de vital et d'important pour le territoire.

Je comprends la complexité de l'exercice et pour vous de faire semblant de traiter ces sujets qui sont importants pour nos concitoyens, tout en ayant un électorat allergique aux mots écologie et environnement. La manière dont Madame Balguerie répond à Virginie en dit long sur cette considération de bobo.

Vous faites partie d'un courant politique que cela n'intéresse pas et qui, au niveau national, va porter des grands projets comme l'A 69, alors que le rapporteur public vient de l'invalider. Il a répondu de manière très violente à Sainte-Soline contre les manifestants qui manifestaient contre les méga-bassines, alors qu'elles viennent d'être déclarées interdites.

Votre champ politique est celui-ci, celui de faire semblant que l'on s'en occupe, mais

être hostile par nature à la moindre idée de transition, de réelles transitions écologiques. Je trouve que c'est dommage et que c'est très difficile à entendre pour notre territoire, qui est aux premières loges des enjeux du changement climatique, aux premières loges des enjeux de crise de la biodiversité.

Les menaces sont réellement existentielles et je sens, je pressens par manque de méthode et par manque d'envie que malgré ce joli rapport, vous n'êtes pas et vous ne serez pas à la hauteur du changement et de la révolution écologique qui devrait s'imposer.

**Monsieur le Maire.**- Je ne reprendrai pas tous vos arguments, mais quelques-uns sont vraiment abusifs, notamment sur les accidents. Je fournirai d'autres chiffres, si vous le souhaitez, des chiffres officiels également. Vous n'êtes pas le seul à lire certains dossiers ; je les lis aussi. Le moment venu, je vous annoncerai des choses sur le contournement. Cela ne vous fera sans doute pas plaisir, Monsieur Girard, mais le contournement se fera pour de bonnes raisons.

Monsieur Raviol, vous vouliez préciser quelques chiffres parce que je n'ai jamais dit 70, mais 65 grammes. Le chiffre 70 a d'ailleurs été évoqué il y a un certain nombre de mois, parce que le Vaccarès était monté à ce degré de salinité. C'est parce que nous avons fait des efforts, parce que les Arlésiens, les agriculteurs et les riziculteurs ont fait des efforts que le Vaccarès est revenu dans des normes plus acceptables.

Monsieur Raviol, je vous laisse la parole.

**Monsieur Raviol.**- Je voudrais dire que les impériaux sont montés à 110, mais qu'ils n'ont presque plus d'eau. En ce moment, le Vaccarès est retombé au niveau de la mer qui est à 31.

Sachez que l'on travaille beaucoup dessus et que l'on est associé avec la réserve. Une station de pompage et de sortie des eaux s'appelle « Pierre du Lac ». On est en train de travailler sur le fait qu'en hiver - le Rhône est au moins à 2 000 m<sup>3</sup>/seconde en hiver, alors qu'il n'y a pas assez de niveau d'eau à l'étiage - on va amener de l'eau en gravitaire, le souci étant de ne pas dépenser de l'énergie parce que cela coûte très cher. On va récupérer ces canaux d'écoulement et par le biais de marteliers. On va amener gravitairement de l'eau dans le Vaccarès. La réserve est entièrement d'accord et L'État va nous aider.

Au niveau du Château d'Avignon, le Département est en train de revoir un ancien canal qui va être remis en service, justement pour les étangs inférieurs.

Je vous signale que l'on va attaquer le pertuis de la Fourcade au niveau des travaux, puisque l'enquête publique se termine.

On va également, en ce qui concerne le pertuis de la Comtesse que l'on avait mis en stand-by, remettre l'étude là-dessus parce que l'État nous le demande.

On vient aussi de faire un Copil concernant le littoral. Je dis qu'il y a 17 scénarios mais à chaque fois, on retoque en me disant qu'il y en a 39. Ceci étant, je pense que 17 scénarios pourront être possibles.

À la question : comment se protéger de la submersion marine ? C'est autre chose que l'érosion en littoral.

On a de la chance, sur la Camargue, d'avoir une digue à la mer qui est en retrait de la mer, puisqu'elle est dans les terres. C'est un point positif, parce que cela nous coûte moins

cher en termes d'entretien. On va remettre cette digue à la mer, à la côte de 1,50 m. Vous savez qu'elle s'arrête normalement à Tourvieille. Pour le moment, elle n'est plus en place parce que c'est le chemin qui va à Bauduc, mais on va refaire cela.

On travaille avec Monsieur François pour voir la manière dont on pourrait raccorder cette digue à la mer jusqu'à la digue que nous avons faite pour protéger Salin de Giraud, pour la digue du Rhône. De cette façon, on protégerait entièrement les saliniers. On est donc en discussion avec Monsieur François, parce qu'on n'est pas tout à fait d'accord sur le tracé. J'ai demandé à Monsieur François qu'il puisse participer, parce que cela va coûter trop cher à la Collectivité. En tout cas, on y travaille et cela devrait avancer.

**Monsieur le Maire.**- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

**Madame Guintoli.**- Je ne vais pas aller sur le terrain expert de mes collègues Changeons d'Avenir qui ont déjà presque tout dit.

Je vais avoir des réflexions plus néophytes de celui qui lit le rapport, qui peut être n'importe qui.

Il me semble que ce rapport est un fourre-tout invraisemblable. Tout ce qui relève du bon sens ou d'une gestion soucieuse des données publiques est déclaré « démarches de développement durable ». On a le cimetière de Raphèle, couper le Wi-Fi, subventionner le parc. Est-ce du développement durable ? Je me pose la question.

C'est une suite d'approximations, de déclarations d'intention, de lieux communs à tous les chapitres qui démontrent que vous n'avez aucune ambition réelle sur ce sujet fondamental. Il y a pourtant tellement d'enjeux, tellement de projets à mener... Je pense au dispositif « Un enfant, un arbre » qui est très bon symboliquement et en la matière.

Récemment, j'ai été formée dans le cadre de mon activité d'agricultrice, par la Chambre d'agriculture, pour le maintien de la biodiversité. Voilà une chose à faire avec les écoliers : les emmener chez les agriculteurs, faire des travaux pratiques, voir vraiment sur le terrain ce que c'est. C'est, en plus, pris en charge par la Chambre.

Le pompon, c'est de voir que vous préférez faire de l'humour douteux : qu'est-ce que le Chaucidou ? Il ne s'agit ni d'un type de saucisson, encore moins d'un art martial. Alors là, on touche le fond. Cette façon d'infantiliser vos lecteurs montre bien que vous ne prenez au sérieux ni le sujet, ni les personnes auxquelles vous vous adressez. Pourtant, l'enjeu est tout bonnement notre survie.

**Monsieur le Maire.**- Il sera intéressant de répondre à cela, mais on va passer avant la parole à Monsieur Rafäi.

**Monsieur Rafäi.**- C'est un débat très riche. À vous écouter parler, je crois que l'on aurait dû maintenir l'EPARCA parce que ça nous aurait permis de débattre et de discuter, cela nous aurait évité une séance de Conseil Municipal.

J'ai lu ce rapport et je l'ai lu l'année dernière ; c'est un copier-coller de l'année dernière. Ceci étant, je voulais quand même faire des observations.

Sur ces 86 pages, il n'y a que 6 pages bien aérées sur le volet « assurer la cohésion sociale et la solidarité ». On a droit à deux mots sur le Fraternibus, deux mots sur les associations et deux mots sur le guichet famille. Il n'y a rien sur le bénévolat associatif, sur les initiatives citoyennes, sur l'accompagnement des actions caritatives des associations et sur le

rôle en matière de services publics. Il n'y a pas grand-chose non plus sur l'accès aux services essentiels pour tous. Il n'y a aucune initiative pour garantir un accès équitable à l'éducation, la santé, les services sociaux, l'accès au logement. Il n'y a rien sur l'intergénérationnel, sur les luttes contre l'inégalité territoriale, sur les actions dans les quartiers. Enfin, il n'y a rien sur la cohésion par la culture, les loisirs, le sport, puis quasi rien sur les actions éventuelles en soutien de l'économie solidaire, de l'agriculture.

Je pense que vous ne vous êtes pas trop foulés. Ou alors, c'est un rapport obligatoire qu'il faut remettre chaque année au Conseil Municipal. Mais force est de constater que la Ville ne fait pas vraiment grand-chose, à part la communication pour renforcer la solidarité, essayer de réduire l'inégalité et favoriser le vivre ensemble.

Je voudrais juste ajouter - et je remercie ma collègue Mandy Graillon, conseillère départementale - que le PAT, le Pôle Agriculture Territoriale, c'est le Département, Madame Vassal qui l'a mis en place il y a des années. La loi Egalim est une loi française et celui qui en est la maîtrise d'ouvrage, c'est le pays d'Arles. C'est donc le pays d'Arles qui a mis cela en place.

Par rapport aux idées que vous avez énoncées sur le circuit court, le manger made in Provence, le manger chez nous, ce sont des débats qui nous traversent et sur lesquels nous sommes tous d'accord.

Par contre, Monsieur Souque, vous êtes devenu le Jean-Pierre Coffe de l'agriculture. Vous êtes en train de dire qu'ils confondent les légumes et les fruits dans les quartiers. Grâce à vos actions, ils vont découvrir ce que sont les légumes et les fruits. Arrêtez d'être péjoratif avec les quartiers. Je pense que ce qui nous traverse ici, c'est l'ensemble de la Ville et de la communauté arlésienne et pas spécifiquement les quartiers. Vous êtes obligé de parler pour parler.

Vous parlez du vélo à Barriol, mais ils n'ont pas besoin de vous pour faire du vélo.

Vous dites plein de choses, mais restez dans votre créneau et évitez de parler de sujets que vous ne connaissez pas forcément.

Personnellement, dire que l'on confond les fruits et les légumes dans les quartiers est, pour moi, quelque chose de péjoratif. Je pense que ce n'est vraiment pas sympathique, mais vous avez l'habitude de stigmatiser les quartiers.

Monsieur Parra, vous avez parlé d'arbres. Je suis d'accord avec vous, à savoir qu'il y a un travail phénoménal, mais le dernier acte que vous avez fait, - ce n'est pas de votre faute, cela a été fait avant - c'est le cimetière de Mas Thibert où il n'y a pas un arbre. Vous avez mis du grillage et du béton. C'est vraiment un signe du développement durable.

Je vais maintenant revenir à des choses très simples. Monsieur le Maire, j'ai appris depuis le 3 février que la Poste de Mas Thibert était fermée. On appelle cela « la Poste de Saint-Martin-de-Crau ».

Alors, soit vous êtes au courant et vous ne l'avez pas dit. Et si vous n'êtes pas au courant, c'est encore pire. J'ai appris cela la semaine dernière et le combat va continuer, en tout cas pour ma part et pour la part de l'opposition, sachant que cela s'appelle « les services publics pour tous et pour chacun ».

Je trouve l'attitude de la Poste inadmissible. On parle de service public mais aujourd'hui, les gens de Mas Thibert doivent aller à Saint-Martin-de-Crau pour rencontrer la

banque, pour rencontrer la Poste. Je trouve cela inadmissible parce qu'il y a, au niveau du résultat, ce que l'on a envie de montrer à travers un rapport obligatoire, puis la réalité du quotidien.

Qu'allez-vous faire ? Que faites-vous ? Vous allez me dire : « *ce n'est pas de notre faute.* »

Vous avez sacrifié Trinquetaille et c'est réglé. Je remercie l'adjoint de Raphaële qui est arrivé à se battre et a maintenu la Poste à Raphaële. C'est très bien et je vous félicite.

Par contre, d'autres territoires ont été sacrifiés. Voilà la réalité à travers ce résumé, ce rapport. La réalité, c'est que le service public sur Arles est en train de diminuer chaque année, de par des forces de l'État ou de collectivités, mais aussi grâce à votre non-intervention.

Je vous ai écouté aux vœux de Mas Thibert. Vous avez expliqué tout ce qui avait été fait sur l'année 2024, mais vous aviez déjà la date de fermeture de la Poste de Mas Thibert et vous ne l'avez pas dit aux habitants.

Merci de me répondre.

**Monsieur le Maire.**- Sur ce point, Monsieur Rafai, je vous répondrai lors des questions diverses.

Monsieur Souque, vous allez répondre, mais je vais d'abord passer la parole à Monsieur Imbert.

**Monsieur Imbert.**- Monsieur Girard, les écoles oasis sont quelque chose de formidable. C'est un projet magnifique d'avoir des cours de récréation végétalisées, désimperméabilisées, toutes vertes, etc. C'est formidable, mais quand auparavant le bâti de nos écoles est dans un bon état.

Je ne veux incriminer personne. C'est l'histoire de la Ville et on ne va pas s'enfermer là-dedans.

Nous avons fait évaluer les travaux, le besoin des travaux de nos bâtiments, de nos écoles. Monsieur Girard, en 2021, il fallait 30 millions d'euros, simplement pour rénover nos écoles. On ne parle pas de cours de récréation.

Comme vous, j'aimerais que toutes nos cours de récréation soient vertes, sauf que cela ne peut être aujourd'hui la priorité en termes d'accueil de nos enfants en situation de handicap, en termes de sécurité, - je remercie d'ailleurs Mandy Graillon qui porte un projet sécurité, qui sera mis en œuvre avec Monsieur Parra dès cet été - en termes d'isolation thermique. C'est colossal.

C'est vrai que nos écoles sont délabrées. Vous pouvez le calculer comme vous voulez, mais ce n'est pas nous, Monsieur Girard, qui avons fait cela en cinq 5 ans. Nous n'allons pas, le week-end, abîmer nos écoles. Il y a presque une mauvaise inclination personnelle, Monsieur Girard. Vous nous reprochez de ne pas investir assez dans les travaux. Depuis que nous y sommes, c'est 1 million d'euros par an, en moyenne. Voulez-vous que je vous donne les chiffres de ce qui a été fait avant ? Monsieur Girard, il y a eu 378 000 euros en 2016 et 196 000 euros en 2017, pour 39 écoles, la plus grande commune de France. Vous nous faites le reproche de ne pas végétaliser, mais vous rendez-vous compte de là où on part ?

Les parents, en conseil d'école, ne me parlent pas de végétaliser, mais de la sécurité de

leurs enfants. Ils me disent que les enfants ont chaud l'été et froid l'hiver. Cela, c'est un vrai problème.

Je remercie nos services des bâtiments, parce qu'un travail colossal est fait pour améliorer la réactivité, pour répondre aux petites demandes à très court terme, comme pour essayer de planifier les besoins à long terme.

J'aimerais également beaucoup que les cours de récréation soient végétalisées, mais on est très loin de cela parce qu'il y a d'autres priorités.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Souque, vous avez la parole.

**Monsieur Souque.**- Je trouve blessant, navrant, la façon dont vous faites de la politique, Monsieur Rafai. Les Arlésiens sont témoins. Les gens de Barriol, de Griffeuille, de Trébon sont témoins.

La différence entre un jeune qui habite à Raphèle, à Moulès, à Trinquetaille ou qui habite dans un quartier où l'on peut avoir des pavillons avec des parcelles, avec des jardins, où l'on peut gratter la terre, où l'on peut voir ce qu'est une plante, où l'on peut voir pousser un légume, et la différence avec un jeune de Barriol, du Trébon ou de Griffeuille, c'est qu'il vit dans des HLM et qu'il peut aussi avoir envie d'accéder à des choses naturelles, avoir envie de comprendre.

Monsieur Rafai, je ne fais pas de la politique de salon. Je suis sur le terrain et je suis médecin. Dans nos cabinets, quand on discute avec les familles, avec les enfants, souvent ils ne savent même pas ce qu'est un poulet parce qu'ils ne voient que des poulets coupés en morceaux. Ce n'est pas uniquement les enfants des quartiers, mais d'une manière générale.

Maintenant, j'ai été mandaté par Monsieur le Maire pour m'occuper des quartiers prioritaires. Je parle donc en priorité de ce que je connais et de là où je travaille. Et j'y travaille au quotidien.

Ces jeunes, ces enfants ont aussi le droit de découvrir un certain nombre de choses et je ne les priverai pas. Je ne fais pas de la politique politicienne. J'essaie de faire progresser les choses et de donner à ces enfants, qui sont dans les quartiers, les mêmes choses que les enfants de toute la Ville.

On ne s'intéresse pas qu'à ces enfants, mais on s'y intéresse aussi. Ce sont des quartiers prioritaires.

Concernant la jeunesse, on y pense, Monsieur. Je vais vous donner un simple exemple. Vous vous êtes contentés, depuis des années, d'envoyer nos enfants dans des centres aérés et dans les écoles où toute la semaine, ils sont en cours. Ils vont ensuite au centre aéré qui n'a d'aéré - pour les gens qui s'intéressent à l'environnement - que le nom. Aller dans un centre aéré dans son école, c'est peut-être très bien - et les équipes y travaillent très bien, parce que la prise en charge de nos enfants est optimale - mais on souhaiterait autre chose pour ces enfants.

On réfléchit donc à d'autres solutions pour emmener ces enfants au bon air. Et là, ce sont tous les enfants de la Ville qui bénéficient de cela.

Les enfants, on les traite tous au même niveau, mais pour ceux qui ont moins de possibilités, on donne un plus. Cela s'appelle la politique de la ville, de donner un plus à ces enfants qui n'ont pas la chance des autres.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Rafäi, vous souhaitez reprendre la parole.

**Monsieur Rafäi.**- Je suis content que Monsieur Souque s'énerve un peu. Encore une fois, tous les habitants d'Arles sont respectables, sont respectés. Dans vos propos, vous avez dit que les enfants de quartiers confondaient légumes et fruits et je dis que malheureusement, vous stigmatisez les quartiers qui ont juste besoin d'être respectés.

Après, je vous ramène à vos propos de politique politicienne. Je crois que c'est vous qui en faites. Vous parliez de centres aérés mais encore une fois, vous vous trompez comme d'habitude. Vous avez supprimé les colonies de vacances, parce que cela coûtait trop cher. Ils n'arrivent pas à s'aérer ailleurs, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

On était sur un rapport développement durable et vous avez stigmatisé des quartiers. Donc, restez dans votre thématique. Et surtout, les gens de quartiers sont des habitants comme nous, à part entière et pas entièrement à part.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Abonneau, vous souhaitiez prendre la parole.

**Monsieur Abonneau.**- Excusez-moi pour mon retard. Comme vous le savez tous, je travaille pour une structure agricole et on avait un rendez-vous avec le Préfet de région, qui avait pris du retard. C'est pour répondre aux propos de Monsieur Girard, sur l'absence d'actions de la Ville, a priori contre la ligne THT.

Monsieur le Préfet venait pour avoir une première présentation de la Camargue et de l'agriculture, mais lui-même est venu sur le sujet de la ligne THT. Qu'il s'agisse du Président des riziculteurs ou du Président de l'Office de Tourisme, la position était la même, à savoir une opposition à cette ligne.

Ce n'est donc pas parce qu'on n'en parle pas tous les jours qu'il n'y a pas d'actions.

Monsieur Girard, sur l'absence d'actions, sur le fait que l'on travaille en silo et qu'il n'y ait pas de travail en synergie entre les services, je voudrais revenir sur le label « Stations de tourisme » qui a de nouveau été accordé à la Ville, pour une période de douze ans.

Dans cette nouvelle réglementation, il y avait tout un ensemble de critères liés au développement durable et il fallait prouver à l'État que la Ville mettait en action des actions pour mettre en place une politique de tourisme durable.

Ce que vous ne reconnaissez pas a donc été reconnu par l'État. Finalement, je préfère que ce soit l'État qui reconnaisse cela, plutôt que vous, Monsieur Girard.

**Monsieur le Maire.**- Pour compléter ce que dit Monsieur Abonneau, j'ai passé aujourd'hui trois heures avec Monsieur le Préfet. Effectivement, nous avons abordé tous les gros dossiers structurants pour notre territoire, à savoir le contournement, la ligne RTE et le développement industriel de notre pays d'Arles. Tous ces sujets ont été abordés et nous travaillons en dehors des Conseils Municipaux.

Madame Balguerie, je vous laisse la parole.

**Madame Balguerie-Raulet.**- Je vais essayer de conclure brièvement, mais je ne peux pas vous laisser dire que l'on n'est pas intéressé, avec mes collègues, dans ce qui concerne la défense de l'environnement.

D'ailleurs, je note avec plaisir votre agressivité. De mon point de vue, c'est plutôt bon

signe. L'an dernier, vous étiez moins vindicatif. Je me dis donc que quelque chose doit vous déranger là-dedans. C'est mon analyse qui, je pense, doit être partagée.

Sur les points qui ont été soulevés, on a parlé de financement d'espèces naturelles, de la Camargue, etc. Je vous renvoie à la page 59, où nous finançons les organismes qui gèrent puisque nous ne sommes pas compétents dans certains domaines. D'autres le sont à notre place. Donc, on les soutient, sachant que l'on n'est pas obligé. On le fait, parce que c'est volontaire.

En ce qui concerne la pollution atmosphérique dont vous avez parlé, on a les mêmes sources. Je ne comprends donc pas très bien votre analyse, puisqu'elles viennent d'Atmosud qui est gérée par le PETR. Si nous voulions avoir des études plus fines, il fallait effectivement les financer, ce qui a été fait dans le cadre du contournement autoroutier.

Je vous rappelle que l'important, ce sont les particules fines qui, elles, malheureusement, se déplacent à très grande échelle. Et ce n'est pas seulement sur un endroit précis que l'on peut les mesurer. En tout cas, cette pollution existe.

Sur les terres agricoles, je crois que dans le projet de territoire du PLU, qui est un vrai projet en cours de révision, cela fera partie de nos préoccupations. C'est au cœur des débats actuels, parce que c'est nécessaire.

Vous avez souligné le début de la politique du Symadrem en ce qui concerne les submersions marines, le sel, etc., mais cela fait déjà un moment qu'ils ont commencé à y travailler, qu'ils s'y attellent. 39 scénarios sont soumis à la concertation, au débat public. Et vous savez très bien que toutes ces questions sont des questions compliquées.

Vous avez dit que ce rapport développement durable - et je le déplore pour les services qui se sont donné du mal et pour la personne qui en a fait la synthèse - était un ramassis de n'importe quoi et une addition de mesurètes. Je peux vous dire que vos interventions respectives, ce sont des mesurètes. Vous avez souligné le manque d'arbres au cimetière de Mas Thibert, qu'il n'y avait pas assez de pistes cyclables qui allaient à tel ou tel endroit. Vous nous reprochez de ne pas avoir une vision globale, mais la vôtre, je la cherche.

En ce qui concerne la question de l'éducation et de la sensibilisation, vous n'êtes pas sans savoir - puisque cela existait déjà et on a poursuivi - que beaucoup d'actions en matière de développement durable se font dans le cadre du Cahier ressources. C'est un financement volontaire de la Ville, avec tous les partenaires associatifs que nous soutenons financièrement pour pouvoir faire cette sensibilisation.

On a parlé de la végétalisation des cours d'école. Comme l'a dit Frédéric Imbert, on n'a pas pu tout faire et je l'ai moi-même regretté. Cela n'empêche que l'école des Alyscamps a été expérimentale. Elle a été reprise dans le dispositif du PETR, avec les résultats de notre expérience, avec nos conseils, parce que végétaliser ne suffit pas. Il faut accompagner aussi dans le temps et dans l'espace, pour que cela ait une vraie vertu pédagogique.

Je terminerai par deux bonnes nouvelles, que vous ignorez peut-être. On a eu le renouvellement, par le Conseil Régional, du label « Territoires engagés pour la nature ». Si on nous l'a renouvelé sur de nouveaux dispositifs, ce n'est pas pour rien.

Aussi, nous avons appris il y a deux jours que nous avons été labellisés « Arles, ville Ramsar, zone humide ». Je vous prie de croire que le dossier que l'on a rempli, sur lequel nous avons été obligés de revenir, - ce travail a été engagé de 2023 jusqu'à l'année dernière - a permis à un Comité international de nous décerner ce label. Vous en avez la primeur et je sais

que le Maire va communiquer là-dessus.

Par rapport à tout ce que l'on fait soi-disant si mal, avec si peu de convictions, avec peut-être un peu de désordre et pas suffisamment de visibilité, c'est tant bien que mal que nous allons dans le bon sens. En tout cas, nous y veillons et c'est vrai que ce n'est pas toujours très évident.

Pour finir, vous avez également raisonné en silo, en découpant les choses et en ne les liant pas dans le temps et dans l'espace.

**Monsieur le Maire.-** Avant de conclure cet échange fructueux, je rappellerai que le travail continue, que nous allons cette année engager le grand chantier de Beauchamp, que nous allons engager à l'automne le grand chantier de la voie verte, celle qui va relier les Alyscamps au pont Van Gogh, que nous allons engager également le grand chantier de la rénovation des logements, notamment sur Griffeuille, sur Barriol, sur le Trébon, comme nous l'avons fait à la Genouillade.

Cela nous laisse encore du pain sur la planche. En tout cas, je remercie tous ceux qui se sont investis dans tous ces chantiers.

Nous prenons acte de ce débat. Je vous remercie de l'avoir nourri.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

## **N°DEL-2025-0003 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2025**

**Rapporteur(s)** : Patrick de Carolis,  
**Service** : Finances

En application du III de l'article 106 modifié de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application des articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-3 à L5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Plus spécifiquement, l'article L5217-10-4 du CGCT dispose notamment que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Cette présentation s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires, un rapport sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ces documents doivent être complétés par une présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses afférentes.

Après avoir pris connaissance des différents rapports :

- rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2025,
- rapport annuel de la gestion de la dette,
- rapport de la gestion du personnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget.

Je vous demande de bien vouloir :

**1- PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les trois rapports indiqués ci-dessus,

**2- ADOPTER** le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2025.

**Monsieur le Maire.**- Avant de passer la parole à Madame Sylvie Petetin, je voudrais vous dire - comme j'ai pu le dire à plusieurs reprises, lors de nos vœux à la population - que nous avons assaini les finances de la Ville, que nous avons jusqu'à présent préservé le pouvoir d'achat des Arlésiens, et que nous avons massivement investi sur l'ensemble de notre commune.

Madame Petetin, vous avez la parole.

**Madame Petetin.**- J'en profite pour dire merci à José, qui a dû connaître un petit moment de stress pour que l'informatique marche.

Nous allons ouvrir le débat sur les orientations budgétaires de 2025. D'abord, rappelez-vous le slogan de la campagne, à savoir que Monsieur le Maire voulait remettre la Maison

Arles en ordre, malgré une succession d'impondérables qui ont pas mal secoué - je ne rappellerai pas le Covid, la guerre en Ukraine, etc. - toutes les collectivités territoriales.

Malgré tous ces impondérables, il n'y a eu aucune répercussion sur les Arlésiens. Les services ont été assurés, comme avant. Ils ont même été améliorés, puisqu'on a plus d'événements, un effectif de police municipale qui a augmenté, le périscolaire qui est élargi et les centres sociaux qui sont renforcés.

La part communale de la taxe foncière n'a pas été augmentée, contrairement à de nombreuses villes qui, dès 2023, l'ont augmenté considérablement. Je ne vous referai pas la liste des villes que je vous avais déjà citées, dont Paris, Grenoble, Lyon, etc.

La dette continue de diminuer très fortement et les investissements que nous avons annoncés ont tous été réalisés tels que prévus.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, Arles est sortie du réseau d'alerte des préfetures et du Trésor Public. Vous entendez souvent parler de ce réseau d'alerte et je vais vous en dire deux mots. Le réseau d'alerte est un système qui a été créé par les préfetures et le Trésor Public, un système de surveillance des collectivités territoriales, de surveillance financière basée sur des ratios un peu complexes, mais qui sont très financiers. À partir du moment où une collectivité ne rentre pas dans les bons ratios, elle passe en réseau d'alerte, c'est-à-dire que nous sommes surveillés en permanence et que l'on nous demande d'avoir des mesures correctives pour revenir dans une situation plus saine. Voilà ce qu'est le réseau d'alerte dont nous sommes sortis.

Le désendettement est historique, comme l'a dit Monsieur le Maire. Vous savez que la dette est un frein. Et maintenant, il n'est même plus utile de revenir là-dessus, puisque vous l'entendez au quotidien, dans la presse, dans les journaux, à cause de la dette phénoménale que nous avons en France. Je ne vais donc pas vous faire un laïus sur la dette. Je pense que tout le monde a pris une mesure de l'importance de la dette, qui est un véritable frein à l'investissement, frein parce que si on est trop endetté, - c'est comme dans un ménage - on ne nous prête plus, ou alors à des taux qui frôlent l'usure. Cette dette pèse aussi sur les citoyens, puisque c'est la Commune qui la paye. C'est donc vous et moi qui payons cette dette.

Il était ainsi indispensable de la réduire. Dans ce mandat-là, le mandat 2020-2026, elle aura diminué de 20 millions d'euros. Jamais elle n'aura autant diminué depuis vingt ans. Vous voyez que le mandat 2002-2008 a réduit la dette de 8,7 millions. En 2008, le mandat 2008-2014 a creusé la dette de pratiquement 3 millions. Le mandat précédent le nôtre a réduit la dette de 320 000 euros. Et nous, nous annonçons maintenant, à fin 2026, une réduction de la dette à 20 millions d'euros.

À partir du moment où les institutionnels et notamment les banques voient que nous faisons des efforts pour réduire notre dette, ils reprennent confiance. Cela permet de soutenir nos projets.

Cela ne nous a pas empêchés, en même temps, de faire un investissement massif puisque depuis 2020, on a investi plus de 69 millions d'euros qui sont déjà lancés. Accessoirement, on n'en a payé pour l'instant que 64, 7. Le reste, vous le retrouverez dans les reports, sachant que c'est déjà provisionné. Vous voyez que c'est 20 millions de plus par rapport aux quatre années précédentes, soit 2015-2019.

Vous voyez donc une réduction de dette massive et un investissement massif en même temps. Fin 2025, on aura investi près de 86 millions d'euros pour rénover la Commune.

Je signale au passage qu'en 2024, nous avons accéléré un peu la réduction de la dette, en n'empruntant que 3 millions d'euros alors qu'habituellement, on en emprunte 6.

Concernant les grands projets pour Arles, ce sont de grands projets d'embellissement, de développement et de rénovation de la Ville, que vous pouvez voir d'ailleurs au quotidien. Vous voyez qu'il y a partout pas mal de travaux. On continue donc dans les travaux. La Ville se transforme, les villages et les hameaux aussi. Au nord, au sud, à l'est, à l'ouest et dans le centre-ville, il y aura des projets partout.

Au nord, on a la requalification de l'avenue de Stalingrad, dont Madame Ferrand-Coccia a déjà parlé. Les études commencent cette année.

Il y a également le pôle d'échange multimodal, la zone à côté de la gare où l'on aura la gare ferroviaire, la gare de bus et l'accueil des bateaux de tourisme. C'est la raison pour laquelle on appelle cela un pôle d'échange multimodal. Les trois modes de locomotion seront là. C'est toujours en cours et c'est actuellement, je crois, les quais qui sont en train d'être refaits.

On va rénover la piscine Berthier qui, malheureusement, est dans un état assez catastrophique.

Côté bailleur social, c'est la rénovation de la Souleiado par Erilia.

Au sud, on a la rénovation, la réhabilitation complète de Barriol qui va changer la physionomie de ce quartier à l'horizon 2030. C'est un travail énorme, un projet national avec treize partenaires qui sont là-dessus. Madame Ferrand-Coccia en a également parlé pour la partie mobilité douce.

On transforme également le quartier des Semestres. Vous savez que deux programmes immobiliers sont nés. Le quartier continue et Madame Asford pourra vous en dire davantage.

En ce qui concerne la voie verte, la liaison entre le centre-ville et Semestres dont on a également parlé, les travaux vont démarrer en 2025.

À l'est, c'est l'appel à manifestation d'intérêt pour l'éco-quartier des Minimes. C'est un quartier qui sera campus universitaire, où il y aura du logement, une pépinière d'entreprises, tout cela tourné autour du numérique, de façon à faire une sorte de cité numérique.

En ce qui concerne le parc de Beauchamp, ce parc naturel doit rester naturel, mais malgré tout doit être aménagé pour que tout un chacun puisse en bénéficier, sans endommager la nature. Le parc de Beauchamp est porté par Madame Balguerie.

Côté bailleurs, VILOGIA et UNICIL, chacun rénove ses immeubles. Ils investissent énormément, ce qui là encore transformera le quartier de Griffeuille.

À l'ouest, on a l'aménagement du site des Papeteries Étienne. Le bâtiment principal va être rénové, les alentours aussi. La Macif qui cherchait un site pour son siège local, qui envisageait même de partir, va s'installer aux Papeteries Étienne. Nous gardons donc les emplois et nous créons une zone d'activité.

Enfin, il y a la SNCF qui lance un appel à manifestation d'intérêt sur le site de l'ancienne gare Maritime.

Côté centre-ville, on a parlé l'année dernière de l'ancien collège Mistral, puisque le

projet a été validé. Cette fois, ce sont les travaux qui démarrent cette année.

La Bourse du Travail va aussi démarrer cette année pour y installer l'Office du Tourisme et la CGT qui reste sur place.

La place Saint-Césaire, à la Roquette, va également mériter quelques travaux.

Il y aura une sécurisation du boulevard Émile Combes qui est assez dangereux, en y installant des plateaux traversants. L'église des Frères Prêcheurs est extrêmement menaçante pour quiconque. On a d'ailleurs dû la fermer de toute urgence. Elle mérite une restauration qui va durer au moins deux ans.

Enfin, le mur d'enceinte du Théâtre Antique est lui aussi très menaçant pour les riverains et demande une restauration.

En bref, vous voyez que petit à petit, il y a absolument partout des projets.

Les villages et les hameaux ne sont pour autant pas oubliés. Eux aussi bénéficient d'embellissements et d'améliorations des conditions de vie, puisque la voirie continue d'être rénovée. Le budget a d'ailleurs été multiplié par huit.

En 2025, sont prévus le chemin De Séverin à Gimeaux et la route des Trois Fontaines à Saliers, qui le méritaient amplement.

En ce qui concerne les city-stades et les aires de jeu, vous savez que trois ont déjà été faits en 2024. Cette année, c'est aux Alyscamps que nous allons faire une aire de jeu.

En ce qui concerne les déchetteries et les aires de tri, - puisqu'elles se trouvent dans les villages et les hameaux - c'est fait au Sambuc et à Trinquetaille. Pour Raphèle, cela vient juste d'être achevé. Il reste le centre de tri de Salin de Giraud et la déchetterie de Mas Thibert qui sont prévus pour cette année.

Côté sécurité, on continue d'installer dans les villages des caméras de vidéoprotection et des pièges photo.

Enfin, à Mas Thibert, une salle multisport est en cours d'étude.

En ce qui concerne la sécurité, vous savez qu'il n'y a pas de relâche pour lutter contre l'insécurité et les incivilités que nous subissons tous. Que ce soit en ville ou dans les villages et hameaux, nous méritons tous la sécurité.

Cette année, la priorité va pour la sécurisation des écoles. On en a un peu parlé, mais Madame Graillon pourra peut-être en dire davantage. Ceci étant, nous prévoyons en 2025 d'investir 500 000 euros pour continuer de sécuriser les 39 écoles de la Commune. Dans les centres sociaux, on a également commencé la sécurisation et on la continue parce que là aussi, les gens ne se sentent pas franchement en sécurité. Il faut donc absolument les écouter et les mettre en sécurité.

Sur tout le territoire, si on compare 2020 et 2025, concernant les caméras de vidéoprotection, il y avait 210 caméras en 2020 et aucune dans les villages. En 2025, Il y aura 315 caméras et 18 caméras installées dans les hameaux et les villages.

Les caméras pièges-photos servent essentiellement à lutter contre les dépôts sauvages qui jonchent pratiquement toute la Ville et les hameaux. En 2020, il n'y avait aucune caméra

piège-photo. En 2025, il y en aura 4 photos, sachant qu'elles peuvent être déplacées. Elles ne seront donc pas toujours installées au même endroit.

Côté police municipale, il y avait 12 policiers municipaux en 2020 et aucun garde champêtre. En 2025, il y aura 50 policiers municipaux et 6 gardes champêtres.

Sur la couverture horaire, c'est-à-dire le temps pendant lequel la Ville est sécurisée par la police municipale, la police municipale avait une couverture horaire de neuf heures en 2020. Aujourd'hui, on a 16 heures de couverture par la police municipale sur toute la Ville et les hameaux.

Concernant les écoles, le temps périscolaire avait été testé dans 5 écoles, je crois, les années précédentes. Maintenant, vu le succès que cela remporte auprès des parents, ce temps périscolaire sera étendu à toutes les écoles de la Ville. Concernant les travaux, c'est un total de 1,2 million d'euros qui vont être investis dans les écoles, sans compter le plan de sécurisation des écoles. Cela concerne les travaux de remise en état, le matériel pour les écoles et le service de la cantine, où il faut rénover toute la cuisine.

Côté transition énergétique, une sensibilisation est prévue dans le cadre du projet Cube qui est porté par Madame Balguerie. Elle concerne aujourd'hui 8 écoles.

La lutte contre le harcèlement scolaire est menée parce que c'est vraiment une inquiétude pour tous les parents. On lutte donc contre cela, également pour l'inclusion du handicap avec la création notamment d'un poste dédié exclusivement aux écoles.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, on accueille maintenant une centaine d'étudiants de plus par rapport aux années précédentes. Quand il y aura le site des Minimes, que l'on proposera un vrai campus aux étudiants, je pense que l'on sera un peu plus attractif. Des structures ont déjà été mises en place pour favoriser l'innovation et la collaboration entre les étudiants et les entreprises. Là aussi, c'est un facteur qui va attirer des étudiants, parce que c'est vraiment un lieu de bouillonnement.

Ces trois structures qui existent aujourd'hui sont Arles créative, le Hub créatif arlésien qui s'installera dès cette année dans l'hôtel Quiqueran de Beaujeu, et le Campus connecté dont vous avez déjà entendu parler, qui rejoindra ce mois-ci, en février, l'hôtel Quiqueran de Beaujeu.

Là encore, cela deviendra un lieu de création, d'innovation. Ces structures vont être, en plus, créatrices d'emplois permanents pour accompagner les étudiants et les entreprises.

Quatre emplois à temps plein sont déjà prévus dans le budget d'Aix-Marseille Université, pour leur partie. Il y a également un agent pour la Ville qui s'occupe du Campus connecté, puis enfin Arles créative qui prévoit d'embaucher deux personnes.

En ce qui concerne la santé, il y a une mobilisation permanente pour lutter contre le désert médical que nous subissons tous.

Le contrat local de santé attractivité qui a été signé permet d'inciter le corps médical à venir s'installer. Trois chirurgiens-dentistes et deux médecins se sont tout récemment installés, et un autre cabinet dentaire avec deux dentistes va ouvrir très prochainement au Trébon.

Un centre de consultation 7/7 s'est installé au centre-ville, avenue Sadi Carnot.

Enfin, le projet de pôle santé de Moulès suit son cours, mais il faudra peut-être en dire

un peu plus.

À Mas Thibert, l'ancienne Poste va être rénovée et proposée à des médecins ou à du corps paramédical.

La Commune est également engagée financièrement - vous l'avez lu dans la presse - dans la rénovation de l'hôpital Joseph Imbert, où 42 millions d'euros vont être investis.

La Ville s'implique aussi particulièrement auprès des associations liées au handicap et à la santé.

Concernant l'environnement, on a déjà longuement parlé du rapport développement durable qui concernait 2023, mais dont certaines actions vont se poursuivre en 2024. Je ne reviendrai donc que sur les autres actions qui n'y figurent pas.

Sur la poursuite du plan de plantation d'arbres, on prévoit à peu près 400 arbres plantés en moyenne chaque année. On pérennise l'opération « Une naissance, un arbre ». L'année dernière, on a distribué des arbres aux parents qui avaient eu des enfants en 2023. Cette année, on va faire exactement la même chose pour les enfants qui seront nés cette fois, en 2024. On prévoit d'ailleurs 663 arbres pour ces nouvelles naissances.

Madame Balguerie a déjà parlé aussi du label « Arles, ville Ramsar, zone humide ». Je ne reviens donc pas là-dessus. Il y a aussi le renouvellement du label « Territoires engagés pour la nature ».

Concernant la ligne RTE pour laquelle notre Maire se bat énormément aux côtés des associations, c'est un enjeu majeur. Le Maire en parle beaucoup mieux que moi.

Concernant les solidarités, la jeunesse et le social, Monsieur Souque vous a déjà un peu parlé des centres aérés.

Jusqu'à présent, les enfants en centre aéré étaient accueillis dans les cours d'école, ce qui était quand même moyen alors qu'ils y avaient passé toute l'année scolaire. Maintenant, on rénove le centre de l'Écureuil, que beaucoup d'Arlésiens connaissent et où beaucoup d'Arlésiens ont passé du temps.

Les travaux vont démarrer en 2025. À terme, cela permettra de doubler la capacité d'accueil des enfants à l'Écureuil.

Côté petite enfance, c'est surtout la crèche de Barriol qui va être concernée. Quand la réhabilitation du quartier de Barriol sera en cours, la crèche pourra proposer plus du double des berceaux d'aujourd'hui, c'est-à-dire que l'on passera de 20 à 49 berceaux.

Le projet social à l'échelle d'Arles porte sur les centres sociaux. Vous savez qu'il y a eu une restructuration de ces centres et qu'ils montent petit à petit en puissance. Cela continuera, bien sûr, en 2025. Le soutien financier augmente également puisque cette année, on va mettre 350 000 euros de plus.

Je vais vous donner quelques chiffres. Le budget des centres sociaux était de 350 000 euros en 2023, de 500 000 euros en 2024 et de 850 000 euros cette année. La montée en puissance, c'est donc aussi une montée en puissance financière.

Concernant les solidarités, il y a évidemment des perspectives pour les aînés qui ne sont pas oubliés. Le foyer Belmondo va ouvrir ses portes en 2025, pendant que le foyer

Morizot sera fermé pour travaux. Je ne sais pas s'il sera fermé complètement, mais il subira en tout cas des travaux.

Vous savez aussi que le Maire, dès qu'il est arrivé dans notre ville, voulait que les habitants des quartiers prioritaires aient un habitat digne. Il a convaincu les bailleurs sociaux d'engager de très lourds travaux.

Quand la SEMPA a été rachetée par VILOGIA, c'était une condition de la vente de rénover intégralement le quartier de Griffeuille. Les travaux commencent cette année, sachant que certains vont être plus rapides que d'autres. Au total, c'est 1 600 logements qui vont être rénovés et 168 millions d'euros qui vont être investis par les différents partenaires.

Concernant la vie culturelle, elle sera très prometteuse pour 2025, avec plus d'une centaine d'événements qui vont jalonner toute l'année, pour les grands, les petits, pour tous les publics.

Concernant le théâtre municipal, vous savez qu'il ne marche pas en année calendaire, mais en saison. Nous sommes actuellement dans la saison 2024-2025, mais cette saison a déjà produit ses effets. On a déjà quelques résultats sur cette saison 2024-2025, puisque l'on a constaté au 31 décembre 2024 que l'on avait vendu pratiquement autant de billets que l'année dernière, pour toute la saison 2023-2024. Cela veut dire que l'on a déjà pratiquement fait le plein et nous n'avons pas fini la saison, puisqu'il reste encore cinq mois de saison avec encore des places disponibles. On aura donc certainement un très joli bilan sur le théâtre.

La médiathèque, quant à elle, a comme objectif cette année de s'orienter vers le jeune public, avec des jeux vidéo, des escape games, tout un tas de choses qui concernent beaucoup plus les jeunes.

« Partir en livre » connaît un très vif succès et continuera en 2025. La médiathèque va accueillir des grands noms de la poésie, qui vont partager du temps avec les Arlésiens.

Deux expositions seront présentées à la médiathèque et enfin, la médiathèque poursuit ses activités pour les publics les plus éloignés de la lecture, qui sont les personnes âgées, la prison, etc.

Concernant la vie sportive, en 2025, on va continuer de réparer les infrastructures sportives, qui sont aussi en très mauvais état. Je reviendrai là-dessus au moment des chiffres financiers.

La piscine Berthier va connaître de gros travaux pour 460 000 euros.

Les piscines arlésiennes, qui sont un sujet, sont quand même maintenant en fin de vie. Elles ont beaucoup souffert. Elles ont connu peu d'entretien et elles sont vieilles. Maintenant, il est question de faire une véritable réflexion sur une stratégie des piscines, avec un centre aquatique. Tout cela est à envisager, mais il faut le faire parce que le moment est venu.

Concernant la vie sportive, le nombre d'événements sportifs augmente d'année en année et la pratique féminine du sport est encore en augmentation cette année, avec 15 % de plus qu'en 2024. Concernant la saison 2025, vous avez simplement une partie de tous les événements qui vont se produire tout au long de l'année. Il y en a 70, alors qu'on en compte plus d'une centaine.

Concernant la vie associative, vous savez que les associations restent une priorité pour la Ville. On est tout le temps en train de parler de priorités et on en a beaucoup. Cela reste

donc une priorité. Au total, entre 6 millions et 6,5 millions d'euros sont distribués aux associations. Un petit peu moins de la moitié, ce sont les subventions. Le reste, ce sont des mises à disposition, le chauffage, l'éclairage, les locaux, etc.

**Monsieur le Maire.**- Je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion sur ce chiffre-là. Ce n'est pas 6 à 6,5 millions qui sont distribués aux associations, mais consacrés aux associations, dont une partie en subvention et une autre partie en...

**Madame Petetin.**- Effectivement, ce qui est distribué, ce sont les subventions. Le reste, c'est comptablement des avantages en nature. Cela compte, puisqu'on les paye.

Concernant l'activité touristique, elle a été dynamique. On a observé +22 % de visiteurs au printemps de l'année dernière et +31 % en été. L'année 2025 s'annonce prometteuse.

Les objectifs de 2025, c'est d'allonger encore la durée de la saison et la durée de séjour, le temps de séjour des visiteurs à Arles. La modernisation des outils de l'Office du Tourisme devrait y contribuer.

Comme Monsieur Abonneau l'a dit, Arles a obtenu à nouveau son classement "Station de tourisme" pour une durée de douze ans.

Je rajoute qu'Arles a été la première ville du Département à obtenir ce classement, depuis l'introduction des éléments environnementaux.

Concernant les femmes et les hommes, grâce à qui on peut mettre en œuvre toutes nos ambitions, le budget prévisionnel du personnel va représenter 60 millions d'euros. On le verra le mois prochain. Ce budget est naturellement et mécaniquement en augmentation. Étant donné que les gens vieillissent, les salaires montent, etc.

On subit encore des mesures exogènes. On ne les connaît peut-être pas encore toutes, mais cela commence à être un peu plus clair pour nous depuis deux, trois jours. On va donc avoir une hausse des cotisations Urssaf, par exemple. On ne savait pas de combien, mais on le sait maintenant.

Des actions ont été lancées depuis 2020. Elles concernent d'abord les administrés, avec la mise en place de la continuité du service public, qui nous concerne tous.

Pour les collaborateurs, des mesures sont prises pour maintenir le pouvoir d'achat. Cela représente 4,1 millions sur le budget de 60 millions.

Nous en venons maintenant aux chiffres clés, aux grands équilibres de la Ville.

Vous savez que dans un budget de fonctionnement d'une collectivité, c'est essentiellement la recette fiscale qui est la plus importante. Elle représente chez nous pratiquement 30 % de nos recettes.

Encore une fois, je répète qu'il n'y a pas d'augmentation de la part communale de la taxe foncière, alors que tout le reste augmente. Beaucoup de municipalités, en 2022, ont plongé sur la taxe foncière pour augmenter leurs recettes, parce que cela commençait à devenir extrêmement compliqué.

De notre côté, depuis 2020, il n'y a donc pas eu d'augmentation de la part communale de la taxe foncière. Par contre, apprêtez-vous à avoir une hausse de 1,7 %, cette fois-ci

décidée par l'État. Cela concerne la revalorisation des bases, ce que l'on appelle communément la valeur locative de nos biens.

Concernant les recettes, le tourisme y est pour beaucoup. Pour les entrées dans les monuments et les boutiques par exemple, ces recettes augmentent pas mal. On était à 2 470 000 en 2019 et on est à 3 130 000 en 2024. Cela augmente donc chaque année un peu plus.

Comme vous le disait Monsieur Raviol, la restauration collective augmente. Comme vous le voyez au niveau des chiffres, de plus en plus de gens en profitent. Ce sont des élèves, mais ce sont aussi des personnes, les portages de repas, etc. Il ne s'agit pas uniquement des cantines. On voit donc une jolie progression des entrées de ces recettes.

Je signale également une gestion dynamique de la trésorerie. Vous savez que l'on est une commune avec de la trésorerie, qui nous sert à régler toutes nos factures en permanence. Vous avez les mouvements de cette trésorerie qui apparaissent en bleu. Et en vert, vous avez ce qui est placé, puisqu'on a passé une délibération il y a deux ans. L'État nous accorde le droit de placer une certaine partie de notre trésorerie. Comme vous le voyez, nous avons donc entre 12 et 14 millions qui sont placés. Cette année, le résultat de ces placements est un peu moins bien que l'année dernière. Cela nous aura rapporté 600 000 euros de placements. L'année dernière, on avait fait mieux, mais le Livret A était l'année dernière mieux rémunéré que cette année.

Concernant les soldes intermédiaires de gestion, je vous rappelle qu'à chaque fois que je vous présente ces trois tableaux, vous avez le budget primitif, le compte administratif depuis les années 2019 jusqu'à 2025, et même une prospective jusqu'à 2027. Le premier tableau, c'est ce que l'on appelle l'épargne nette. Pour rappel, c'est la différence entre les recettes et les dépenses. Là, on est heureusement très largement positifs.

Ensuite, lorsqu'on enlève à ces chiffres-là l'intérêt de la dette, donc grosso modo 3 millions par an, on a ce que l'on appelle l'épargne brute. Vous voyez qu'en 2024, on annonce au compte administratif 10 640 000 euros.

Enfin, quand on enlève le remboursement du capital de la dette soit à peu près 9 millions, vous voyez que pour la deuxième année consécutive, nous avons une épargne nette positive. Cela nous permet d'avoir une capacité d'autofinancement.

Je rappelle que ces chiffres donnent confiance aux banques, pour nous suivre dans nos projets. C'est capital.

Concernant le budget d'investissement, vous verrez que dans les dépenses que nous comptons faire, les dépenses d'équipement représentent un peu plus de 30 % des dépenses que nous allons faire.

Le remboursement du capital de la dette, c'est encore 17,8 % de nos dépenses en investissement.

Pour l'ANRU de Barriol, la réhabilitation du quartier de Barriol et du cœur de ville, cela représentera 15,2 % de nos investissements.

Concernant les emprunts, vous avez la liste des emprunts qui ont été contractés par la Ville depuis 2019. J'ai surligné l'emprunt de 2024, puisque nous n'avons emprunté que 3 millions d'euros, alors que l'on s'était fixé aux alentours de 6 millions précédemment. Dans les mandats précédents, c'était plutôt 6,5 millions, 6,6 millions.

Notre prêteur historique est la Banque des Territoires et la Caisse d'épargne, qui n'ont pas beaucoup d'autres choix que de nous suivre. Maintenant, avec les efforts qui ont été faits sur les finances, nous avons trois nouveaux partenaires, Arkéa Banque, le Crédit Agricole et la Banque Postale.

Concernant les projets d'investissement, je voulais revenir sur ce que disaient les autres élus. Le budget d'investissement que l'on prévoit est de 16 391 000 euros. Vous voyez la répartition de ce budget d'investissement.

Je voudrais juste souligner quelque chose. Concernant le plan voirie, vous avez le taux de subvention qui se trouve dans la colonne de droite. La voirie - et cela, on le dit à chaque fois - n'est maintenant pratiquement plus subventionnée par le Département. Cela veut dire que c'est intégralement à notre charge, ou pratiquement puisqu'il n'y a que 6 %. Malgré cela, comme c'est une priorité pour la Ville, - même si ce n'est pas tellement subventionné - il faut tellement refaire de voirie que nous allons y consacrer 3,8 millions. C'est impératif pour les Arlésiens. Et tant pis si ce n'est pas tellement subventionné ; c'est nécessaire.

C'est la même chose pour le sport qui est aussi relativement peu subventionné, à hauteur de 9 %. On va donc consacrer 1 million d'euros sur le sport.

En conclusion, je dirais que c'est une gestion financière qui est saine et rigoureuse, pour assouvir nos ambitions et pour remettre la Maison Arles en ordre.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire.**- Merci Madame Petetin, merci à la technique d'avoir pu projeter ces slides, merci à nos services de nous avoir accompagnés dans l'effort fait pour obtenir ces résultats, puis mener à bien la conduite des affaires de la Ville.

Monsieur Koukas, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Koukas.**- Le débat d'orientation budgétaire est un moment clé de la vie municipale. Il nous permet de prendre la mesure des défis économiques, sociaux et environnementaux qui pèsent sur notre commune. Cela permet aussi d'esquisser les grandes lignes de notre politique budgétaire.

Aujourd'hui, nous débattons dans un contexte particulièrement incertain, marqué par une stagnation économique, comme vous l'avez dit, des tensions géopolitiques accrues et une pression budgétaire croissante sur les collectivités locales. Face à cela, vous devez faire des choix et assumer une vision politique.

Vous le comprendrez aisément, - et c'est tout l'objet de nos débats - à savoir que ce ne sont pas les choix que nous aurions portés. Nous avons une vision différente, mais comme le disait Paul Valéry : « *l'esprit ne vit-il pas de différence ?* »

Madame Petetin, comme vous l'avez dit, les chiffres sont très préoccupants. La croissance mondiale se maintient à 3,3 et la situation de la France est bien plus compliquée que cela.

Elle va dépasser à peine 1 % et forcément, cela aura des conséquences à tous les niveaux. Les collectivités locales, les communes, sont contraintes de participer à un effort de réduction des dépenses publiques, ce qui limite, du coup, leur capacité d'investissement.

Je dis que la pression budgétaire, qui est faite sur les collectivités, est injuste. Vous

n'en avez pas trop parlé, mais il y a des conséquences directes de la gestion du quinquennat Macron et des chiffres qui ont été édulcorés par le ministre de l'Économie. Monsieur le Maire nous avait dit, il y a quelques mois, que tout allait bien et on s'est rendu compte, finalement, que tout n'allait pas si bien que cela.

Les chiffres qui sont en possession de la Commission nationale des finances à l'Assemblée Nationale, puis dans la préparation du budget, montrent finalement qu'il y a eu un dérapage total du gouvernement Macron et de ses ministres. Force est de constater que tout le monde, malheureusement, en subit les conséquences, quelles que soient d'ailleurs les obédiences politiques des maires, des présidents des Conseils généraux ou régionaux, puisqu'eux aussi vont être impactés à plusieurs milliers d'euros. On voit même d'ailleurs des départements, comme l'Hérault, qui ont décidé tout simplement de sucrer les aides allouées aux associations culturelles.

C'est la raison pour laquelle je dis que je conteste farouchement cette approche qui est austéritaire, qui est imposée aux collectivités.

La baisse des dotations et la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières viennent fragiliser nos ressources. Et loin d'être une variable d'ajustement, les budgets des collectivités locales doivent permettre, je crois, de répondre aux besoins quotidiens de nos populations et notamment aux besoins des classes moyennes, qui souffrent durablement de ce contexte.

En 2015, vous prévoyez 16,3 millions d'euros qui sont financés par différents leviers, tels que l'emprunt, les subventions, les ressources fiscales et les cessions foncières. Comme vous l'avez dit, cet équilibre repose aussi sur des recettes incertaines, notamment sur la taxe d'aménagement puisque la baisse prévue est de plus d'un million d'euros en 2024. Elle pourrait fragiliser aussi la capacité de notre ville à financer des projets et d'autres projets structurants.

Il y a aussi plusieurs incertitudes qui pèsent sur les ressources, notamment le fonds de compensation de la TVA, ce qu'on appelle le FST TVA, dont le taux pourrait aussi être revu à la baisse, puisque la poursuite du ralentissement des recettes de la taxe d'aménagement, en raison de la crise de la promotion immobilière et des cessions foncières, reste modeste dans un contexte qui est très tendu.

Les dépenses d'investissement, vous l'avez dit, se concentrent sur des projets qui sont stratégiques, tels que la mobilité, les équipements publics, la rénovation urbaine, avec des programmes qui sont importants, le NPRU avec plus de 20 millions d'euros.

Vous me permettez juste de faire une parenthèse sur ce projet-là, puisque je lisais, juste avant d'intervenir, un article sur la Gazette des Communes, où de nombreux maires de France et d'élus se sont réunis il y a quelques semaines à peine pour s'inquiéter de voir les projets NPRU s'effondrer dans les prochains mois en raison, justement, du désengagement de l'État. Je crois qu'il est important, lorsqu'on dresse des perspectives budgétaires, lorsqu'on s'adresse à des populations, d'expliquer aussi le contexte dans lequel on est, puisqu'on sait très bien toutes et tous ici que ce projet du NPRU, - et c'est un beau projet qui a été présenté - on ne va pas se dire qu'il va être réalisé dans un an ou cinq ans.

Il y a, malgré tout, autour de tout cela, des incertitudes qui sont majeures. J'aurais bien aimé que la ville d'Arles figure dans la liste des maires qui ont signé cette lettre ouverte, qui est parue dans la Gazette des Communes et dans différents quotidiens régionaux. C'est un appel qui était lancé au Président de la République, justement par rapport à ces désengagements qui sont faits et qui ont des conséquences directes sur les communes, donc

sur les populations.

Toutefois, tous ces projets que vous avez évoqués et toute la réussite de ces investissements dépendent du respect aussi du délai et du soutien effectif des partenaires financiers.

C'est la raison pour laquelle j'en reviens aussi à la Région et au Département, puisqu'on sait qu'ils vont aussi être saignés, saignés étant vraiment le mot. On ne sait pas encore sur quels critères et sur quelles thématiques ils vont devoir être amenés à faire des efforts, - on en a quelques idées - mais je crois qu'indirectement, toutes les communes dont la nôtre seront malheureusement directement impactées par le désengagement de l'État vis-à-vis de la Région et du Département.

Comme vous l'avez dit, le recours à l'emprunt qui s'élève à 6 millions d'euros en 2025 est maîtrisé, mais la Ville doit, je crois, veiller aussi à maintenir un équilibre entre l'investissement et le désendettement, d'autant plus que les remboursements de capital vont s'élever à quasiment 9 millions d'euros.

C'est une gestion de la dette qui est indispensable, comme on l'a toujours fait depuis des années. Il y a eu des événements, au cours des trente dernières années, qui ont fortement impacté les différents budgets.

Les projets emblématiques que vous avez soulevés, comme la requalification de l'ancien collège Frédéric Mistral, la transformation de la zone industrielle en quartier résidentiel et la rénovation d'autres projets reposent sur une mobilisation, je crois, des financements et la mise en œuvre d'études opérationnelles. Je crois qu'il faudra être très attentif aussi aux demandes de subventions pour garantir la concrétisation de ces investissements, sans compromettre aussi leur équilibre budgétaire.

Face à ce contexte, je crois collectivement que nous devons tous nous poser les bonnes questions, à savoir : comment maintenir un service public de qualité, sans compromettre l'équilibre financier de notre ville, puis quel investissement devons-nous privilégier pour un développement qui soit, à mon avis, durable et solidaire.

Le rapport que vous nous présentez aujourd'hui met en avant une gestion que vous qualifiez, Madame Petetin, de rigoureuse. Vous avez incité particulièrement sur la réduction de la dette et la stabilité de la fiscalité. Pourtant, je crois - et il est important aussi de le dire - que cette lecture budgétaire masque une réalité qui peut parfois être interprétée différemment par les Arlésiens, puisque c'est celui d'un quotidien qui est marqué parfois par un manque d'investissement dans des services publics de proximité, une politique qui peut apparaître difficile et freiner des dynamiques locales, puis des priorités budgétaires qui ne répondent pas, je le crois, aux besoins les plus urgents. Sinon, on ne serait pas dans l'opposition. On serait à vos côtés et on aurait une vision différente.

Vous brandissez la dette comme un totem, mais je dirais : à quel prix ? Vous avez précisé que l'encours de la dette passait de 108 à 91 millions d'euros, mais cela se fait, je crois, - et il faut le dire - au détriment d'investissements nécessaires pour nos services publics, pour nos infrastructures de proximité, pour les Arlésiens en général. Je pense sincèrement qu'une ville comme Arles ne peut se permettre d'avoir une approche aussi difficile sur ce sujet-là.

Dans votre rapport, vous mettez en avant des projets structurants qui sont à long terme, mais je dirais : qu'en est-il des attentes qui sont immédiates, des attentes quotidiennes des habitants d'une ville qui ont des difficultés chaque mois à boucler leur fin de mois et qui attendent, pour beaucoup, que la Ville joue son rôle de bouclier social pour pouvoir les

protéger ?

Les services municipaux sont en difficulté, sont sous tension, notamment dans les quartiers les plus populaires. Et la vie associative - même si vous avez évoqué des chiffres - est malgré tout fragilisée.

J'ai bien retenu, Madame Petetin, que vous compariez les dates sur des exercices budgétaires anciens. J'aurais aimé que l'enveloppe aux associations, vous la compariez justement aux enveloppes anciennes qui étaient données. Vous auriez vu qu'il y a un désengagement, en tout cas une baisse de l'enveloppe qui est allouée à la vie associative, qui a stagné aujourd'hui, - et on peut s'en féliciter - mais si on la compare à 2020, on voit qu'il y a un désengagement, malgré tout, assez fort vis-à-vis du tissu associatif.

Je crois qu'une ville dynamique ne se construit pas seulement avec des grands projets d'urbanisme ou des grands projets d'aménagement, mais avec un investissement qui soit quotidien dans la vie locale.

Vous avez raison de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière. Monsieur le Maire, je vous avais un peu taquiné l'année dernière et je vous taquine à nouveau un peu cette année. Effectivement, la part communale de la taxe foncière n'a pas augmenté, mais je dis quand même que le Maire d'Arles ne connaît pas trop le Président de la Communauté d'Agglomération. Je me dis : *« il ne doit pas le voir souvent. Il ne doit pas savoir où est son bureau. »*

Je crois que c'est important, - et je le dis sous forme d'humour, - parce qu'il faut qu'on soit clair vis-à-vis des habitants et des Arlésiens.

Il y a effectivement une maîtrise. Vous l'avez assumée dans la présentation, avec aucune augmentation du taux communal, mais malheureusement, on voit à côté que le prix de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères a augmenté, que le prix de l'eau a augmenté, que le prix de transport a augmenté.

Je taquine aussi Marie-Amélie Coccia, qui m'avait dit que la gratuité était impossible dans les transports publics, mais si Martine Vassal se met à faire de la gratuité dans les transports, je me dis peut-être que le Président de la Communauté d'Agglomération le fait un peu pour les moins de 10 ans et les plus de 65 ans. Je me dis que c'est un bon début. Madame Coccia m'avait dit que ce n'était pas possible, que l'on n'y arriverait pas. Personnellement, j'ai félicité Madame Vassal. J'ai dit : *« bravo, Madame la Présidente, parce que vous êtes arrivée à mettre en place un dispositif que portaient les élus de gauche depuis des années sur la Métropole. »*

Je rappelle d'ailleurs que sur la Métropole, la gratuité des transports était réelle à Aubagne, que c'était devenu payant et qu'aujourd'hui, grâce à un travail entre des élus qui n'ont pas forcément la même obédience politique dans des structures comme la Métropole, ils arrivent à discuter et à avoir des solutions qui sont parfois partagées.

Je voulais également parler des reversements de la Communauté d'Agglomération qui stagnent, alors que les besoins de la Ville, à juste titre, évoluent. Par rapport à cette rigidité de compensation que l'on peut lire, lorsqu'on assiste au débat des Conseils Communautaires, je dirais qu'ils ne prennent pas en compte la croissance démographique et les défis locaux. Cela risque aussi, je crois, de nous enfermer dans une équation budgétaire difficile. On aura d'ailleurs des débats, lors du Rapport d'Orientation Budgétaire à la Communauté d'Agglomération, pour permettre justement que la ville d'Arles puisse - et je sais que vous vous battez pour qu'on puisse, à juste titre, les avoir - avoir les compensations nécessaires.

S'agissant des dotations de l'État, nous savons tous qu'elles sont soumises aux aléas des politiques nationales et qu'elles ne répondent pas forcément aux exigences des collectivités, mais je me dis qu'il y a aussi des communes qui se battent et qui essaient d'avoir davantage de moyens. Je sais que vous le faites aussi et je serai à vos côtés si, demain, vous mettez en place des actions pour que l'on puisse, vis-à-vis de l'État, défendre les intérêts d'Arles face aux arbitrages financiers injustes qui nous sont imposés. On sait justement que ces arbitrages vont aussi impacter durablement notre territoire.

Dans le même temps, les charges de personnel augmentent. Vous l'avez justifié en majeure partie, Madame Petetin, - et c'est normal - par les évolutions salariales, les départs en retraite et les besoins en services publics, mais là aussi je voudrais connaître avec un peu plus de détail la stratégie de la Municipalité, puisque je n'arrive pas à voir la manière dont on arrive à concilier l'efficacité et l'équilibre dans la politique des Ressources Humaines.

Je redis d'ailleurs - et j'avais déjà eu l'occasion de le dire l'année dernière - que l'augmentation de la masse salariale ne doit pas être un simple poste budgétaire que l'on subit, mais bien un levier d'investissement dans les services essentiels et quotidiens de nos concitoyens.

L'autre poste critique, ce sont les charges qui sont liées au fluide et à la restauration collective, - vous l'avez aussi évoqué - puisque cela explose avec la hausse des coûts énergétiques. Là aussi, je crois que la mission de la Municipalité serait d'engager une vraie politique ambitieuse, pour essayer d'être au plus près des attentes des familles et d'avoir des maîtrises de dépenses.

Je voudrais m'arrêter, avant de donner la vision qui est la mienne sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, sur les objectifs que vous avez donnés et que vous nous avez présentés sur les documents.

Vous avez raison, à chaque fois, de donner des dates précises, mais j'aurais bien aimé revoir le petit document qui concerne la vidéoprotection installée dans les villages.

Vous indiquez qu'en 2020, il n'y avait aucune caméra installée dans les villages, ce qui est vrai. Par contre, le document avait été signé avec les services de l'État, par votre prédécesseur, Hervé Schiavetti. Je m'en souviens très bien, puisque j'avais assisté à la réunion. On avait déjà engagé à l'époque le lancement pour l'ensemble des villages, d'assurer cette vidéoprotection.

Maintenant, la sécurité ne peut pas être uniquement une affaire de répression et de surveillance. Vous avez dit régulièrement lors de vos vœux, Monsieur le Maire, que vous estimiez les chiffres comme étant bons par rapport à l'an dernier. J'aimerais que vous puissiez nous communiquer l'ensemble des différents critères, puisque vous avez mis en avant notamment la baisse - et on peut s'en féliciter - des violences qui sont faites dans les violences conjugales où on a une baisse sensible, mais je voudrais avoir les critères sur le nombre de cambriolages, le nombre de vols à la sauvette, etc. Si on va sur Internet et que l'on tombe sur les chiffres de l'INSEE, on a des chiffres qui ne sont finalement pas si bons que cela.

En termes de lisibilité et de compréhension pour tout le public, je crois que l'on a un besoin de communication et d'avoir des chiffres assez précis. Je pense notamment à l'augmentation des prises de drogues, puisque vous avez récemment eu la visite de Monsieur le Préfet. Je crois que sur le narcotrafic, on sera à vos côtés pour lutter contre cette pieuvre tentaculaire qui, malheureusement, fait du mal à nos villes et à nos quartiers.

Je crois que c'est aussi une alerte importante sur les prochaines années. On a vu que

bon nombre d'élus, quelle que soit d'ailleurs leur obédience politique, montent au créneau pour alerter justement l'état sur ce phénomène.

Je dirais que - on l'a déjà dit et mes collègues, autour de moi, l'ont déjà dit - que la seule réponse par la répression ou l'installation de nouvelles caméras n'est pas la solution. Il y a d'autres solutions que l'on aurait pu aussi proposer, comme le font d'autres villes du Département, avec la création de médiateurs municipaux qui sont déployés sur les différents quartiers de villes, le renforcement des dispositifs de soutien psychologique pour les victimes de violences intrafamiliales, ou une approche globale qui intègre l'éducation, l'emploi et l'inclusion sociale.

C'est la raison pour laquelle je crois que l'éducation et l'égalité des chances doivent être une priorité. Vous l'avez dit et on le partage mais malheureusement, aujourd'hui, les inégalités scolaires restent une réalité dans notre commune. Je crois que l'on doit y répondre encore plus fortement. Je crois aussi que c'est aussi le rôle d'un maire et d'une commune de pouvoir proposer différentes politiques publiques pour les élèves qui sont le plus en difficulté, notamment la gratuité pour la cantine scolaire, des activités périscolaires pour les familles modestes, puis des tarifications qui répondent vraiment aux attentes des besoins de nos familles.

Sécuriser les écoles est une chose, mais cela ne doit pas masquer l'urgence d'investir dans la qualité de l'enseignement et le soutien aux élèves qui en ont le plus besoin.

Il en est de même pour la culture. Je crois que l'on aurait pu aussi réfléchir à la mise en place d'un tarif qui soit solidaire pour l'ensemble des événements culturels, afin que chaque Arlésien puisse participer aux manifestations, quel que soit son niveau de revenus. On a des festivals qui rayonnent, - et c'est une chance, même s'ils peuvent être demain menacés par le désengagement d'autres partenaires - mais on sait que les tarifications ne sont pas forcément adaptées aux familles arlésiennes et aux familles moyennes.

En ce qui concerne la médiathèque, j'aurais aussi souhaité que l'on puisse avoir un vrai projet à dix ans sur la médiathèque, que l'on puisse co-construire un projet puisqu'on sait que les médiathèques aujourd'hui n'ont plus le rôle qu'elles pouvaient avoir il y a dix ou vingt ans, avec une simple consultation de livres. On voit que les médiathèques évoluent.

Là aussi, je vous avais déjà interpellé il y a deux ou trois ans sur l'évolution et le projet politique que l'on pourrait donner à un établissement comme celui de la médiathèque. Je crois que l'on doit renforcer nos offres pour toucher toutes les générations et avoir des partenariats accrus, qui soient menés avec des associations locales et des écoles.

Sur le sport, vous avez dressé le bilan des différentes structures. On sait que depuis la fin de la guerre, tous les maires successifs ont essayé de se battre pour que l'État reconnaisse enfin que la ville d'Arles, ce n'est pas que 75 000 hectares. C'est aussi et surtout des kilomètres de voirie communale, des équipements à 50 km. Finalement, au niveau des aides sont données à une commune de 53 000 habitants, on n'est pas une ville comme Laval en Mayenne, qui est une ville de la taille de la ville d'Arles. On a une étendue qui mériterait - et tous les maires successivement se sont battus pour cela - que l'État reconnaisse cette spécificité territoriale qui est quand même particulière.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés budgétaires qu'ont pu avoir certains maires, qui nous ont mis aussi dans ces difficultés, notamment au cours du deuxième mandat de Jean-Pierre Camoin.

Comme vous l'avez compris, nous n'avons pas - et c'est normal - les mêmes

orientations budgétaires que celles que vous nous proposez aujourd'hui. Nous, nous défendons une approche qui est peut-être plus volontariste, fondée sur d'autres priorités, d'abord le renforcement de nos services publics qui, je crois, doivent être garants de la solidarité, de l'égalité d'accès aux droits pour tous. Vous n'avez pas employé une fois le mot service public, quand je vous ai écouté lors de votre Rapport d'Orientation Budgétaire. Je crois que ce qui fait le ciment de la Commune, c'est le service public. C'est être au plus près des attentes de tous les habitants d'une commune, en veillant aussi à l'équité territoriale des villages, des hameaux et des quartiers populaires.

Ensuite, ce serait bien sûr le soutien accru aux classes moyennes qui sont trop souvent oubliées, en veillant à préserver leur pouvoir d'achat face aux hausses successives des coûts de la vie, puis enfin une orientation résolue de nos investissements vers la transition écologique, comme l'a dit tout à l'heure Madame Maris.

Ces choix structurants guideraient notre action budgétaire avec un objectif clair, d'abord cet investissement dans les services publics parce que l'avenir d'une ville passe, je crois, par des services publics solides et accessibles à tous. Que ce soit les crèches, la culture, le sport, ils doivent bénéficier des moyens nécessaires pour remplir pleinement leurs missions.

Comme on parle des crèches, j'avais une question qui concernait la petite enfance puisque dans le paragraphe dédié à la petite enfance, vous parlez des nouvelles attributions qui sont déléguées à Monsieur le Maire et qui vont permettre, demain, de développer l'offre arlésienne par l'ouverture de très nombreux berceaux. C'est peut-être par rapport à Barriol et à ce que l'on a évoqué tout à l'heure, mais je voulais avoir des propos rassurants de votre part, puisque ce n'est pas pour déshabiller Pierre et habiller Jacques. Il s'agit de pouvoir développer des berceaux dans un autre quartier, mais de conserver aussi les structures qui accueillent le jeune public, notamment en centre-ville. Là-dessus, je crois qu'il est important que vous puissiez nous rassurer.

Nous devons aussi nous attaquer à la crise du logement, parce que si la rénovation des quartiers populaires est une avancée, elle est insuffisante face à l'urgence sociale.

Là, je voudrais alerter Madame Aspor. Je voudrais que l'on soit très vigilant par rapport aux travaux qui sont engagés par VILOGIA. Je dis cela parce qu'un article très intéressant est paru dans Le Monde, il y a quelques jours, sur la commune de Mons-en-Barœul, dans le Nord. On est sur une commune qui est un peu identique à la nôtre, avec un quartier où il y avait une société d'économie mixte, avec un maire qui a souhaité transférer à VILOGIA sa rénovation. C'est d'ailleurs une bonne chose. Comme je l'avais dit dans la presse, lorsque cela va dans l'intérêt général des populations, il faut le dire et je le crois sincèrement.

Par contre, les travaux se passent très mal dans cette commune et les habitants ont, à plusieurs reprises, interpellé les représentants de VILOGIA et l'État. Ce n'est pas la première fois que des travaux de rénovation engagés par la société de VILOGIA montrent que des difficultés se multiplient. C'est la raison pour laquelle je voulais avoir cette parenthèse sur ce sujet-là.

Sur la transition écologique, je n'en dirai pas plus, puisque l'on en a suffisamment débattu. Je ne suis pas intervenu sur la première partie de ce Conseil Municipal pour y revenir.

En conclusion, les orientations budgétaires qui sont les nôtres et qui sont d'abord les vôtres sont ambitieuses, avec des ressources et des leviers multiples pour financer ce projet. Des risques existent, notamment en raison des incertitudes qui sont liées aux recettes fiscales, aux défis économiques qui peuvent affecter le secteur immobilier. La gestion prudente des finances, notamment par une estimation réaliste des ressources et des dépenses sera cruciale,

je crois, pour assurer un développement durable et équilibré de la Ville. Le suivi des financements externes et des emprunts devra être renforcé pour éviter une surcharge de la dette, tout en garantissant la réalisation des projets publics.

Comme vous l'avez compris, nous aurions une autre ambition, une ambition qui ne se limite pas à la gestion comptable, mais qui passe bien les habitants et les besoins au cœur de nos priorités, comme vous le faites d'ailleurs mais on n'a pas la même conception.

J'appelle vraiment à une réorientation budgétaire qui soit courageuse, qui redonne à notre ville les moyens de son développement, puis à nos concitoyens la qualité de vie qu'ils méritent, c'est-à-dire une ville solidaire et ambitieuse qui se reconnaisse finalement dans la politique publique qui est mise en place par la Ville.

Je crois que c'est une bonne chose de se désendetter, - et vous avez raison de le dire - mais je dirais : à quel prix et jusqu'où ? Surtout dans le contexte financier dans lequel on est aujourd'hui.

Je crois que vous aurez compris - et c'est un peu le sens de mon intervention - que ce désendettement ne doit pas se faire au détriment du service public, en supprimant des services publics, en s'effaçant face au désengagement de l'État, parce que c'est ce qui se passe aujourd'hui.

Personnellement, je n'ai pas envie d'être dans une société américaine, où l'on supprime des fonctionnaires en leur envoyant un courrier de bon matin. Je crois que l'on a besoin de fonctionnaires territoriaux, de politiques publiques municipales courageuses, ambitieuses.

Je sais que vous donnez des objectifs et je ne suis pas là pour critiquer tout ce qui se fait. Des choses satisfaisantes sont faites et d'autres n'ont pas les mêmes ressentis que ceux qui pourraient être les nôtres.

En tout cas, je voulais insister sur ce point-là, à savoir que ce désendettement ne doit vraiment pas se faire au détriment des habitants, puis rappeler au Maire d'Arles qu'il doit prochainement se rapprocher du Président de la Communauté d'Agglomération.

**Monsieur le Maire.-** Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole. Monsieur Koukas s'est exprimé pendant plus de 25 minutes, peut-être 27, une demi-heure. Prenez le temps que vous voulez ; nous sommes là pour échanger.

**Monsieur Girard.-** Je souscris en grande partie à l'analyse que vient de faire Nicolas Koukas. Je voudrais juste préciser quelques éléments pour les Arlésiens et vous poser quelques questions.

Par rapport au financement notamment de la section d'investissement, on vous avait dit les années précédentes que vendre le patrimoine bâti d'Arles serait un one-shot et que l'on ne pourrait pas pérenniser cela pour maintenir le niveau d'investissement. On s'aperçoit que cela correspond un peu à la prédiction que l'on avait faite, c'est-à-dire que l'on avait 4 millions de ventes de patrimoine l'an dernier, qui ont été virés à la section d'investissement ; c'est 400 000. Aujourd'hui, l'investissement du Département s'effondre, puisqu'on passe de 3,4 millions à 1,7 million. Il a fallu évidemment trouver des nouvelles ressources pour maintenir un peu le train de vie de la Ville.

Vous allez faire un recours un peu plus important à l'emprunt. Comme l'a dit Nicolas, vous restez sur votre ligne de ne pas avoir augmenté les impôts, mais vous avez quand même augmenté les taxes à l'Agglo, ce qui permet à l'Agglo de garder son niveau de participation

auprès de la Ville. C'est donc une espèce de tour de passe-passe dont personne n'est dupe.

Ce qui est peut-être le plus regrettable, - et cela a été évoqué - c'est le niveau de ponction de la section de fonctionnement pour maintenir ce niveau d'investissement de la Ville, puisque dans votre obsession de la dette qui est justifiée, - mais le bien-être des Arlésiens doit aussi être une obsession dans la gestion de la Ville - la variable d'ajustement, constamment, c'est la section de fonctionnement de la Commune. Vous augmentez encore cette section pour pallier au manque. Cette année, on passe de 45 à 48 % de ponction sur la section de fonctionnement. Évidemment, ce sont les Arlésiens qui le subissent et qui le payent. Cela se traduit dans les services publics.

Vous avez beaucoup communiqué sur l'augmentation des tranches horaires de garderie dans les écoles, mais cela a été surtout le moyen de commencer à généraliser la garderie payante dans les écoles.

La totalité des économies réalisées sur le fonctionnement a été bien souvent faite au détriment des agents, des services rendus, des associations dont l'aide n'a plus augmenté après le grand coup de rabot, quand vous êtes arrivé, du projet social de la Ville. Cela se traduit, me semble-t-il, par une dégradation des relations avec certaines associations, avec des difficultés qui ont été croissantes dans les centres sociaux, dans les crèches, dans les écoles et notamment dans les cantines. On a eu le témoignage de ces difficultés plusieurs fois au Conseil Municipal, par la présence d'agents, par la présence de citoyens qui sont venus marquer, manifester leur mécontentement et que vous avez bien souvent choisi de ne pas écouter.

Vous vous vantiez, me semble-t-il au dernier Conseil Municipal, d'avoir économisé 20 millions d'euros. Devant cette bonne gestion que l'on peut saluer, vous auriez pu faire le choix de le rendre au moins en partie aux Arlésiens et aux agents de la Municipalité, afin de souffler un peu, de redonner plus de sens à leur travail, de redonner de la qualité aux services rendus, de redonner du bien-être au travail. Vous auriez pu choisir d'investir dans un projet social, un vrai projet de transition écologique. Vous avez choisi comme chaque année de tout virer à la section d'investissement, dans une approche qui me semble froidement et strictement comptable.

J'ai envie de dire que cet argent, c'est d'abord et avant tout celui des Arlésiens. J'aimerais vous questionner sur quelques lignes de cette section d'investissement. Nicolas évoquait le projet NPRU de Barriol. Il y avait effectivement des ambitions à avoir sur ce quartier, des choses à faire, mais de plus en plus souvent je croise des Arlésiens de Barriol qui me disent, par rapport au projet proposé, par rapport aux solutions de relogement, qu'elles sont toujours nébuleuses pour certaines parties de la population.

Vous avez parlé d'un projet co-construit avec les habitants, mais ce n'est vraiment pas le sentiment qui prédomine dans ce quartier. De plus en plus de citoyens viennent me voir, en disant qu'ils ont l'impression de se faire imposer un projet qui n'est pas le leur et que sous couvert d'amélioration, - comme cela s'est vu dans de nombreuses villes, quand on a mené des projets NPRU - on donnait toutes les qualités à ces projets ; cela allait tout résoudre. Bien souvent, ces projets ont fragilisé les populations les plus pauvres, ont exclu les populations les plus précaires sous couvert de rénovation d'habitat. Bien souvent, malgré ce que l'on dit, ils n'ont pas répondu aux inquiétudes légitimes en termes de service public, en termes de cadre de vie, en termes d'isolement social et en termes de sécurité.

Je pense qu'il y a encore beaucoup de coconstructions à faire avec les habitants de Barriol sur ce projet.

Dans la section d'investissement, il y a évidemment le sujet du bâtiment de la Bourse

du Travail. Je pense que vous êtes un des derniers, à Arles, à croire encore que c'est l'endroit adapté pour faire un Office de Tourisme, que ce soit par sa localisation ou par l'architecture du lieu qui ne s'y prête pas du tout. Je pense que personne n'est dupe de la maîtrise et de la mainmise que vous voulez avoir sur ce bâtiment, au détriment de certains syndicats.

Sur la section d'investissement, j'ai regardé, j'ai comparé par rapport à l'an dernier et j'ai vu des lignes qui apparaissent ou qui diffèrent.

Même si Madame Balguerie l'a dit tout à l'heure, l'environnement, ce n'est pas une ligne sur laquelle on peut tout mettre. Il y a quand même 1,6 million dans la section d'investissement sur la ligne environnement, mais elle n'est pas détaillée. Ce sera peut-être sur le projet Vaccarès, mais j'aimerais que l'on puisse m'éclairer un peu sur ce que contient ce 1,6 million, à ce stade-là.

Sur les écoles, j'aurais une question parce que plusieurs chiffres se contredisent dans ce rapport, sur l'investissement dans les écoles. On parle de 1,2 million d'euros sans le plan de sécurisation, et sur une autre partie, il est marqué : « 600 000 euros et un plan de sécurisation à 400 000 euros ». J'aimerais avoir quelques précisions sur ces chiffres qui se contredisent dans ce rapport, que vous puissiez me dire combien seront investis dans les écoles, pour les bâtiments, combien dans la sécurisation, parce que les chiffres ne sont pas très clairs.

J'en profite pour revenir sur la discussion que l'on a eue tout à l'heure. Je trouve très curieux de lire dans un ROB ce propos : « il faudrait investir 36 millions dans les écoles » ; c'est beaucoup trop.

On a parlé de priorités. Madame Petetin a dit : « *il y a beaucoup de priorités* » et Monsieur Imbert a dit tout à l'heure : « *je regrette que l'école n'ait pas...* », à demi-mot, « *il y a beaucoup d'autres priorités* », sous-entendu que l'école n'en fut pas une dans les premières années de votre mandat. Effectivement, l'école n'en a pas été une dans l'investissement, malgré ce que vous voulez nous dire.

Vous dites, dans ce document, que vous avez investi sur la Ville 86 millions d'euros depuis que vous êtes aux manettes de la Ville. L'an dernier, dans le ROB, il était marqué : "358.000 euros d'investissement pour les 40 écoles de notre ville."

Je le redis, vous n'avez pas été à la hauteur sur ce sujet-là. Il y a quelques mois, on a voté pour les seules 2 écoles privées de la Ville, une participation de la Ville de 480 000 euros. Et on était à 358.000 euros jusqu'à l'an dernier. On n'était pas à la hauteur.

Je ne pourrai pas me satisfaire, même si c'est 600.000, même si c'est 1,2 million d'euros pour les écoles, de ce nouveau chiffre. Il faudrait que vous arrêtiez de vous cacher derrière le bilan de la municipalité précédente. Vous étiez là depuis quatre ans et ce bilan, c'est le vôtre maintenant. Le niveau d'investissement n'était pas à la hauteur encore l'an dernier.

Sur les écoles, on ne peut pas dire qu'il y a d'autres priorités. J'ai tendance à croire que s'il y a bien une priorité quand on gère une commune, c'est les écoles pour les qualités républicaines et pour les citoyens de demain.

On ne peut évidemment pas tout faire en une fois. On ne peut pas sortir 36 millions d'euros dès la première année de mandat, mais vous n'avez rien fait jusqu'à maintenant. Si, vous avez fait un Conseil Municipal des jeunes. Encore une fois, c'est un coup médiatique, une mesure cosmétique. En tout cas, vous n'avez pas été à la hauteur sur ce sujet.

La jeunesse et le social ont été, je pense, les grands sacrifiés de ces premières années

de mandat, au profit d'un investissement cosmétique pour la beauté de la Ville. Comme vous l'avez dit : "86 millions d'euros." Qu'aurait-on pu faire avec cela, pour la jeunesse et le social ? Cela a été votre mantra ; c'est cela qui vous a guidé.

Dans ce ROB, on peut lire une petite inflexion de votre politique sur les écoles et sur le social. Cela augmente timidement. Peut-être que dans un principe de réalité, cela vous a dicté un peu cette augmentation, mais ce ne sera toujours pas à la hauteur.

Globalement, je rajouterai, comme l'a dit Nicolas, que par rapport aux enjeux de notre territoire en termes d'environnement, ce ROB ne me semble de toute façon toujours pas à la hauteur.

**Monsieur le Maire.-** Avant que l'on vous réponde, je passe la parole à Madame Guintoli.

**Madame Guintoli.-** Je vais être plus brève, moins technique et plus terre à terre arlésienne.

Le champ lexical adopté pour ce Rapport d'Orientation Budgétaire ressemble à la méthode Coué ou bien au monde des Bisounours. Les temps du futur et du conditionnel y sont majoritairement employés. On y trouve des adjectifs et des verbes pour rêver comme « ambition, embellir, réinventer », mais également beaucoup d'abstractions et d'approximations comme « études, projets, très prochainement, on estime, très probable, à terme », une quantité de lieux communs comme « forte chaleur, vifs succès, forte attractivité ».

Vous vous attribuez sans vergogne les actions des autres, que ce soit des privés, des associations, des institutions, en citant leurs propres manifestations, investissements, projets ou solutions et même contre-propositions, dans un flou sémantique entretenu.

Dans un souci de transparence, il aurait été honnête par exemple de ventiler les 64 millions d'investissements pour la Ville, que vous citez, entre les différents financeurs, de même que les 42 millions pour l'hôpital, car tous ces investissements n'incombent pas à la Ville.

Ce que l'on voudrait savoir c'est : qui fait quoi, combien cela lui coûte, à quel moment cela démarre, à quel moment prévoit-on que cela finit, quelles sont les étapes des réalisations.

On ne trouve rien dans ce rapport qui répond à ces questions, qui sont simplement les questions que se posent vos administrés. On ne trouve aucun document synthétique et comparatif pour le comprendre.

J'aurais voulu y trouver un plan pour les écoles, un plan pour les installations sportives, un plan pour la végétalisation, un plan de prévention pour les violences faites aux femmes, car malgré ce que vous déclarez, à l'appui des chiffres officiels, la réalité de terrain des associations expertes est bien loin du satisfecit très inapproprié que vous affichez dans vos discours.

Quand on lit ce rapport, on se rend compte que ni vous, ni la plupart de vos élus n'êtes connectés avec la population et ses besoins. Vous parlez sécurité ; les habitants ont un autre sentiment. Vous parlez dynamisme économique ; les habitants ont un autre sentiment. Vous parlez culture ; les jeunes s'ennuient. Vous parlez garde d'enfants ; les parents galèrent. Vous parlez logement ; les gens galèrent aussi. Voilà le quotidien des Arlésiens.

Un effort de transparence, d'humilité, d'écoute, de disponibilité auprès de vos administrés est nécessaire pour établir la confiance, mais ce ne sont pas les valeurs qui président à votre politique et que ce rapport devrait refléter.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Rafai, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Rafai.**- Dans le paragraphe dédié au projet social dans les QPV, pourquoi n'y a-t-il pas un mot sur la DSP annoncée pour la gestion des centres sociaux ?

En revanche, on a la création du nouveau service dédié à l'animation de la vie sociale et la jeunesse. Ce service va-t-il compléter la DSP ou se substituer à elle ?

Ensuite, pour les permis de louer, va-t-on arriver à l'étendre aux bailleurs sociaux ? En matière de fiscalité, la taxe foncière municipale ne monte pas mais au niveau de l'ACCM, c'est un vrai massacre. On fera un bilan, pendant cinq ans, des augmentations qu'il y a eues.

À propos de la Maison Arles en ordre dont vous parliez, c'est un joli slogan. On est presque dans La petite maison dans la prairie. Le truc réel, c'est que la masse salariale augmente, qu'il y a moins de salariés. On a l'explication : des chefs de service qui partent, qui arrivent, des démissions, des mutations. Bref, cela bouge, cela augmente.

Il y a une gestion Ressources Humaines calamiteuse, voire catastrophique pour notre ville. Je pense donc qu'il y a l'explication de la masse salariale.

Après, cela ne reste qu'un débat d'orientation budgétaire et chacun va affiner pour le budget réel, ligne par ligne, mais grosso modo, on peut tous dire qu'il est difficile de monter un budget sur la commune d'Arles, puisqu'étant la plus grande commune de France, il y a un déficit structurel quoi qu'il arrive de 3 millions d'euros chaque année. Il faut trouver les équilibres avec cela.

Ensuite, ce sont des choix qui sont faits. Vous avez diminué la dette ; c'est un choix politique. Vous avez vendu les bijoux de famille. À la CCI, j'ai écouté un économiste lors des vœux, qui disait : « *quand on est en difficulté, on ne vend surtout pas ses biens.* » C'est un économiste, je crois ultralibéral, qui nous a expliqué cela. Il travaille pour l'Eco et BFM et je ne pense pas qu'il travaille à l'Humanité.

Ce sont donc des choix que vous faites, mais au détriment des services publics qui diminuent chaque jour. Je ne dis même plus chaque année, mais c'est chaque jour. On aura l'occasion de pointer cela, piste par piste, lors du vrai budget.

Vous avez aussi dit dans vos vœux, Monsieur le Maire : « *la ville d'Arles a perdu beaucoup d'habitants* », pas depuis votre arrivée, mais avant. On a perdu 2 400 habitants à peu près. Vous avez décidé d'ouvrir des permis à des bailleurs privés, qui ont monté des logements à la périphérie d'Arles et vous avez récupéré 400 ou 500 personnes. C'est pourquoi aujourd'hui nous sommes à 50 400 habitants. Si nous descendons la barre de 50 000, nous serons dans une strate inférieure à moins 50 000, ce qui veut dire moins d'aides de l'État.

C'est donc un choix que vous avez fait et c'est très important, mais si les gens ne viennent pas habiter à Arles, c'est parce que le centre-ville, en tout cas nos jeunes ne peuvent pas y rester. Il est plein de Airbnb et les gens n'arrivent plus à se loger. Du coup, que font-ils ? Ils vont à Saint-Martin, à Tarascon. Au pire, c'est tant mieux pour le pays d'Arles.

Voilà les équations que vous êtes en train de faire et de calculer.

Ce sont des budgets d'ultralibéral, c'est-à-dire que tout ce qui coûte, je le vends. Par exemple, [le groupe] François Ier - je crois que l'on a vendu 4,2 ou 4,3 millions le collège Mistral - va gagner 30 millions d'euros. Au départ, c'est avec de l'argent public, avec un patrimoine arlésien qui existe.

Vous valorisez très bien l'ultralibéralisme, en vendant des biens. En tout cas, ce n'est pas de l'argent qui revient à la Ville. Ce sont les choix politiques que vous avez faits, mais méfiez-vous des slogans de Maison Arles en ordre, parce que je crois qu'il y a le feu à la Maison. Il faudrait juste essayer de trouver un peu des pompiers.

**Monsieur le Maire.**- Madame Petetin, vous souhaitez prendre la parole.

**Madame Petetin.**- Je vais d'abord répondre à Monsieur Koukas. Effectivement, je n'ai pas utilisé le mot service public, mais le mot service sur le premier slide, en disant que nous avons assuré tous les services, malgré tous les chamboulements que nous avons vécus et qui ont bouleversé notre budget. Souvenez-vous, l'année 2022 a quand même été assez terrible. J'ai oublié le mot « public », mais cela voulait dire la même chose. Tous les services pour les Arlésiens ont été assurés.

Je ne sais donc pas à quoi vous pensez, lorsque vous dites que les services ont baissé. Personnellement, je n'en vois pas qui baisse. En plus, si les services baissaient, on aurait une masse salariale qui baisserait. Or, ce n'est pas le cas. La masse salariale augmente, ce qui veut bien dire que l'on assure tout le temps les mêmes services. En plus, on en a rajouté puisqu'on a augmenté certains services, comme la police municipale, l'événementiel, etc. On n'a donc pas du tout touché aux services publics.

Vous avez ensuite parlé du bien-être des Arlésiens. Pour nous, le bien-être des Arlésiens, c'est la voirie, la sécurité, les sports, les écoles. C'est cela que consomment les Arlésiens. Ils ont besoin d'une chaussée qui soit en bon état pour rentrer chez eux ou pour accompagner leurs enfants à l'école. On a besoin d'écoles qui soient chauffées pour que les enfants n'aient pas froid en permanence. On a besoin d'activités sportives et comme vous le savez très bien, on a des équipements sportifs qui sont dans un état calamiteux, qu'il faut encore rénover. Ceci est également une priorité pour les Arlésiens.

Les priorités sont là aussi, mais on ne peut pas mettre tous les œufs dans le même panier. On est bien obligé de disséminer un petit tout le disponible de la Mairie pour satisfaire tout le monde.

Monsieur Girard, vous parliez de Barriol. Vous disiez que les habitants n'étaient pas satisfaits, qu'ils étaient anxieux, que cela n'allait pas. En fin de compte, ils ont pratiquement tous été reçus, à 97 %, par 13 Habitat. Ils ont tous eu une interview. On ne peut donc pas dire qu'ils ne soient pas informés, ni qu'ils ne sont pas pris en charge.

Les ateliers de coconstruction vont venir, la priorité étant déjà d'interviewer tous les habitants pour savoir où il faudra les reloger, où ils souhaitent être relogés. Ensuite, il faudra construire, sachant que Barriol est à horizon 2030. Tout le quartier va donc être co-construit pour tout ce qui est environnement, places, végétalisation, etc.

On en est au tout début et on ne va pas demander, en 2025, d'être déjà au stade de 2030. Cinq ans vont se passer. Pendant cinq ans, des choses vont se passer et les habitants vont être mobilisés.

Monsieur Rafai, qui est parti, s'offusquait de voir que plein de bâtiments se construisaient à la périphérie d'Arles pour loger justement les Arlésiens, et dans le même

temps, il nous dit que les jeunes ne peuvent pas se loger. Si des constructions apparaissent, c'est bien parce qu'à Arles, nous connaissons une situation tendue face au logement et qu'il faut bien en construire pour satisfaire les Arlésiens.

Je laisserai la parole à Monsieur Abonneau pour tout ce qui est Airbnb.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Abonneau, vous avez la parole.

**Monsieur Abonneau.**- Avant de parler du Airbnb, je voudrais répondre à Monsieur Girard sur le bâtiment de l'Office de Tourisme. Monsieur Girard, je savais que vous étiez déjà statisticien, analyste financier. Là, je vous découvre architecte d'intérieur et consultant au tourisme, puisque vous nous dites que le bâtiment n'est absolument pas adapté à un Office de Tourisme.

Je ne sais pas si c'est le meilleur des bâtiments à Arles pour un Office de Tourisme, mais je sais que beaucoup de projets n'ont jamais vu le jour et que l'on n'a toujours pas réussi à déménager cet Office de Tourisme, dans lequel vous avez actuellement des collaboratrices - puisque c'est essentiellement féminin - qui travaillent dans des conditions déplorables.

Je pense que la Bourse du Travail sera un très bel Office de Tourisme. D'ailleurs, je crois que cela s'appelait l'Hôtel Dieu à une époque. Je pense qu'il sera largement plus adapté que ce que l'on a aujourd'hui et qu'il permettra aussi de requalifier cette place, parce que cette espèce de bâtiment au milieu de nulle part, c'est vraiment une verrue. Je pense donc que c'est un très bon choix.

Sur les meublés touristiques, on va revenir dessus une fois de plus. En 2020, les premiers Comités de direction de l'Office de Tourisme, que je préside, étaient sur ce thème des meublés touristiques. J'ai décidé que l'on fasse un second Comité de direction. Il a eu lieu le 28 novembre 2024 sur cette même thématique, histoire d'avoir une vision claire du sujet sur Arles parce qu'effectivement, on entendait qu'il y avait une explosion des meubles touristiques à Arles.

Là, je vais parler chiffres, pas de ressenti ou de doigt mouillé. Ce qui m'intéressait dans les chiffres qui ont été présentés par Provence Tourisme, - en l'occurrence, ne s'agissant pas de chiffres que nous avons donnés, on peut penser qu'ils sont impartiaux - c'est le fait qu'il y avait quelques variables, dans la typologie de l'habitat arlésien, qui étaient surprenantes. On prenait comme comparaison d'autres villes qui nous ressemblent. En l'occurrence, les villes choisies comme élément de comparaison avec Arles étaient Martigues et La Ciotat, où l'on a à peu près le même taux de logements, soit entre 23 000 et 25 000 logements pour les trois villes. On a 917 logements vacants à La Ciotat, 1 500 à Martigues et 3 500 à Arles. C'est Cela qui m'interpelle.

Je voudrais quand même dire que je n'ai pas d'action chez Airbnb. Je vais même vous dire que c'est un modèle qui me déplaît, c'est-à-dire qu'une entreprise américaine puisse venir faire du chiffre d'affaires et en France et ne pas payer d'impôts, dans l'absolu, ce n'est pas le modèle de société vers lequel j'ai envie d'évoluer. Ce n'est pas eux qui vont payer ma dépendance si j'ai le bonheur de vieillir. Airbnb n'est donc vraiment pas le modèle que je souhaite voir se développer. En revanche, il est malheureusement extrêmement efficace. Force est de constater qu'ils sont très forts.

Sur ces 3500 logements vacants, c'est à trois fois plus que La Ciotat et Martigues, ce qui m'interpelle.

Un second paramètre est à prendre en ligne de compte. C'est dommage que M. Rafai

soit parti. Si l'idée est de dire que les meublés touristiques sont une concurrence aux logements à l'année, cela veut dire que l'on s'attaque aux résidences secondaires. C'est effectivement des résidences secondaires qui sont mises en location. Et là, le choix se pose pour le propriétaire, soit de le mettre en logement à l'année, soit de le mettre en logement en meublé touristique.

On a un taux de résidences secondaires à Arles - si on enlève les hébergements non vacants - qui est de 6 %, la moyenne départementale étant à 5 % ; c'est faible. J'ai sous les yeux les chiffres de Cassis, où l'on a 39 % de résidences secondaires. Là c'est un vrai sujet. Quand Danielle Milon, la maire de Cassis dit qu'elle a un problème avec Airbnb, c'est évidemment vrai. Si je prends les Saintes-Maries-de-la-Mer, on a 62 % de résidences secondaires. Là, c'est un vrai problème, c'est-à-dire qu'il y a effectivement énormément de meublés touristiques aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Pourquoi y a-t-il autant de meublés touristiques ? Malgré toutes les bonnes volontés que pourraient avoir les municipalités, aujourd'hui c'est encore une niche fiscale. Et tant que vous direz à un investisseur que vous lui proposerez deux placements et que l'un sera largement plus rentable que l'autre, il sera compliqué de le faire revenir en arrière.

Cette niche fiscale elle devait être rabaissée en 2025. Malheureusement, cela a été repoussé en 2026, ce qui n'est pas de notre fait. Je pense donc que sur 2025, ce sera encore un peu compliqué.

Enfin, on me parle d'une explosion des meublés touristiques depuis quelques années. C'est le terme que j'emploie et a priori, il y a des meublés touristiques de partout. Entre 2019 et 2023, on a 3 % de meublés touristiques en plus dans la ville d'Arles. Ce n'est pas ce que j'appelle une explosion.

Je comprends que ce soit un bouc émissaire plutôt facile à mettre en exergue. Je ne nie pas le ressenti de certaines personnes et de la population. On peut penser qu'il y a effectivement une concentration dans certains quartiers.

Je conclurai quand même en disant que le problème d'Arles au niveau du logement, ce n'est pas le meublé touristique, mais des logements vacants qu'on a dans des proportions que l'on ne connaît dans aucune autre commune. Je ne sais pas pourquoi et c'est une vraie question qu'il faut se poser collectivement, mais on l'a déjà évoqué. Le deuxième point, c'est effectivement un déficit de logements neufs mais là aussi, ce n'est pas propre à Arles. C'est un problème qui est national. On a donc ces deux phénomènes qui entrent un peu en concurrence.

Voilà ce que je peux dire une fois de plus sur les meublés touristiques. Je suis évidemment à votre disposition pour en parler de nouveau et échanger avec vous sur le sujet.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Jalabert, vous avez la parole.

**Monsieur Jalabert.**- Je vais répondre et reprendre les interventions qui nous ont été faites, notamment par Monsieur Girard.

C'est vrai que tout à l'heure, Frédéric Imbert vous a expliqué qu'à un moment la priorité était la végétalisation de la cour d'école. Là, vous avez un peu rectifié le tir. La priorité absolue, ce sont les écoles. Je suis d'accord avec vous parce qu'il faut effectivement que les enfants, qui vont étudier, puissent étudier dans des conditions décentes, avec des écoles qui soient chauffées et pas des écoles où l'on a 14 ou 15 degrés. En ce moment, il fait très froid et c'est encore le cas.

Je suis obligé de reparler du passé. Je ne vais pas jeter la pierre sur la mandature précédente, mais la situation globale, générale que l'on a trouvée fait qu'il y a des urgences partout parce que quand vous avez des enfants, il faut que l'urgence ait consacré des budgets chaque année pour les écoles.

C'est ce que l'on a fait et Frédéric Imbert vous a donné les montants tout à l'heure. Ils sont bien supérieurs à ceux qui avaient été investis sur la mandature précédente.

Normalement, on a l'obligation d'apprendre à ces enfants à nager et on a des piscines qui sont dans un état très tendu et très dégradé. Si on n'a plus ces piscines-là, c'est une nouvelle urgence et il faut qu'on s'occupe de cela.

Après, on a les gymnases, les infrastructures sportives pour tous nos enfants, tous nos jeunes et les Arlésiens qui veulent faire du sport. Il faut donc que l'on se penche là-dessus. Quand vous voyez l'état de certains gymnases, - on en a refait deux - la Ville ne peut pas refaire tous les gymnases en quatre ans. C'est notre bilan, à savoir qu'en quatre ans, on a fait deux gymnases. Cela n'avait pas été le cas non plus précédemment.

Après, on a l'état de nos propres bâtiments, des bâtiments communaux. On a des bâtiments qui sont des passoires thermiques. Après la crise du Covid, en 2022, il y a eu l'inflation et l'explosion des prix, des coûts de l'énergie et on a pris 3 millions d'euros. Là aussi, c'est une urgence absolue. Il faut qu'on arrive à isoler pour faire de l'économie d'énergie. Là, c'est un sujet sur lequel vous êtes sensibles, - et a priori, cela nous passe au-dessus de la tête - un enjeu environnemental puisqu'on ne peut pas continuer à chauffer les fenêtres ouvertes.

Tout cela, c'est ce à quoi on est confronté depuis cinq ans maintenant. On a eu des tas d'urgences de partout et dans beaucoup de domaines, on a investi beaucoup plus que précédemment.

Madame Guintoli le disait, on a investi 64 millions d'euros.

**Monsieur le Maire.**- 69.

**Monsieur Jalabert.**- Oui, pardon, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire.**- 69 millions investis, 64 réglés et payés.

**Monsieur Jalabert.**- C'était une semi-erreur.

Là, on essaie de dire : mais qui fait quoi ? Qui finance quoi ? Quels sont les partenaires qui financent ? Évidemment que la Ville seule n'a pas les moyens d'investir autant. Évidemment que l'on va chercher des financements, des financements au Département, des financements à la Région, des financements à l'État.

Quand le Maire reprend le dossier NPNRU de Barriol et que l'on arrive à avoir un projet qui va se monter à 100 millions d'euros, l'État met beaucoup plus que la Ville, mais si la Ville n'est pas à l'initiative de cela, il ne se passe rien. Si on ne va pas chercher et défendre un contrat départemental, tel qu'on l'avait négocié quand on était arrivé, ce n'est pas 69 millions d'euros que l'on aurait investis, mais peanuts. On aurait investi sur des volumes qui étaient plus habituels pour la ville d'Arles, précédemment.

Enfin, Monsieur Rafai, c'est un débat que l'on a eu très souvent, celui sur le fait que l'on vend les bijoux de famille. On avait donné les chiffres des ventes sur les six années

précédentes, de 2014 à 2020. Je ne vais pas vous rassurer, mais en vendant autant que ce que vous racontez dans notre politique ultralibérale, on est en deçà des ventes qui ont été faites et réalisées sur le mandat précédent. Là aussi, on a une opposition mais qui sera irréconciliable.

Concernant François 1er, on n'est pas là pour assurer le modèle économique et le bénéfice de François 1er. Quand on a visité l'ancien collège Mistral - je vais me répéter, puisque ce sont des choses que j'ai sans doute dites il y a quelques années quand - il y avait des travaux qui étaient faits et qui n'étaient pas finis. On avait encore des fils qui pendaient et du placo qui n'était pas peint. On avait un bâtiment qui se dégradait dans sa totalité et on le mettait à disposition d'associations qui étaient dans des conditions catastrophiques. Alors, heureusement, vous leur donnez un toit, mais que fait-on ? On ne fait pas de l'ultralibéralisme. Il y a deux choix, soit on laisse du patrimoine se dégrader, mais c'est bien parce qu'on le garde, soit on veut en faire bénéficier et le requalifier pour avoir, en plein centre-ville, un bâtiment qui va être qualitatif, avec un beau projet architectural, avec des services à l'intérieur, avec un pôle associatif qui va accueillir des associations qui étaient dans le Mistral d'avant et qui étaient dans des conditions catastrophiques.

Si je suis votre logique, on va bientôt démarrer le terrain des Minimés. Mais pourquoi vendre ce terrain ? On se sépare encore du patrimoine et c'est de l'ultralibéralisme. Les domaines l'ont estimé à 6,9 millions d'euros. La Ville a besoin d'argent ? Non, la Ville a besoin de se développer. Là, ce n'est pas les promoteurs et les porteurs de projets que l'on veut favoriser. On veut vraiment permettre de créer un nouveau quartier, avec une Cité de l'image, avec des bureaux pour des entreprises, avec des écoles de formation qui seront dans ces secteurs-là, avec des logements pour les étudiants.

C'est toute la différence de gestion et de vision que l'on a. Pour moi, il ne s'agit pas de garder du patrimoine pour le laisser se délabrer, pour lui laisser perdre de sa valeur. Quand on est dans l'incapacité, avec les moyens financiers qu'a la Ville, de les entretenir ou même de les rénover pour en faire des lieux qualitatifs, je n'ai aucune honte à m'appuyer sur le privé pour permettre à cette ville de se reconstruire et de se relancer.

**Monsieur le Maire.**- Merci Imbert, vous avez la parole.

**Monsieur Imbert.**- Pour répondre à Monsieur Girard, vous ne m'avez pas entendu dire que l'école n'était pas une priorité. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. La végétalisation des cours d'école ne peut pas être une priorité, compte tenu de l'état patrimonial de nos écoles. C'est ce que j'ai dit et pas ce que vous avez dit.

Sur le budget de l'année qui arrive, il y a 450 000 euros qui seront consacrés au plan pour sécuriser les écoles et 400 000 euros de travaux complémentaires, d'investissement.

Il y a aussi tout ce qui ne se voit pas et tout ce dont on ne parle pas, notamment sur le volet RH. Quand on est arrivé, il a fallu restructurer l'ensemble du service DGA, directeur et service.

On a stabilisé aussi les coordinateurs des écoles. On a multiplié par deux leur nombre. Avant, il y avait des directeurs pour les centres aérés l'été, des directeurs pour les ACM dans les écoles. C'est le même personnel ; on stabilise. Cela change beaucoup de choses, parce que les parents et les enfants voient toujours les mêmes adultes. On peut travailler sur la durée et former.

Cela, ça ne se voit pas. On n'en parle pas, ce n'est pas chiffré. Pourtant, c'est ce que nous mettons en œuvre parce que l'école est bien une priorité pour nous.

La continuité du service public, cela répond à une demande et c'est une priorité pour nous.

Concernant les équipements informatiques, - je me suis contenté de vous donner les chiffres des bâtiments - c'est 250 000 euros que pour les TBI, les tableaux blancs interactifs. Nous avons investi aussi dans un plan numérique 134 000 euros pour des classes mobiles.

On parlait de néant. C'est comme cela et on ne va pas refaire le passé, mais l'école est une priorité pour nous.

Nous avons installé cette année des photocopieurs couleur dans les écoles. Cela n'était pas le cas et cela change beaucoup de choses pour les directeurs d'école.

Vous avez suggéré, sur l'élargissement des horaires de garderie, que c'était un moyen pour la Collectivité de faire rentrer de l'argent. Le reste à charge est plus important aujourd'hui, depuis que nous avons élargi les horaires de garderie. La Commune investit donc pour les enfants dans les écoles, dans les horaires de garderie. On ne gagne pas d'argent avec cela, Monsieur Girard.

En ce qui concerne le nombre d'enfants suivi dans le cadre du projet de réussite éducative, le projet de réussite éducative est porté par l'Agglo. Il se trouve que le Maire d'Arles, Monsieur Patrick de Carolis est aussi Président de l'Agglo. Vous allez voir que c'est bien une priorité, puisque nous avons multiplié par quatre le nombre d'enfants qui sont suivis dans le cadre du programme de réussite éducative. C'est un suivi à court terme qui dure trois mois, qui permet d'accompagner les enfants et les familles sur des petites faiblesses qui sont identifiées, qu'il faut accompagner. Cela peut être la timidité, la socialisation des petites lacunes comme cela.

Nous faisons beaucoup de choses et l'école est une priorité pour nous. On se bat pour.

**Monsieur le Maire.**- Madame Ferrand-Coccia, vous avez la parole.

**Madame Ferrand-Coccia.**- Je voulais répondre à Monsieur Koukas ; taquinerie pour taquinerie.

Il me semblait, parmi les points communs que l'on avait, que celui de la volonté de ne jamais rentrer dans la métropole était une réalité. Je pense que vous avez raison.

Je suis contente de vous entendre saluer la mesure de gratuité de Martine Vassal, mais la Métropole a servi à équilibrer les comptes de villes qui étaient pauvres, grâce aux finances généreuses de villes qui étaient plus riches. On a déjà eu l'occasion d'en parler, mais c'est le versement mobilité qui finance le transport et en l'occurrence, le versement mobilité est prélevé aux entreprises de plus de 11 salariés, ce que nous avons peu, en tout cas pas suffisamment pour permettre de faire de la gratuité et de l'augmentation de l'offre de transport. Ceci étant, tant mieux pour la Métropole qui a vraiment besoin de se désengorger.

En revanche, - et là aussi, on a déjà eu l'occasion de se le dire, plus particulièrement en Conseil Communautaire - ce qui fait monter les gens dans les transports en commun, c'est l'offre et pas la gratuité. Un transport en commun, même quand il n'est pas gratuit, il est toujours moins cher que de prendre sa voiture.

On a déjà parlé de Montpellier. Vous me disiez que les trams étaient pleins, parce qu'ils avaient mis en place une forme de gratuité, pas la gratuité totale. Il serait intéressant - Montpellier est d'ailleurs en train de faire cette étude - de voir combien de gens, qui étaient en

voiture, montent dans les transports en commun plutôt que de voir combien y a-t-il de personnes dans les trams, sachant que ces gens peuvent aussi être des gens qui marchent. C'est souvent ce qui se passe avec la gratuité, à savoir que ce sont les gens qui marchent qui montent dans les transports en commun.

Je vous invite à faire un point, une fois que l'étude de Montpellier sera rendue, pour voir quel a été le taux de gens qui ont abandonné leur voiture au profit des transports en commun.

**Monsieur le Maire.**- Madame Guintoli, vous souhaitez prendre la parole.

**Madame Guintoli.**- Je voulais répondre à Monsieur Jalabert, parce que je sais très bien que ces millions ne sont pas exclusivement les vôtres. Ce que je dis, c'est que vous ne dites pas que ce n'est exclusivement pas les vôtres. Il faut rendre à César ce qui lui appartient. Et même à Pompée, il faut lui rendre aussi.

Quand je vous entends parler de millions potentiels sur des ventes potentielles, je me demande d'autant plus pourquoi a-t-on vendu un terrain à Monsieur Boualem pour 20.000 euros, pour que lui puisse faire réaliser une plus-value et pas vous.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Souque, vous avez la parole pour continuer à répondre à l'ensemble de nos collègues.

**Monsieur Souque.**- Effectivement, le plan de réussite éducative est un merveilleux dispositif, que nous avons multiplié par quatre pour toucher tous les quartiers.

Cela permet de diagnostiquer des petits problèmes, mais aussi de gros problèmes pour des familles qui ne pourraient pas avoir accès aux soins, puisqu'il y a un certain nombre de diagnostics qui sont payants, qui ne sont pas remboursés. Le PRE permet d'avoir des diagnostics plus précoces pour prendre en charge des handicaps chez certains enfants, puis pour leur permettre de continuer une scolarité normale.

Je voulais également prendre la parole pour répondre à Monsieur Koukas. À propos des crèches, il y a augmentation de la capacité prévue de la crèche de Barriol de 20 à 49 berceaux. Il n'est pas question de toucher aux capacités de nos crèches en centre-ville, le Pitchounet et l'Hirondelle. Il y a bien sûr des travaux et des aménagements à faire, donc des questions à se poser sur l'avenir de ces crèches mais d'une manière générale, le nombre de crèches dans le centre-ville n'est pas remis en question. Également sur la crèche du Trébon, La Souris Verte, il y a là aussi des questions à se poser et de futurs travaux, avec plutôt une idée d'augmenter le nombre de places que de le réduire.

À cette offre de garde d'enfants dont on parlait tout à l'heure - et c'est une des prérogatives du Maire - se rajoute la diversité d'offres aux jeunes Arlésiens. Il y a aussi les microcrèches qui peuvent se créer jusqu'à un certain niveau, mais il en faut aussi pour proposer diverses solutions. Il ne faut pas oublier non plus nos assistantes maternelles qui sont aussi une solution complémentaire pour nos crèches, sur la Ville.

En dehors de cela, je voudrais répondre à vos colistiers qui sont souvent un peu artistes dans la désinformation. Il y a une amélioration des centres sociaux et ce n'est pas une amélioration timide. Je trouve que les efforts faits par la Municipalité - et les résultats sont là - ne sont pas timides. Doubler les équipes de nos centres sociaux, ce n'est pas timide. Doubler pratiquement les subventions, ce n'est pas timide. Avoir des budgets qui sont le double de ce qu'ils étaient l'année précédente, ce n'est pas timide. Il faut donc faire attention aux termes que l'on utilise, parce qu'on pourrait mal interpréter les choses, une fois de plus, Monsieur

Girard.

En ce qui concerne la coconstruction du projet du NPNRU sur Barriol, Madame Petetin vous a dit qu'il y avait eu des réunions avec 13 Habitat, mais il y en a eu aussi avec Grand Delta Habitat, avec leurs locataires.

La concertation ne fait que commencer. Nous sommes sur un projet de six à huit ans, que nous co-construisons avec les gens de Barriol. D'ailleurs, il n'y a qu'à voir ce que nous avons mis en place, déjà une lettre d'information qui circule régulièrement, la maison du projet que nous avons voulu ouverte tous les jours à disposition des habitants de Barriol, au cœur même du centre social, au cœur du quartier, puis également les différents ateliers que nous comptons encore mener. Je peux vous donner des exemples très récents. Il vient d'y avoir une réunion sur la thématique de la sécurité et des services de sécurité, qui va ensuite être suivie par une réunion pour répondre à une interrogation sur les copropriétaires, les quatre blocs de copropriétés qui existent autour de la place des Troubadours, où il y a une interrogation sur la voie de circulation, etc. Une réunion est donc programmée spécifiquement pour ce sujet fin février, me semble-t-il, pour traiter ce problème et voir avec les habitants la manière dont on peut faire évoluer ces différents projets.

Il y a également des réunions avec les professionnels de santé. Les réunions sont là et co-construisent le projet. Mes permanences, je les tiens régulièrement, également dans le quartier de Barriol, où je réponds évidemment à des questions sur le NPRU.

Donc, ne vous inquiétez pas. Le projet évolue, les grandes lignes sont tracées et il y a une volonté politique, mais tout cela évolue avec le temps, le désir et les besoins des habitants.

Ce matin encore, nous avons un Copil au sujet de l'espace social qui sera le cœur battant de ce quartier. On redimensionne l'espace social, avec des projets intergénérationnels au centre de ce projet. Nous avons eu des réunions avec les différents services, mais j'ai souhaité - et on en a reparlé ce matin - qu'il y ait encore une fois concertation, réunion avec les usagers du centre social, du club senior, puis les familles des enfants qui sont accueillis dans la crèche.

Donc, rassurez-vous, on co-construit avec les gens de Barriol et il me semble que les gens de Barriol le savent.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Girard.**- J'avais demandé à Monsieur Imbert - c'est entre 1,2 million et 600 000 euros - quel était le montant d'investissement dans les écoles. Vous avez répondu finalement que ce sera 400 000 euros, soit à peine plus que l'an dernier.

J'ai demandé à Monsieur Raviol ce qu'il en était sur la ligne environnement. Je serais très curieux d'avoir votre réponse, merci.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Meyssonier, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Meyssonier.**- Je voulais parler de médecine, puisque cela a été évoqué par Madame Petetin tout à l'heure. Je pense que c'est méconnaître le problème de la médecine que de penser construire des centres médicaux d'urgence va régler le problème. Les patients ont besoin d'être suivis par leur médecin traitant qui connaît leur dossier, qui a l'habitude d'eux, et non pas de centres médicaux d'urgence qui peuvent rendre service en cas de nécessité, mais qui ne peuvent en aucun cas remplacer les médecins traitants.

À ce sujet, je vous rassure, Madame Petetin, tout va bien actuellement pour Mas Thibert, au niveau médical. Les infirmières, les aides-soignantes et les intervenants sociaux sont là. On n'a aucun problème actuellement.

Cela fait quarante ans que je suis installé à Mas Thibert et je découvre avec stupéfaction l'histoire d'un centre médical à la Poste de Mas Thibert. Je viens de l'apprendre, comme beaucoup de gens. Je peux vous dire que les gens de Mas Thibert ont besoin d'une Poste ; c'est impératif. Énormément de gens ne peuvent pas se déplacer et c'est quelque chose de vital pour eux. Je suis très surpris et très déçu d'entendre ce genre de choses ?

À terme, comme dans beaucoup de quartiers, je pense qu'il faudra faire un centre médical sur Mas Thibert qui accueillera un médecin le jour où je m'arrêterai, qui pourra accueillir un kiné, qui pourra accueillir les infirmières. Ceci concerne Mas Thibert, mais aussi les différents quartiers d'Arles. C'est le seul moyen que vous aurez de faire venir d'éventuels médecins.

Je m'excuse, mais ce n'est pas en faisant venir le Président du Conseil de l'Ordre ou de nouveaux internes, en mangeant des petits fours, que vous allez régler le problème de la médecine sur Arles.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Rafai, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Rafai.**- Monsieur Souque, permettez-moi d'être inquiet même si vous dites qu'il ne faut pas s'inquiéter. Que devient l'EPACSA ? On avait compris que vous arrêtiez, comme c'est un appel d'offres. Où en êtes-vous, parce qu'on le voit nulle part ? **Monsieur Souque.**- Une fois de plus, on va vous répéter que l'on est tous d'accord pour penser que l'EPACSA n'est pas le mode de gestion idéal de nos centres sociaux et que l'on peut faire mieux.

On s'oriente donc vers une DSP, parce qu'elle offrirait beaucoup plus de possibilités. Nos partenaires essentiels sont aussi de cet avis, comme la CAF par exemple, mais aussi l'État. Elle nous procurerait plus de financement et de possibilités. Cette option DSP est donc l'option souhaitée.

Encore une fois, Monsieur Rafai, sur cette DSP, nous n'avons pas de deadline. On ne s'impose pas une échéance. Nous sommes en travail pour réfléchir à cette option et nous le ferons avec les équipes de l'EPACSA. Ensuite, nous ferons un cahier des charges qui puisse être optimal et offrir le maximum de possibilités supplémentaires pour nos centres sociaux, puis nous verrons. Ceci étant, on n'est pas fixé sur une échéance. Si cela ne se fait pas en 2025, cela ne se fera pas en 2025.

C'est la raison pour laquelle ce n'est pas quelque chose qui, vraiment, nous préoccupe au quotidien. Ce qui nous préoccupe au quotidien, c'est le bien-être des habitants de nos quartiers et le bien-être de nos équipes, parce qu'on sait que l'on peut compter sur des équipes solides, qui ont traversé des événements difficiles. Ce ne sont pas les seuls en France, mais on a traversé des événements difficiles et on sait que l'on peut compter sur eux. Et l'avenir se fera aussi avec eux.

**Monsieur le Maire.**- Madame Balguerrie-Raulet, vous avez la parole.

**Madame Balguerrie-Raulet.**- Sur l'environnement, on se retrouve avec un problème de classification. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce que cela recouvre.

Simplement, pour le projet de Beauchamp, une somme de 951 000 euros est prévue

pour la réalisation. Je rappelle que le site est de 130 hectares, qu'il est communal et que la partie des Avettes, qui va être prioritaire, est extrêmement dégradée, avec une remise en état très importante.

Pour toutes les autres questions environnement, on va les retrouver dans la mobilité, dans les aménagements avec les places, la végétalisation, des espaces verts.

C'est un des projets, mais les autres environnements se retrouvent dans les autres postes du budget.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Parra, vous avez la parole.

**Monsieur Parra.**- J'aimerais répondre à Monsieur Girard, sur la priorité des écoles. Pour nous, c'est une priorité, mais cela dépend des priorités que l'on se met.

Nous refaisons dans chaque école, depuis plusieurs années, les sanitaires des écoles. Il faut savoir que des gamins ne vont pas au WC parce qu'ils n'ont pas d'intimité.

Je parle également à Monsieur Koukas qui nous a interpellés sur la maternelle Anaïs Gibert, sur les sanitaires de la honte.

Il y a des sanitaires qui ont cinquante ans, Monsieur Girard, des stalles d'urinoir. Savez-vous combien cela coûte en général, en ratio par école ? Cela coûte 100 000 euros.

Pour moi, les sanitaires dans une école, c'est la priorité des priorités, mais peut-être n'a-t-on pas les mêmes priorités.

Monsieur, vous rigolez, mais vous savez que des gamins ne vont pas aux sanitaires parce qu'ils n'ont pas d'intimité. Entre les sanitaires, le chauffage, les pièces qui se dégradent, les classes, les sols, les toitures, l'isolation, etc., vous pensez que ce n'est pas pour nous une priorité ? On s'occupe des écoles, mais il y a aussi les routes, etc. Tout cela s'additionne, Monsieur Girard.

**Monsieur le Maire.**- Madame Graillon, vous avez la parole.

**Madame Graillon.**- Je voulais rebondir sur les propos de Monsieur Koukas.

Le taux de délinquance a baissé cette année, mais il baisse pour la deuxième année consécutive alors qu'il explose au niveau national.

À propos des cambriolages, on était sur la zone police à moins 20 % de cambriolages l'année dernière.

On s'était engagé, lors d'un Conseil Municipal précédent, du fait que vous puissiez siéger à la plénière du CLSPD. Vous serez donc invité, sachant qu'on ne l'a pas réuni depuis le moment où on en avait parlé. Vous serez invité à la plénière du prochain CLSPD, où l'ensemble des items seront listés.

Ceci étant, c'est la deuxième année consécutive que la délinquance générale est en baisse. C'est donc une vraie réussite par rapport à cette politique que l'on mène depuis quatre ans, avec la police et la gendarmerie.

Je voudrais également parler des caméras dans les villages et les hameaux, parce que je suis un peu étonnée de la correction que vous avez voulu faire. Quand on est arrivé, il n'y

avait effectivement aucune caméra dans les villages et les hameaux.

Je vous rappelle que la délibération dont vous parlez, Monsieur Koukas, devait passer au Conseil Municipal d'entre deux tours des municipales, et pour des raisons purement politiques, dues à votre accord avec le groupe de Monsieur Girard et de Madame Maris, vous l'avez retiré. Monsieur le maire Hervé Schiavetti, dont vous étiez un adjoint, avait fait retirer cette délibération pour pouvoir faciliter les ententes. Il faut donc quand même assumer. Non seulement il n'y avait pas de caméra dans les villages et les hameaux et, en plus, par accord électoral, vous n'aviez plus la volonté d'installer ces caméras. La vérité est celle-ci. Si les Arlésiens vous avaient élu, il n'y aurait pas eu de déploiement de la vidéoprotection.

J'assume totalement d'avoir des différences avec vous, mais je voulais juste clarifier ce point-là.

**Monsieur le Maire.**- Madame Birot-Valon, vous avez la parole.

**Madame Birot-Valon.**- Au niveau des écoles, deux postes ont été créés l'année dernière pour faciliter l'intégration et l'inclusion des enfants porteurs de handicap, un poste au CCAS et un poste à temps-plein au service des écoles. Ils travaillent main dans la main.

**Monsieur le Maire.**- Madame Aspor, vous avez la parole.

**Madame Aspor.**- Monsieur Koukas, je vais vous rassurer par rapport au suivi des travaux de réhabilitation de Griffeuille. Comme vous le savez, c'est nous qui avons mené ce projet avec Monsieur le Maire et c'est sous ma gouvernance que nous avons lancé l'appel d'offres pour la conception et la réalisation.

Dans le cadre de cet appel d'offres, un prestataire social a une fonction, celle de suivre les projets et de coordonner les travaux, en partenariat avec les locataires.

Vous avez lancé une petite pique sur VILOGIA, pique que vous avez relancé dans La Provence, au regard du fait que VILOGIA rachetait soi-disant un hôtel. Je tiens à rétablir la vérité, parce que ce n'est pas la première fois. La vérité est que VILOGIA a racheté un hôtel Campanile sur Antibes en 2022, mais il l'a détruit et construit du logement social, comme il s'était engagé, soit 64 logements. Vous êtes revenu sur ce point-là et je tenais à rétablir la vérité.

**Monsieur le Maire.**- Merci pour chacune de ces interventions. Monsieur Girard, je voudrais simplement vous dire une chose. Cette équipe s'est présentée il y a cinq ans devant les électeurs, avec un programme et des promesses. Nous entendons absolument tenir nos promesses, en tout cas le plus possible. On ne fera peut-être pas tout et on n'a peut-être pas tout bien fait, mais il y a des choses que l'on tient et que l'on fait.

Vous avez utilisé un mot tout à l'heure, en disant que tout cela était de la cosmétique. Je dis que réduire la dette de 21 millions n'est pas de la cosmétique, sortir du réseau d'alerte pour la ville d'Arles, qui était dans un réseau d'alerte depuis 2000, n'est pas de la cosmétique, investir 69 millions d'euros sur notre commune n'est pas de la cosmétique, faire en sorte que 1600 logements sociaux soient rénovés d'ici quelques années n'est pas de la cosmétique.

Monsieur Girard, il faut à un moment donné reconnaître que des efforts sont faits. Ils ne vont peut-être pas dans le sens que vous souhaiteriez, mais ils sont faits, ils sont là, ils sont incontestables.

Si nous les faisons, c'est parce qu'ils n'avaient pas été faits auparavant. Si nous les

faisons et si nous investissons autant dans les écoles, c'est-à-dire 1.100.000 euros par an plus le plan sécurité dans les écoles de 350.000 euros, c'est parce que cela n'avait pas été fait.

Si aujourd'hui nous réparons quasiment tous les jours des réseaux d'assainissement qui claquent dans nos ruelles et dans nos rues arlésiennes, c'est parce que cela n'avait pas été entretenu auparavant.

Si nous avons ces problèmes avec les piscines, c'est parce que cela n'avait pas été fait auparavant suffisamment.

Tout cela, nous le faisons et en même temps, nous réduisons la dette. Et réduire la dette, ce n'est pas anodin. Réduire la dette nous permet d'avoir la confiance de nos partenaires, la confiance des banques, puis des collectivités territoriales qui nous prêtent. Tout cela nous permet de construire et d'investir.

Quand vous dites que vous auriez aimé que des investissements se fassent au service des Arlésiens, 69 millions d'euros investis dans la commune, c'est fait pour les Arlésiens, pour améliorer leur quotidien, pour réparer la Ville, pour envisager l'avenir économique de notre territoire. Tout cela n'est donc pas de la cosmétique, Monsieur Girard.

Merci à vous. Nous prenons acte de cet échange nourri et nous allons passer au vote de ce ROB.

## **LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

### **Pour : 32 voix**

Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspor, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerier-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur André Peytavin, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Chloé Mourisard, Madame Sonia Boghari, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Madame Ouided Benabdelhak, Monsieur Emmanuel Lescot

### **Contre : 10 voix**

Monsieur Serge Meyssonier, Madame Carole Guintoli, Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafäï, Monsieur Nicolas Koukas, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean

## **N°DEL-2025-0004 :ATTRIBUTION DU PRIX AU MAJOR DE LA LICENCE DE DROIT DE L'ANTENNE UNIVERSITAIRE**

**Rapporteur(s)** : Frédéric Imbert,  
**Service** : Enseignement supérieur

Chaque année, la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université d'Aix-Marseille met à l'honneur ses meilleurs étudiants au cours d'une cérémonie de remise des prix qui se déroule à la Faculté d'Aix-En-Provence, en présence des représentants de l'Université, de personnalités, des donateurs, des enseignants et des étudiants.

Concernant la Licence de Droit de l'Antenne Universitaire d'Arles, il s'agit de récompenser l'étudiant qui a obtenu la meilleure moyenne sur l'ensemble des trois années de la Licence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que la Ville d'Arles souhaite démontrer son attachement pour ses formations universitaires en récompensant le major de promotion en Licence Droit de l'Antenne Universitaire,

Je vous demande de bien vouloir :

- 1- FIXER** pour l'année universitaire 2023-2024 le montant du prix à 250 €.
- 2- ATTRIBUER** le prix au lauréat, Monsieur Théo Arnulphy, major en Licence Droit.
- 3- INDIQUER** que cette dépense est inscrite au budget de la ville.
- 4- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**Monsieur Imbert.**- La ville d'Arles est liée par une convention avec Aix-Marseille Université, pour les trois années de licence de droit.

Chaque année nous récompensons le major. C'est donc Théo Arnulphy qui recevra 250 euros, soit le montant du prix. C'est en partenariat avec Aix-Marseille Université.

Merci pour lui.

**Monsieur Jalabert.**- Y a-t-il des remarques ? (*Pas de remarque.*)

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

**N°DEL-2025-0005 : CONVENTION AVEC LE POLE NATIONAL CIRQUE  
ARCHAOS - DEMANDE D'APPORT EN COREALISATION AU TITRE DE LA  
PROGRAMMATION DU SPECTACLE "TRILOKIA" AU THÉÂTRE MUNICIPAL**

**Rapporteur(s)** : Claire de Causans,  
**Service** : Théâtre

Dans le cadre de la programmation du théâtre municipal 2024-2025, la pièce « Trilokia » a été programmée du 23 au 26 janvier 2025.

La Ville a sollicité un apport en coréalisation auprès du Pôle National Cirque – ARCHAOS, qui a pour mission de soutenir la diffusion de créations, notamment dans le cadre de la Biennale Internationale des Arts du Cirque (BIAC), en octroyant des apports en coréalisation aux établissements diffusant les propositions de spectacles de cirque associés à la BIAC.

Le Pôle National Cirque, ARCHAOS a répondu favorablement en accordant un apport en coréalisation de 2 637,50 € TTC pour la programmation par la Ville de « Trilokia », créée par la Compagnie Circo Aereo, implantée sur la commune de Nexon (87).

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, et l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de ce décret,

Considérant la programmation artistique du théâtre municipal,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- SOLLICITER** auprès du Pôle National Cirque, ARCHAOS, un apport en coréalisation de 2.637,50 €.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et le Pôle National Cirque, ARCHAOS et tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Madame De Causans.-** Il s'agit d'une demande de la part du théâtre d'Arles, de coréalisation avec le Pôle National du Cirque ARCHAOS, pour le spectacle « Trilokia ». Ce spectacle « Trilokia » est inscrit dans la BIAG (Biennale Internationale des Arts du Cirque).

Cette demande correspond à un soutien à la création et à la diffusion d'une part, ainsi qu'un soutien financier à hauteur de 2 637,50 euros.

Je vous demande ainsi de solliciter ARCHAOS pour ce soutien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre les deux parties.

**Monsieur Jalabert.-** Y a-t-il des remarques ? (*Pas de remarque.*)

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

## **N°DEL-2025-0006 : DON DE DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES DE CHARLES FARINE AUX ARCHIVES COMMUNALES DE LA VILLE D'ARLES**

**Rapporteur(s)** : Claire de Causans,  
**Service** : Archives

Mme Valérie Farine, seule héritière de Charles Farine son père, souhaite faire don à la ville d'Arles du fonds photographique de ce dernier, décédé en 2005, afin qu'il soit conservé aux Archives communales de la Ville d'Arles.

Une convention de don a été élaborée entre la Ville d'Arles et Mme Valérie Farine, et ce conformément à ses souhaits, afin de déterminer l'utilisation de ce fonds.

Charles Farine était une figure emblématique de la ville d'Arles. Photographe événementiel, il a travaillé entre 1957 et 2000, couvrant 43 ans de la vie arlésienne. Ce fonds est donc extrêmement précieux pour la connaissance de la vie arlésienne dans la seconde moitié du XXe siècle (reportages, événements marquants, vie publique, politique, sport, tauromachie, fêtes...)

Ce fonds, composé principalement de négatifs de différents formats (6/6, 24/36, diapositives...), comporte, suivant une simple estimation, près d'un million de clichés.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121.29,  
Vu le Code du patrimoine, Livre II,

Considérant l'intérêt que représente ce don pour les Archives communales de la Ville d'Arles,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- ACCEPTER** le don avec les conditions formulées par Mme Valérie Farine.

**2- INTÉGRER** ce fonds à l'inventaire des Archives communales d'Arles.

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville d'Arles la convention ci-annexée ainsi tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**Madame De Causans.-** Pour cette délibération, Valérie Farine, journaliste, fille de Charles Farine, photographe, connu et reconnu des Arlésiens, qui fut également correspondant à l'AFP, souhaite donner à la Ville le fonds photographique de son père.

Ce fonds est une grande richesse pour notre ville, car il représente des pans de vie des Arlésiens, des événements dans notre cité et sur le territoire. Il vient s'ajouter au don du photographe Bernard Martin.

Nous ne pouvons que remercier Valérie Farine pour ce trésor, à qui nous garantissons par le service des archives un classement, une numérisation dans les meilleures conditions de sauvegarde de milliers de négatifs qui couvrent la période de 1957 à l'an 2000 environ, puis qui montrent l'évolution sociologique et historique de la ville d'Arles.

Je vous demande d'accepter ce fonds photographique et de l'intégrer à l'inventaire des archives communales.

**Monsieur Jalabert.**- Monsieur Rafäi, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Rafäi.**- Merci pour cette délibération. On voudrait à notre tour remercier Valérie Farine.

Qui ne connaît pas ici Charles Farine, que ce soit dans les villages, dans les quartiers, dans le centre-ville. Quelles que soient les thématiques et au-delà d'Arles, du pays d'Arles, on a toujours l'image de Charles avec son appareil photo, ses petits brins d'humour quand il arrivait dans des réceptions.

Nous sommes fiers de ce don pour la ville d'Arles et nous remercions encore Valérie Farine de ce choix.

**Monsieur Jalabert.**- C'est un remerciement unanime du Conseil Municipal.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

## *FINANCES*

### **N°DEL-2025-0007 :ARLES SE LIVRE : VENTE DE LIVRES PUBLIÉS PAR LA VILLE À L'ISSUE DES RÉSIDENCES D'AUTEURS ORGANISÉES CHAQUE ANNÉE**

**Rapporteur(s)** : Claire de Causans,

**Service** : Service de la culture

La Ville organise chaque année un festival du livre mettant à l'honneur la lecture, ainsi que les métiers du livre. Ce festival est dénommé « Arles se livre ». Il a l'ambition de développer le goût de la lecture à tous les âges et faire connaître des auteurs, tout en mettant à l'honneur le patrimoine local.

Dans ce cadre, depuis 2021, des résidences d'écriture sont proposées à des auteurs afin que ces derniers écrivent un texte inspiré par Arles et plus largement sa région, sous forme de nouvelle, conte, carnet de voyage, poèmes... Ces textes sont nourris par la rencontre des écrivains avec les Arlésiens, les lieux emblématiques de la ville, la Camargue, la découverte du patrimoine et des traditions locales.

Les résidences se déroulent entre janvier et juin sur une durée de 2 semaines, à l'issue desquelles les auteurs ont jusqu'à septembre pour remettre leur travail.

Les textes font l'objet d'une publication par la Ville sous le titre « Des histoires sous le coude du Rhône ». Le nombre d'exemplaires est défini chaque année et n'excède pas 500. Des livres pourront faire l'objet de réédition.

Ces livres contribuent à la renommée de la Ville tout en s'inscrivant dans une volonté d'encouragement à l'écriture et la lecture. On compte parmi les auteurs publiés dans cette collection : Antoine Choplin, Velibor Colic, Sylvie Germain, Marc Graciano, Carole Martinez, Paola Pigani, Laurence Vilaine.

Chaque auteur a droit à 10 % du nombre d'exemplaires édités de son livre au titre des droits d'auteurs, tel que défini dans son contrat.

La délibération municipale n°2022\_0038 du 31 mars 2022 autorise depuis l'année 2022, la vente de ces livres au prix de 4 euros TTC à la médiathèque, dans la boutique du Musée Réattu et dans certains monuments de la Ville.

Afin d'élargir la diffusion de ces livres, la Ville souhaite désormais permettre leur vente à des partenaires qui en feraient la demande, comme les libraires d'Arles ou encore le Musée de Camargue, selon le dispositif suivant :

- Le partenaire et la Ville signeront un contrat pour la vente de ces livres,
- Les livres seront en dépôt vente chez les partenaires au prix public de 4 euros,
- Les invendus pourront être rendus la Ville,
- Les livres vendus seront facturés par la Ville à 2,99 € TTC l'exemplaire, selon le calcul suivant :
  - \* Prix public du livre : 4 € TTC, soit 3,78 € HT (Taxe à 5,5 %)
  - \* Commission du vendeur : 25% du prix HT, soit 0.95 € l'exemplaire
  - \* Prix de vente des livres aux vendeurs : 3,78 € HT - 0,95 € = 2,83 € HT l'exemplaire, soit 2.99 TTC l'exemplaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R1614-75,  
Vu la délibération 2022\_0038 du 31 mars 2022 relative à la « vente de livres publiés par la

Ville à l'issue des résidences d'auteurs organisées chaque année dans le cadre d'Arles se livre », autorisant uniquement cette vente aux agents municipaux habilités de la Médiathèque, du Musée Réattu et du service du Patrimoine,

Considérant la volonté de la Ville de diffuser plus largement les livres écrits par les auteurs à l'issue de leur résidence, en autorisant leur vente à des partenaires :

Je vous demande de bien vouloir :

- 1- **ABROGER** la délibération 2022\_0038 pour la remplacer par la présente délibération.
- 2- **AUTORISER** chaque auteur reçu en résidence à recevoir 10 % du nombre d'exemplaires édités de son livre, au titre des droits d'auteurs.
- 3- **DÉCIDER** de prévoir la vente des livres de la collection « Des histoires sous le coude du Rhône » dans les lieux municipaux suivants : la Médiathèque, le Musée Réattu et les boutiques des monuments de la Ville, et dans les lieux partenaires qui en feraient la demande.
- 4- **FIXER** le prix de vente des livres au public de 4 € TTC l'exemplaire.
- 5- **FIXER** le prix de vente des livres aux vendeurs partenaires de 2,99 € TTC l'exemplaire.
- 6- **AUTORISER** les vendeurs partenaires de rendre les livres invendus à la Ville.
- 7- **PRÉCISER** que tout dépôt de livres dans un lieu partenaire fera l'objet d'un contrat.
- 8- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à l'accueil en résidence des écrivains et tout autre frais permettant la création et l'édition des livres sont inscrits au budget communal de la Ville d'Arles.
- 9- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tout document à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

**Madame De Causans.-** Cette délibération concerne la vente de livres, dans le cadre du festival « Arles se livre » qui aura lieu du 21 au 23 février.

En effet, depuis 2021, des auteurs sont accueillis en résidence d'écriture afin qu'ils s'inspirent de la Ville et plus largement du territoire, pour rédiger sous forme de nouvelles, poèmes ou carnet de voyage, un texte dans une édition créée à cette occasion, « Des histoires sous le coude du Rhône ».

Une première délibération a permis la vente de ces ouvrages à la médiathèque, au musée Réattu et dans les boutiques des monuments de la Ville.

Aujourd'hui, il s'agit de pouvoir élargir la diffusion de ces livres dans les librairies d'Arles ou le musée de Camargue, au prix public de 4 euros.

Je vous demande donc d'abroger la délibération du 31 mars 2022 et de valider cette nouvelle délibération selon les modalités inscrites sur celle-ci, concernant le nombre d'ouvrages pour les auteurs, le prix de chaque ouvrage et la vente de ces livres dans les nouveaux lieux cités auparavant.

**Monsieur Jalabert.-** Y a-t-il des remarques ? (*Pas de remarque.*)

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

**N°DEL-2025-0008 :COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) – LIQUIDATION DE LA SUBVENTION 2023 ET AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2025 ENTRE LA VILLE D'ARLES (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES POMPES FUNEBRES ET STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE) ET LE COS – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2025**

**Rapporteur(s)** : Claire de Causans,

**Service** : Vie associative

L'association du Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie d'Arles (COS) a pour but d'offrir à ses membres toutes les formes d'aides jugées opportunes, financières ou matérielles, à titre collectif ou individuel, et promouvoir un ensemble d'activités sportives, culturelles et de loisirs : arbre de Noël, séjours vacances, voyages, spectacles ; elle répond ainsi à un besoin de diffusion de prestations sociales, en complément de celles mises en œuvre par la collectivité.

Les relations entre la Ville et le COS sont régies par une convention pluriannuelle, qui couvre les exercices 2023 à 2025. Cette convention prévoit les modalités d'attribution de la subvention municipale, tenant compte notamment des effectifs du personnel bénéficiaire, et des effectifs du personnel recruté par le COS.

Il convient de procéder à la liquidation de la subvention 2023, apporter, par voie d'avenant, des ajustements à la convention pluriannuelle 2023-2025, et attribuer la subvention prévisionnelle 2025.

**Liquidation de la subvention 2023 :**

Il convient tout d'abord de liquider le montant de la subvention 2023 en tenant compte des effectifs réels au 31 décembre 2023, soit 988 agents pour la ville, au lieu de 1 028 ; 12 agents pour le budget annexe des pompes funèbres au lieu de 13 ; pas de changement pour le budget annexe du stationnement.

Calcul de la liquidation de la subvention 2023, basée sur les effectifs au 31 décembre 2023 :

Liquidation de la subvention COS 2023							
basée sur les effectifs au 31 décembre 2023				avec avenant 1 (enveloppe Personnel COS)			
	Budget principal		BA des Pompes Funèbres		BA du Stationnement		
	Subvention prévisionnelle 2023	Liquidation 2023 effectifs au 31 décembre 2023	Subvention prévisionnelle 2023	Liquidation 2023-effectifs au 31 décembre 2023	Subvention prévisionnelle 2023	Liquidation 2023-effectifs au 31 décembre 2023	
<b>Part basée sur les effectifs</b>	<b>230 529,00</b>	<b>221 559,00</b>	<b>2 915,25</b>	<b>2 691,00</b>	<b>897,00</b>	<b>897,00</b>	
Effectif	1 028	988	13	12	4	4	
Montant par agent	195,00	195,00	195,00	195,00	195,00	195,00	
Sous total	200 460,00	192 660,00	2 535,00	2 340,00	780,00	780,00	
Forfait "Retraités" 15%	30 069,00	28 899,00	380,25	351,00	117,00	117,00	
<b>Autres éléments</b>	<b>81 373,00</b>	<b>81 373,00</b>					
Médailles	7 000,00	7 000,00					
Personnel COS	74 373,00	74 373,00					
<b>Total subvention par budget</b>	<b>311 902,00</b>	<b>302 932,00</b>	<b>2 915,25</b>	<b>2 691,00</b>	<b>897,00</b>	<b>897,00</b>	
<b>Total subvention initiale 2023</b>			<b>315 714,25</b>				
<b>Calcul de la liquidation par budget</b>		<b>-8 970,00</b>		<b>-224,25</b>		<b>0,00</b>	
<b>Total subvention définitive 2023</b>			<b>306 520,00</b>				
<b>Liquidation 2023</b>				<b>-9 194,25</b>			

La liquidation de la subvention 2023 se traduit par une baisse de 9 194,25 euros de la subvention, due à une baisse des effectifs de la Ville.

Les tableaux des effectifs au 31 décembre 2023 sont joints en annexe n°1 de la délibération. Pour rappel, l'effectif total de 2023 tient compte des 13 agents de l'EPARCA (établissement public pour la restauration collective d'Arles) dissous au 31 décembre 2022, et dont les effectifs ont été intégrés à la convention du COS par avenant n°1. De même, le montant de l'enveloppe Personnel tient compte des dispositions de l'avenant n°1.

Conformément à l'article 6 de la convention pluriannuelle : Modalités d'exécution et d'évaluation, le COS a remis à la ville le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2023, qui fait l'objet de l'annexe 2. Il a également remis à la Ville le compte rendu financier pour l'exercice 2023, objet de l'annexe 3, qui permet de vérifier que la contribution financière de la ville et de ses budgets annexes et des autres établissements, n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

### **Ajustements 2025 de la convention pluriannuelle 2023-2025 par voie d'avenant :**

Ils concernent la base de calcul de la subvention et le montant de l'enveloppe « personnel du COS » :

1) Pour tenir compte de l'évolution de la typologie des effectifs de la Ville il est proposé d'asseoir le calcul de la subvention sur une base élargie, tenant compte des effectifs de personnel contractuel permanent de plus de 800 heures par an ; de plus, les effectifs au 31 décembre 2024 étant connus, ils sont utilisés comme assiette de calcul : l'article 3-1 Participation basée sur les effectifs est modifié comme suit :

« Le montant de la subvention basée sur les effectifs de la ville d'Arles présents au 31 décembre 2024 est calculé au prorata du nombre d'agents territoriaux titulaires, stagiaires, en activité, effectif du personnel détaché exclu, et des agents contractuels permanents de plus de 800 heures.

Une majoration de 15% du calcul des effectifs et du montant forfaitaire de 195 euros est appliquée pour tenir compte des agents retraités ».

Le paragraphe existant ci-dessous est supprimé :

« Par facilité de calcul, l'effectif des agents recrutés sur contrat à durée déterminée et indéterminée de droit public et celui des agents retraités est pris en compte comme suit :

- pour les agents recrutés sur contrat à durée déterminée et indéterminée de droit public, la subvention correspondante est intégrée dans le montant forfaitaire mentionné ci-dessous.
- pour les agents retraités par une majoration de 15% du résultat obtenu. »

2) Le COS a saisi la Ville, conformément aux dispositions de la convention pluriannuelle, pour solliciter son accord pour revaloriser les salaires de ses agents en fonction de l'ancienneté des salariées et conformément aux conventions collectives du secteur. Cette revalorisation entraîne une hausse de l'enveloppe Personnel, appelée à se répéter chaque année.

Compte tenu de ses contraintes budgétaires, la Ville souhaite désormais fixer un montant forfaitaire pour l'enveloppe Personnel à verser annuellement au COS pour 2025.

Ce montant sera de : 80 000,00 euros.

Il est proposé de contractualiser ces ajustements dans un avenant n°2 soumis à votre approbation. (Annexe 4).

### **Subvention prévisionnelle pour 2025 :**

Pour l'exercice 2025, la subvention prévisionnelle est calculée sur la base des agents présents à l'état des effectifs au 31 décembre 2024, soit :

- 978 agents titulaires & stagiaires et 155 agents contractuels permanents de plus de 800 heures, pour le budget principal de la ville d'Arles,
- 11 agents titulaires & stagiaires et 3 agents contractuels permanents de plus de 800 heures pour le budget annexe des Pompes funèbres,
- 4 agents titulaires & stagiaires et 4 agents contractuels permanents de plus de 800 heures pour le budget annexe du stationnement payant hors voirie d'Arles.

	<b>Subvention prévisionnelle 2025 budget principal</b>	<b>Subvention prévisionnelle 2025 BA des Pompes Funèbres</b>	<b>Subvention prévisionnelle 2025 BA du Stationnement</b>
<b>Part basée sur les effectifs</b>	<b>254 075,25</b>	<b>3 139,50</b>	<b>1 794,00</b>
Effectif	978	11	4
Cont permanent	155	3	4
Montant par agent	195,00	195,00	195,00
Sous total	220 935,00	2 730,00	1 560,00
Forfait "Retraités" 15%	33 140,25	409,50	234,00
<b>Autres éléments</b>	<b>87 000,00</b>		
Médailles	7 000,00		
Personnel COS	<b>80 000,00</b>		
<b>Total subvention par budget</b>	<b>341 075,25</b>	<b>3 139,50</b>	<b>1 794,00</b>
<b>Total subvention</b>	<b>346 008,75</b>		

Les tableaux des effectifs au 31 décembre 2024 font l'objet de l'annexe n°1.

Le budget 2025 du COS fait l'objet de l'annexe n°5.

Le montant définitif de la subvention 2025 sera arrêté lors du versement du solde, selon les dispositions de l'article 7 de la convention, et après calcul de la liquidation tenant compte des effectifs présents au 31 décembre de l'année, et du respect des modalités d'exécution et d'évaluation (article 6 de la convention pluriannuelle).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, qui fait l'obligation, lors de l'octroi d'une subvention publique dont le montant excède un seuil fixé par décret, de conclure une convention entre la personne publique qui octroie la subvention et l'organisme de droit privé qui en bénéficie ; cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations, de la ville d'Arles, délibéré par délibération n°2020\_0298 du Conseil municipal du 27 novembre 2020,

Vu la délibération n°DEL\_2022\_0252 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 attribuant au COS la subvention annuelle 2023 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'une durée de trois ans,

Vu la délibération n°DEL\_2022\_0273 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 approuvant la dissolution de l'EPARCA et la reprise en régie directe au 1er janvier 2023 du service de restauration collective assuré par l'EPARCA,

Vu la délibération n°DEL\_2023\_0227 du Conseil municipal du 28 septembre 2023 approuvant la liquidation de la subvention 2022 et l'avenant n°1 qui retrace les ajustements de la convention pluriannuelle 2023-2025,

Vu la convention pluriannuelle 2023-2025 entre la Ville et ses budgets annexes et le COS, notifiée le 18 janvier 2023,

Considérant l'état des effectifs de la Ville et de ses budgets annexes au 31 décembre 2023, et au 31 décembre 2024,

Considérant le montant de l'enveloppe Personnel, qui sera désormais un montant forfaitaire annuel, arrêté à la somme de 75 000 euros ou 80 000,00 euros (montant à arbitrer)

Considérant le projet d'avenant n°2 joint à la présente délibération, qui retrace les ajustements de la convention pluriannuelle 2023-2025, en ce qui concerne l'assiette de calcul de la subvention et l'enveloppe forfaitaire pour la part Personnel,

Considérant que le COS respecte les obligations des articles 4, 6, et 7 de la convention pluriannuelle, en fournissant le bilan des activités et actions réalisées, ainsi que les comptes annuels et leurs annexes, et le compte rendu financier.

Je vous demande de bien vouloir :

**1- APPROUVER** le calcul définitif de la subvention de l'exercice 2023 accordée par le budget principal au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie d'Arles, qui fait apparaître un trop versé d'un montant de 8 970,00 euros correspondant à l'état des effectifs au 31 décembre 2023.

**2- APPROUVER** le calcul définitif de la subvention de l'exercice 2023 accordée par le budget annexe des Pompes funèbres au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie d'Arles, qui fait apparaître un trop versé d'un montant de 224,25 euros correspondant à l'état des effectifs au 31 décembre 2023.

**3- APPROUVER** le calcul définitif de la subvention de l'exercice 2023 accordée par le budget annexe du Stationnement payant hors voirie au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie d'Arles, qui fait apparaître un solde à zéro.

**4- APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2023-2025 entre la ville d'Arles et ses budgets annexes et le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie d'Arles (COS), en vue d'acter le montant forfaitaire de l'enveloppe attribuée à l'association pour tenir compte du personnel, pour le budget principal de la ville, ainsi que les modalités de calcul de la subvention, intégrant les agents contractuels permanents de plus de 800 heures, pour les trois budgets.

**5- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**6- ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 341 075,25 euros pour le budget principal de la ville, d'un montant de 3 139,50 euros pour le budget annexe des Pompes funèbres et d'un montant de 1 794,00 euros pour le budget annexe du stationnement, conformément au tableau ci-dessus.

**7- PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune et aux budgets annexes des Pompes Funèbres et du Stationnement payant hors voirie.

Annexe 1 : effectifs au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024

Annexe 2 : budget prévisionnel 2023 du COS

Annexe 3 : compte rendu financier 2023 du COS

Annexe 4 : projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle entre la Ville et le COS

Annexe 5 : budget prévisionnel 2025 du COS

**MADAME DE CAUSANS.-** Il s'agit de la liquidation de la subvention 2023 du COS (Comité des Œuvres Sociales), de valider un avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2023-2025 et d'attribuer la subvention 2025.

Je rappelle que la subvention est réalisée en trois versements, deux acomptes et enfin

le solde, lorsque le service a reçu les comptes et le rapport d'activité.

Après avoir vérifié les effectifs au 31 décembre 2023, le calcul de la liquidation se solde par un trop versé sur la subvention 2023, de 9 194,25 euros.

Je vous propose aussi d'adopter un deuxième avenant à la convention pluriannuelle, en tenant compte de l'augmentation de contractuels qui effectuent 800 heures dans l'année et ayant un an au moins d'ancienneté.

Il est également proposé une augmentation majeure du pourcentage de part des retraités de 15 à 20 %.

Enfin, pour les frais du personnel du COS, une enveloppe annuelle a été fixée forfaitairement à 80 000 euros.

Cet accompagnement significatif pour le Comité des Œuvres Sociales est important pour la Mairie, afin que les actions mises en place continuent.

Cette subvention 2025 augmente de plus de 36 000 euros.

Je vous demande donc d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle et d'attribuer la subvention pour le COS d'un montant de 342 676 euros.

**Monsieur le Maire.**- Y a-t-il des remarques ? (*Pas de remarque.*)

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

## N°DEL-2025-0009 : ACOMPTE SUR SUBVENTION À TROIS ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025 - THÈMES CULTURE ET PATRIMOINE

**Rapporteur(s)** : Claire de Causans,  
**Service** : Service de la culture

En 2025 l'association « **Andromède** » fêtera les 30 ans d'existence de sa structure musicale « le Cargo de nuit ».

Cette scène des musiques actuelles est reconnue en région et en France tant par la qualité et la diversité de sa programmation que par les artistes accueillis depuis septembre 1995. Par ailleurs l'association responsable organise en juillet le 21ème festival « Les Escales du Cargo ».

Afin d'envisager sa programmation estivale, elle doit engager très tôt certaines dépenses liées à la préparation de cet événement et a sollicité la ville d'Arles pour le versement d'un acompte sur sa subvention 2025.

L'association « **Arelate, journées romaines d'Arles** » organise chaque année le festival « Arelate, journées romaines d'Arles » mettant en valeur le patrimoine antique de la ville d'Arles au travers d'animations pédagogiques et ludiques touchant un large public.

Afin d'envisager l'organisation de son festival, elle doit très tôt engager certaines dépenses liées à la préparation de ce festival et a sollicité la ville d'Arles pour le versement d'un acompte sur sa subvention 2025.

L'association « **Arles en Prémices** », réunit les étudiants arlésiens et propose des événements dans le domaine culturel pour les étudiants présents à Arles mais aussi pour la population dans son ensemble.

Afin de lancer l'organisation de son festival « Macadam » qui se tiendra du 26 février au 1er mars 2025, elle doit engager rapidement certaines dépenses et a sollicité la ville d'Arles pour le versement d'un acompte sur sa subvention 2025.

Les trois dossiers de demande de subvention 2025 ayant été déposés complets, et ceux-ci faisant apparaître les actions que les associations souhaitent engager dans le courant de l'exercice 2025, je vous propose de répondre favorablement à ces demandes.

Pour les associations dont la subvention dépasse le seuil des 23.000 euros, les attributions sont soumises à la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, article 10, et au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, article 1, qui dispose que l'autorité administrative qui attribue la subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23.000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 (art.10) et le décret 2001-495 du 6 juin 2001 (art.1),

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n° 2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les dossiers de demande de subvention déposés par les associations sus-visées,  
Considérant que le montant de la subvention au titre de l'année 2025 sera fixé ultérieurement (à l'issue de la période d'instruction des dossiers de demande de subvention),  
Considérant les demandes d'acompte sur subvention 2025 déposées auprès de la ville d'Arles

par les associations « Andromède », « Arelate, journées romaines d'Arles » et « Arles en Prémices »,

Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- AUTORISER** le versement d'un acompte sur la subvention 2025 à l'association « Andromède », d'un montant de 30.000 euros (trente mille euros), à l'association « Arelate, journées romaines d'Arles » d'un montant de 6.000 euros (six mille euros) et à l'association « Arles en prémices » d'un montant de 1.500 euros (mille cinq cent euros).

**2- RAPPELER** que la procédure d'avance sur subvention ne constitue pas une obligation, que celle-ci n'est envisagée que dans la limite des liquidités disponibles et qu'elle ne vaut pas attribution définitive de subvention.

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'association « Andromède », une convention de partenariat et d'objectifs définissant notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, jointe à la présente délibération.

**4- AUTORISER** Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces acomptes au crédit de ces deux associations.

**5- DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

**Madame De Causans.-** Pour cette délibération, il s'agit d'autoriser le versement d'acomptes à trois associations.

L'association Andromède fêtera ses trente ans d'existence, du « Cargo de Nuit ». À cette occasion, la programmation estivale 2025 sera de grande qualité et engendre des frais en amont.

Pour l'association Arelate, c'est également en préparation du festival de l'été qu'une demande est faite pour organiser au mieux la mise en valeur de notre patrimoine, avec ses animations autour de la Romanité.

J'en profite pour remercier Emmanuelle Carrié, qui a décidé de changer d'orientation de vie et qui a porté l'association durant plusieurs années.

Enfin, Arles en Prémices, association d'étudiants, porte cette année un projet ambitieux, en intégrant les étudiants et les Arlésiens. Ce festival se déroulera du 26 février au 1er mars et le thème portera sur les cultures urbaines.

Je vous demande d'autoriser l'avance sur subvention 2025, la somme totale étant de 37 500 euros.

**Monsieur le Maire.-** Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

## **N°DEL-2025-0010 : REMBOURSEMENT DE FRAIS OCCASIONNES PAR LA MISE EN FOURRIÈRE DE PLUSIEURS VÉHICULES**

**Rapporteur(s)** : Jean-Michel Jalabert,  
**Service** : Police Municipale

Le 23 décembre 2023 à 20h42, le véhicule immatriculé BC-234-NL, stationné Esplanade Charles de Gaule 13200 Arles, appartenant à Madame Émilie Césari, a été mis en fourrière pour un stationnement très gênant sur un trottoir.

Sur les faits Madame Césari a contesté auprès de l'officier du ministère public le bien fondé de cette contravention relevée à son encontre et a obtenu l'annulation de celle-ci.

Le 14 septembre 2024 à 18h58, le véhicule immatriculé DE-809-SB, stationné Esplanade Charles de Gaule 13200 Arles, appartenant à Monsieur Jean-Baptiste Mouronval, a été mis en fourrière pour un stationnement gênant sur une voie publique spécialement désignée par arrêté.

Sur les faits Monsieur Mouronval a contesté auprès de l'officier du ministère public le bien fondé de cette contravention relevée à son encontre et a obtenu l'annulation de celle-ci.

Le 27 avril 2024, le véhicule immatriculé EB-542-NY, appartenant à Monsieur Jean-Philippe Waechter, a été mis en fourrière sur le parking P3 suite au non respect d'un arrêté municipal d'interdiction de stationner.

Sur les faits, il apparaît qu'aucune contravention n'a été dressée avant l'enlèvement du véhicule de Monsieur Waechter, de ce fait celui-ci a été privé de son droit de recours auprès de l'officier du ministère public compétent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant la décision de l'officier du ministère public sur le fait que l'infraction n'était pas caractérisée, il convient de dédommager Madame Émilie Césari des frais occasionnés par la mise en fourrière de son véhicule soit : 127,69 euros.

Considérant la décision de l'officier du ministère public sur le fait que l'infraction n'était pas caractérisée, il convient de dédommager Monsieur Jean-Baptiste Mouronval des frais occasionnés par la mise en fourrière de son véhicule soit : 154,62 euros.

Considérant la décision de l'officier du ministère public sur le fait que l'infraction n'était pas caractérisée, il convient de dédommager Monsieur Jean-Philippe Waechter des frais occasionnés par la mise en fourrière de son véhicule soit : 161,36 euros.

Je vous demande de bien vouloir :

**1- DÉCIDER** le remboursement des frais dus à la saisie administrative dont ont fait l'objet Madame Émilie Césari, Monsieur Jean-Baptiste Mouronval et Monsieur Jean-Philippe Waechter.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

**3- PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville.

**Monsieur Jalabert.-** Cette délibération concerne trois remboursements de mise en

fourrière pour trois cas différents. Chacune des personnes qui avaient été verbalisées a contesté la contravention devant l'Officier du Ministère Public et ce dernier a accepté de l'annuler. On procède donc, pour les trois, au remboursement des fourrières.

**Monsieur le Maire.**- Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

## *AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*

### **N°DEL-2025-0011 : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE SALIERS**

**Rapporteur(s)** : Jean-Michel Jalabert,

**Service** : Foncier et immobilier

La ville d'Arles est propriétaire d'un immeuble, sis Saliers Ouest, lieudit de Saliers, sur la commune d'Arles, cadastré sous la référence MO N°29 d'une contenance de 570 m<sup>2</sup>.

Ce bâtiment est élevé d'un étage sur rez-de-chaussée se décomposant comme suit :

- Au rez-de-chaussée : un local de 48 m<sup>2</sup>, une cuisine attenante de 10 m<sup>2</sup>, ainsi que le préau d'une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup>
- Au premier étage : un hall d'entrée, une cuisine, une salle de bain, deux chambres et un balcon.

Cet immeuble est une ancienne école, qui, depuis sa fermeture, n'a pas été réaffectée à un service public. La Ville n'avait pas sollicité à cette époque, l'avis du préfet sur la désaffectation du bâtiment de l'ancienne école.

Néanmoins, et afin de dynamiser le tissu économique du hameau de Saliers, ce bien a fait l'objet d'un bail dérogatoire au profit de Madame Mélanie Ruiz, pour une activité de commerce d'alimentation générale.

Ce bail dérogatoire, a été conclu le 19 mai 2021 pour une durée de 3 ans, du 1er juin 2021 au 31 mai 2024. La signature de ce même bail a été autorisée par la délibération N°2021-0094 du 22 avril 2021. Le preneur à bail a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Le jugement de clôture pour insuffisance d'actif a été rendu le 22 septembre 2023.

En date du 15 octobre 2024, la Ville a obtenu l'avis favorable de Madame la sous-préfète quant à cette désaffectation.

Afin de maintenir dans le hameau de Saliers, une vie de village, une activité économique, et permettre aux habitants de disposer d'une offre commerciale, la Ville d'Arles et la communauté d'agglomération ACCM entendent affecter ce bâtiment à une activité commerciale.

En conséquence, son déclassement du domaine public et son incorporation au domaine privé de la Ville d'Arles sont donc proposés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »,

Vu l'article L. 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2021-0094 du 22 avril 2021, autorisant Monsieur le Maire à conclure un bail précaire avec Madame Mélanie Ruiz pour l'exploitation d'un commerce au sein de l'ancienne école de Saliers,

Vu l'avis favorable de Madame la sous-préfète quant à la désaffectation de l'ancienne école

de Saliers émis en date du 15 octobre 2024,

Considérant que le bien communal sis Saliers Ouest, lieudit de Saliers sur la commune d'Arles était à l'usage d'une école primaire,

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Considérant que le représentant de l'Etat a émis un avis favorable à la désaffectation,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- ABROGER** la délibération n° 2021\_0094 du 22 avril 2021.

**2- CONSTATER** la désaffectation du bien sis Saliers Ouest, lieudit de Saliers sur la commune d'Arles.

**3- DÉCIDER** du déclassement du bien sis Saliers Ouest, lieu-dit de Saliers sur la commune d'Arles du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

**4- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**Monsieur Jalabert.-** Cette délibération concerne la désaffectation et le déclassement de l'ancienne école de Saliers.

La ville est propriétaire d'un immeuble à Saliers, d'une contenance de 570 m<sup>2</sup>. Cet immeuble est l'ancienne école qui, depuis sa fermeture, n'a pas été réaffectée à un service public.

À l'époque, la Ville n'avait pas sollicité l'avis du Préfet sur la désaffectation du bâtiment de cette école. Nous l'avons donc demandé le 15 octobre 2024 et la Ville a obtenu l'avis favorable de Madame la Sous-préfète.

Afin de maintenir, dans le hameau, une vie de village, on a le projet d'utiliser cette école pour implanter un commerce de proximité, un lieu pour les habitants.

On vous demande donc de bien vouloir accepter le déclassement.

**Monsieur le Maire.-** Y a-t-il des demandes d'explication ? *(Pas de demande d'explication.)*

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

## N°DEL-2025-0012 : MAS THIBERT : DÉNOMINATION D'UNE RUE

**Rapporteur(s)** : Antoine Parra,  
**Service** : Foncier et immobilier

La dénomination des voies facilite le repérage, améliore les conditions d'intervention d'urgence, assure la qualité de distribution du courrier et des autres services publics ou commerciaux et enfin, perfectionne la localisation via les systèmes de GPS.

Il a été aménagé sur des parcelles qui comprenaient un mas agricole, à Mas Thibert en bordure de la route de Port-Saint-Louis-du-Rhône à Arles, un lotissement d'habitations. Ce lotissement a été baptisé « Boisviel ».

Il convient donc d'identifier clairement les adresses des immeubles et autres équipements.

Nous proposons pour la dénomination de l'impasse qui desservira les logements du nouveau lotissement « Rue Boisviel » à Mas Thibert :

« Rue de Boisviel »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-30,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité de dénommer une rue située à Mas Thibert,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- DÉCIDER** de dénommer l'impasse qui doit desservir les lots du lotissement « Boisviel » situé à Mas Thibert, tel que défini sur le plan ci-joint :

« Rue de Boisviel »

**2- NOTER** que la présente délibération sera diffusée aux services de la Poste, à l'administration fiscale, au cadastre, à l'ACCM, à tout opérateur de réseau, l'INSEE, le SDIS, le SMUR, les Services Techniques de la Ville, les listes électorales, le Service des Eaux.

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir au nom et pour le compte de la Commune toutes les formalités nécessaires à cette délibération.

**Monsieur Parra.-** Cette délibération concerne la dénomination d'une rue sur Mas Thibert, à Boisviel, puisqu'un lotissement s'est créé et la rue n'était pas dénommée.

Afin de faciliter la numérotation des habitations et de situer cette rue sur le domaine du GPS pour les secours, le courrier, etc., je vous propose la dénomination de l'impasse, qui desservira le logement des nouveaux lotissements à Mas Thibert, rue de Boisviel.

J'avais hésité entre Antoine Parra et rue de Boisviel, et j'ai mis rue Boisviel.

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Meyssonier, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Meyssonier.**- Ce n'est peut-être pas forcément une bonne chose que d'appeler un lotissement Boisviel, alors que le domaine de Boisviel existe déjà, avec pas mal d'habitations. À mon avis, cela risque de semer un peu le doute dans le futur.

**Monsieur Parra.**- Le domaine de Boisviel, ce n'est pas nous qui l'avons nommé. Il est déjà identifié lotissement Boisviel. C'est lorsque le lotissement a été créé qu'il s'est appelé Boisviel. Cette demande est venue aussi de certains habitants qui, par moments, ne reçoivent pas de courrier. C'est la raison pour laquelle nous avons dénommé cette rue.

**Monsieur Meyssonier.**- Je dis simplement que le terme de Boisviel, pour ce lotissement, est mal choisi. Je pense qu'il aurait fallu dire au lotisseur de l'appeler différemment.

Les gens qui sont de Mas Thibert connaissent le domaine de Boisviel, mais pour ceux qui ne sont pas de Mas Thibert, il y aura une ambiguïté entre le lotissement Boisviel et le domaine de Boisviel. Je vous dis simplement cela.

**Monsieur le Maire.**- Je ne sais pas s'il y a une ambiguïté ou pas mais visiblement, ce qui est baptisé a été demandé localement. Nous allons passer au vote.

#### **LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

**Pour : 32 voix :** Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Jean-Michel Jalabert, Madame Mandy Graillon, Monsieur Pierre Raviol, Madame Sophie Aspod, Monsieur Sébastien Abonneau, Madame Catherine Balguerier-Raulet, Monsieur Frédéric Imbert, Madame Claire de Causans, Monsieur Erick Souque, Madame Sylvie Petetin, Monsieur Antoine Parra, Madame Paule Birot-Valon, Monsieur Michel Navarro, Madame Sibylle Laugier-Serisanis, Monsieur Gérard Quaix, Madame Eva Cardini, Monsieur Denis Bausch, Monsieur Guy Rouvière, Monsieur André Peytavin, Madame Cécile Pando, Madame Sandrine Cochet, Madame Claudine Pozzi, Madame Chloé Mourisard, Madame Sonia Boghari, Madame Aurore Guibaud, Monsieur Silvère Bastien, Madame Marie-Amélie Ferrand-Coccia, Madame Laure Toeschi, Monsieur Maxime Favier, Madame Ouided Benabdelhak, Monsieur Emmanuel Lescot, Madame Françoise Pams, Madame Dominique Bonnet, Monsieur Mohamed Rafäi, Monsieur Nicolas Koukas, Monsieur Cyril Girard, Madame Virginie Maris, Madame Marie Andrieu, Monsieur Jean-Frédéric Déjean

**Abstention : 1 :** Monsieur Serge Meyssonier

**Monsieur le Maire.**- Monsieur Parra, nous allons rester quelques secondes sur Mas Thibert, pour répondre à deux interrogations qui ont été faites par Monsieur Rafäi et Monsieur Meyssonier sur la Poste. Où en est-on ?

**Monsieur Parra.**- La Poste nous a sollicités afin de fermer le point Poste. Nous avons donc rencontré successivement plusieurs personnes de la Poste, dont les responsables. Parallèlement à cela, nous avons demandé dans un premier temps que le distributeur de billets reste à Mas Thibert.

La Poste vient donc de nous notifier qu'elle fermait. Elle a pris contact avec un commerçant de Mas Thibert pour pouvoir éventuellement négocier avec lui, pour que le point

de Poste reste sur Mas Thibert.

En ce qui nous concerne, nous cherchons des solutions pour garder ce point Poste sur Mas Thibert. Pour l'instant, on en est là.

**Monsieur le Maire.-** Depuis un an, la Poste souhaite fermer son bureau de Mas Thibert. On a travaillé avec eux et on a essayé de leur dire qu'il était important pour nous et pour les Mas Thibertais d'avoir cette Poste. Ils ont continué dans leur logique.

En revanche, nous nous sommes battus pour que le distributeur - on en avait parlé ensemble ici et on était d'accord - puisse rester sur Mas Thibert, alors même que la Poste contactait un commerçant pour pouvoir assurer le service de la Poste à ce lieu.

On a récemment eu l'information, à savoir quoi le distributeur serait bien gardé et qu'ils allaient faire des travaux sur ce dernier pour pouvoir le pérenniser. Il est actuellement fermé et il réouvrira début mars, après les travaux.

Maintenant, il faut trouver un commerçant pour porter le service délaissé par la Poste.

Monsieur Meyssonier, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Meyssonier.-** Comme je vous le disais, il est très important d'avoir un bureau de Poste, même deux jours par semaine à Mas Thibert. En termes de commerçants à Mas Thibert, il y a un bar tabac et un bar.

Généralement, ce sont les dames qui s'occupent des budgets des familles et qui vont à la Poste. Elles n'iront jamais dans un bar faire des opérations comptables ; c'est inenvisageable.

Je maintiens donc qu'il est très important de faire pression sur la Poste, pour obtenir le maintien au moins deux jours par semaine. Avec de la volonté et de la persévérance, je pense que l'on peut y arriver. En tout cas, c'est vital pour le village.

**Monsieur le Maire.-** Monsieur Rafäi, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur Rafäi.-** J'apprends cela ici et c'est quand même scandaleux de ne pas être informé.

Vous avez laissé faire à Trinquetaille et cela a été fermé. Par contre, je dis bien que Raphèle a été maintenu.

Vous aviez l'information. Vous êtes venu faire des vœux à Mas Thibert. Vous avez expliqué avoir mis 3 millions d'investissement, mais vous n'avez jamais parlé de la Poste.

Il y a eu un Conseil de village au mois de décembre et il n'y a pas eu d'information.

Je trouve cela scandaleux et on va continuer à se battre. Je vais saisir la Commission départementale, en tout cas le service public et la Poste. On va alerter les habitants. Que l'on ne se batte pas contre la suppression d'un service public, je trouve cela scandaleux.

Vous parliez tout à l'heure du rapport développement durable et de solidarité, mais il n'y a aucun combat. Vous discutez entre vous, avec la Poste, mais je crois que les tierces personnes, qui s'appellent les citoyens, doivent être informées. Ils auraient pu prendre des initiatives et essayer d'interpeller la Poste, à travers vous ou de différentes manières.

Vous accompagnez les démissions du service public et ce ne sont pas des choix que l'on aurait faits. On se serait battu bec et ongles et je vois que ce n'est pas le cas. Franchement, je suis très déçu. Je découvre cela aujourd'hui, en Conseil Municipal, et je dis que c'est un vrai scandale.

**Monsieur le Maire.-** Monsieur Rafai, je partage votre avis sur le service public. Malheureusement, on ne dirige pas la Poste et c'est une décision générale de la Poste de se désengager.

On s'est battu pendant un an pour essayer de les convaincre. On a réussi sur Raphèle et on n'a pas réussi ailleurs. On s'est battu pour garder le distributeur de billets et on y est arrivé.

Je trouve un peu petit et mesquin de dire que l'on ne s'est pas battu. Je ne vous ai pas beaucoup vu sur le pavé, pour vous battre là-dessus, Monsieur Rafai.

**Monsieur Rafai.-** On n'est pas au courant.

**Monsieur le Maire.-** Non, on est au courant depuis un an que la fermeture est enclenchée et cela fait un an que l'on discute avec eux pour garder le distributeur.

Au lieu de nous dire bravo pour le distributeur, vous continuez dans votre logique, pour faire de la politique politicienne. Gardez cela pour vous.

Si vous étiez venu aux vœux, vous auriez entendu le fait qu'à la Poste, on a annoncé justement que l'on allait faire des travaux pour un centre médical.

Maintenant, vous êtes dans votre logique manichéenne ; restez-y.

Nous allons passer à la délibération suivante.

## *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

### **N°DEL-2025-0013 : CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

**Rapporteur(s)** : Aurore Guibaud,  
**Service** : DRH - Service emploi - formation

Les besoins de la collectivité nécessitent de créer les emplois permanents à temps complets suivants :

#### **Créations d'emplois permanents :**

- Un emploi permanent à temps complet de responsable de l'équipe technique des chauffeurs-porteurs de la Régie Municipale des Pompes Funèbres (au sein de la Direction des relations aux usagers). Il aura pour principales missions d'organiser et de mettre en œuvre les activités funéraires techniques, en lien avec la cellule administrative, d'encadrer le personnel technique, de veiller à la bonne application du règlement intérieur, gérer la chambre funéraire située au cimetière des Neufs Collines. Cet emploi relève du cadre d'emploi des agents de maîtrise (catégories C).
- Un emploi permanent à temps complet d'officier d'état civil (au sein de la Direction des relations aux usagers). Il aura pour principales missions d'accueillir le public et d'établir les différents documents ou prestations selon la demande des administrés et suivant les compétences du secteur. Cet emploi relève du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégories C).

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses articles L. 313-1, L. 332- 8 et L. 332-24 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant que les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires ;

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique dans le même cadre d'emplois ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

Considérant que les besoins de la collectivité nécessitent la création de ces emplois.

Je vous demande de bien vouloir :

**1- CRÉER** 2 emplois comme ci-après :

- Un emploi permanent à temps complet de responsable de l'équipe technique des chauffeurs-porteurs de la Régie Municipale des Pompes Funèbres relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise (catégories C).

- Un emploi permanent à temps complet d'officier d'état civil relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégories C).

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents titulaires ou des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, à temps complet, sur des grades relevant des cadres d'emploi visés ci-dessus.

**3- FIXER** la rémunération par référence aux grilles indiciaires des grades visés ci-dessus, en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

**4- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

**5- PRÉCISER** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets de la collectivité.

**Madame Guibaud.-** Cette délibération a pour but la création de deux emplois permanents à temps complet, un poste de responsable de l'équipe technique des chauffeurs/porteurs de la Régie Municipale des pompes funèbres, puis un poste d'officier d'état civil.

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir voter favorablement pour cette délibération.

**Monsieur le Maire.-** Nous allons passer au vote.

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

## **COMPTE RENDU DE GESTION**

### **N°DEL-2025-0014 :COMPTE RENDU DE GESTION - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Rapporteur(s)** : Patrick de Carolis,  
**Service** : Assemblées

Par délibération n°DEL-2023-0023 du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal a délégué au Maire des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal. En outre le Maire doit en rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de gestion des décisions n°24-1226 à 24-1386 et n°25-0001 à 25-0010.

Vous trouverez ci-joint, la liste des marchés notifiés du 16 novembre 2024 au 10 janvier 2025.

Je vous demande de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** des décisions listées ci-jointes, dans le compte rendu et dans la liste des marchés notifiés.

**Monsieur le Maire.**- Il s'agit compte rendu de gestion, des décisions prises entre deux Conseils. Y a-t-il des demandes d'explication ? (*Pas de demande d'explication.*)

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

Je souhaitais répondre à Madame Guintoli qui, malheureusement, n'est plus parmi nous, concernant son étonnement de ne pas trouver les procès-verbaux sur le site internet de la Ville. Elle a du mal regarder, puisqu'on me confirme qu'ils y sont bien, ainsi que les interventions des différents collègues de l'opposition.

Merci encore pour ces échanges nourris concernant ce ROB. Je vous souhaite une bonne fin de semaine.

*La séance est levée à 21 heures.*